

L'ECHARP

ENTENTE DES CERCLES D'HISTOIRE ET D'ARCHÉOLOGIE DU ROMAN PAÏS

EN PARTENARIAT AVEC

LA BIBLIOTHÈQUE CENTRALE DU BRABANT WALLON – FWB

ET

LE CENTRE ALBERT MARINUS

VOUS PRÉSENTE CE NUMÉRO DE LA REVUE « LE FOLKLORE BRABANÇON »

**CRÉÉE PAR ALBERT MARINUS ET PUBLIÉE (VOIR DATE DU N°) PAR LE SERVICE DE RECHERCHES
HISTORIQUES ET FOLKLORIQUES DE LA PROVINCE DU BRABANT**

NUMÉRISATION RÉALISÉE EN 2022 PAR WILFRED BURIE, ECHARP

**Bibliothèque Centrale du
Brabant Wallon – FWB**

Place Albert 1er, 1 - 1400
Nivelles
+32 67/893.589
bibcentrale.mediation@cfwb.be
www.escapages.cfwb.be

Echarp

Entente des Cercles
d'Histoire et d'Archéologie
du Roman Païs
+32 479/245.148
echarp@gmail.com
www.echarp.be

Centre Albert Marinus

Musée communal de Woluwe
-Saint-Lambert
40, rue de la Charrette
1200 Bruxelles
+32 2/762.62.14
fondationmarinus@hotmail.com
www.albertmarinus.org



Avec le soutien de la
Province du
Brabant Wallon

N° 137



398
(493.2)
FOL
F

N° 137

2248

Le
Folklore Brabançon

**Le
Folklore
Brabançon**

MARS 1958

N° 137

Le Folklore Brabançon

ORGANE DU

Service de Recherches Historiques
et Folkloriques de la Province
de Brabant

VIEILLE HALLE-AUX-BLES, 12
BRUXELLES

SOMMAIRE

La Joyeuse Entrée de Charles-Quint

par Emile Lousse
et Joseph van Ryckel 489

Délicieux Brabant

par Jean Copin 574

Revue belges et étrangères 589

MARS 1958

N° 137

PRIX : 35 FR.

FAW
n° 1148

398 (493.2)
FOL
F

Le Service de Recherches
Historiques et Folkloriques du Brabant
publie également une Revue

« DE BRABANTSE FOLKLORE ».

Au sommaire du n° 137
du premier trimestre de 1958 :

De Blijde Inkomste
van
Keizer Karel

LA
JOYEUSE ENTREE

DE

CHARLES QUINT

le 23 janvier 1515, à Louvain

PAR

EMILE LOUSSE

Professeur à l'Université de Louvain,
Chargé de cours à l'École de Guerre de Belgique.

ET

JOSEPH van RIJCKEL

Archiviste adjoint de la ville de Louvain.

des Historiens de la Renaissance, qui se tint en Belgique en septembre 1917, nous avons entendu défendre avec succès



ES données de première main que nous avons réunies, proviennent d'un compte de la ville de Louvain, qui figure à l'*Inventaire des archives*, par Joseph Cuvelier, dans la série des *Comptes des recettes et des dépenses communales*, sous le n° 5138 (1). Nous les avons classées suivant l'ordre d'une chronologie qui nous paraît simple et logique. Surtout dans les notes, nous les avons confrontées avec d'autres témoignages : les Joyeuses entrées de Philippe le Beau (1494), de Philippe II (1549), d'Albert et d'Isabelle (1599). Par surcroît, nous nous sommes aidés d'un livre rare, relatif à la joyeuse entrée de Charles-Quint lui-même, à Bruges, le 18 avril 1515; de ce livre nous avons extrait surtout d'admirables gravures de l'époque, pour l'illustration (2). Au II^e Congrès

(1) J. CUVELIER, *Inventaire des archives de la ville de Louvain*, t. II, p. 223, n° 5138. Louvain, 1930. — Le titre original figurant sur le plat de la couverture de cuir, est ainsi libellé : « Rekeninghe van den Rentmeesteren van der stad van Loevenen van den Jaere XV^e Xiiij ».

(2) Voir *La triomphante et solennelle entrée faicte sur le nouvel et joyeux advènement de très hault, très puissant et très excellent prince Monsieur Charles, prince des Hespaignes, Archiduc d'Anstrice, duc de Bourgoune, comte de Flandres, etc. en sa ville de Bruges l'an mil. V cens et XV. le XVIIIe jour d'apvril après Pasques. redigée en escript par maistre Remy du Puys, son très humble indiciaire et historiographe. Paris 1515.* — L'ouvrage, extrêmement rare, a été réimprimé dans le *Recueil de Chroniques, Chartes et autres Documents concernant l'histoire et les Antiquités de la Flandre-Occidentale* publié par la Société d'Emulation de Bruges. Troisième série, sous le titre de *La triomphante et solennelle entrée de Charles-Quint en sa ville de Bruges, le 18 avril 1515, décrite par Remy Dupuys. Bruges, 1850.* — Nous citons sous le titre de *La triomphante et solennelle entrée*, d'après l'édition originale, l'édition moderne faisant à désirer, ainsi que nous avons eu le regret de le constater plus d'une fois, tout en collationnant les textes.



Plan de Louvain à la fin du XIV^e siècle.

la thèse, suivant laquelle toutes les inaugurations princières se déroulaient à travers l'Europe, suivant le même style et dans

le même décor. Il n'en faudrait pas davantage pour justifier nos comparaisons (2 bis).

Quand nous aurons traité des sources, nous aborderons successivement la description de : 1° la préparation juridique et matérielle de la joyeuse entrée du 23 janvier; 2° la prise de contact, à Terbank (Héverlée), des délégués de la ville et des états, avec l'empereur et sa suite arrivant de Bruxelles; 3° le cortège proprement dit, suivant l'itinéraire de la porte de Tervuren à la Grand-Place; 4° la concession de la charte de joyeuse entrée et la prestation des serments; 5° les suites immédiates de l'inauguration du futur Charles-Quint, comme duc de Brabant.

En annexe, nous reproduisons : le récit de la joyeuse entrée de Philippe le Beau, par Edmond Poulet (I), le récit de la joyeuse entrée de Philippe II, par W. Boonen (II), le récit de la joyeuse entrée des archiducs Albert et Isabelle, par le même (III), un extrait de notre compte, trop long pour figurer dans les notes (IV); la liste des échevins, conseillers et doyens de la ville de Louvain, en 1515 (V).

Les illustrations présentent : des extraits de notre compte; un plan de Louvain; d'après les éditions de van Even, des vues partielles de la ville et de l'*Ommeganck*; enfin, des planches provenant de *La Tryumphant et solennelle entrée*, à l'aide desquelles il sera possible et même assez facile de se figurer d'autres éléments du cortège, la décoration des rues, des places publiques et des maisons, les cérémonies sur la Grand-Place et la dernière partie du trajet jusqu'à « la Cour ».

Le Compte 5138 se rapporte à l'exercice 1514/5 suivant le style habituel du duché de Brabant, c'est-à-dire le style de Pâques (jusqu'au temps de la réforme du calendrier). Il se présente extérieurement sous la forme d'un gros cahier de parchemin, de 0,42 x 0,30 m, garni d'une couverture de cuir et folioté de 1 à 255. Il est écrit avec le plus grand soin, en cursive gothique de l'époque, par au moins deux scribes diffé-

(2 bis) Nous remercions très cordialement M^{me} Jacqueline Tillier, M. L. Lebeer, de l'Académie, Conservateur du Cabinet des Estampes, et M. F. Bailon, Conservateur du Cabinet des Médailles de la Bibliothèque Royale de Belgique, le Prof. G. van Dievoet et tous ceux qui nous ont aidés dans l'élaboration du présent ouvrage.

rents. Il ne comporte pas d'abréviations extraordinaires, ni de difficultés particulières de lecture, au moins dans les passages que nous avons utilisés. Sa langue — néerlandaise de couleur locale — est celle de tous les comptes que nous connaissons : trop concise et trop chargée d'allusions, parfois, pour être aisément traduite, ou seulement rendue. Mais toujours pittoresque, colorée, singulièrement évocatrice de temps révolus, dont l'atmosphère est véritablement à recréer d'abord, si l'on veut ensuite s'en pénétrer.

La division générale du compte n'a rien d'extraordinaire; deux parties : Recettes — Dépenses. Les extraits, qui nous intéressent, figurent au chapitre des dépenses, naturellement. Ils y sont répartis en plusieurs groupes : 1° f° 172 r°, premier poste, pour travaux exécutés à l'occasion de la joyeuse entrée de Charles-Quint; 2° de même, depuis f° 195 r°, quatrième poste, jusque f° 196 r°, troisième poste; 3° de f° 207 v°, cinquième poste, à 211 r°, troisième poste, concernant des voyages et d'autres missions préparatoires et consécutifs à la joyeuse entrée; 4° de f° 221 r° au f° 224 r°, deuxième poste, stipulant des cadeaux en nature et en espèces offerts par la ville à des hôtes de marque, ne faisant pas partie de la suite princière; 5° du f° 237 r° au f° 239 v°, deuxième poste, concernant la joyeuse entrée proprement dite. Il semblerait, au premier coup d'œil, que les postes ne sont pas très groupés, matériellement, ni même idéologiquement.

Il est possible, cependant, de séparer tout de suite les postes qui regardent les préparatifs, de ceux qui concernent la cérémonie même et que nous voulons écarter provisoirement. Pour la description des préparatifs, si nous suivions tout bonnement l'ordre du compte, nous devrions parler successivement de travaux de ferronnerie, de charpente, de menuiserie et d'autres du même genre (f° 172 r°, 195-196); ensuite, de voyages accomplis par les messagers (f° 207 v° — f° 208 v°); des voyages à Anvers et d'autres démarches pour l'achat et le finissage des coupes de vermeil à offrir au duc (f° 237 r°); des tapisseries et d'autres ornements (f° 238 r°); enfin, de la réunion des états de Brabant (f° 239 r°). Mais l'ordre du comptable n'est pas nécessairement celui de



Une vue de Louvain au début du XVI^e siècle.

l'historien. La voie la plus rapide, en vue des conclusions qui nous intéressent, part de l'émancipation de Charles-Quint (3).

Le 2 janvier 1515 (n. st.), trois hommes, assure le compte,

(3) Sur l'émancipation de Charles-Quint, voir notamment : 1^o La triomphante et solennelle entrée, f^o A III v^o; 2^o A. HENNE, Histoire du règne de Charles-Quint en Belgique, t. II, p. 66-70. Bruxelles-Leipzig, 1858; 3^o A. NAMECHE, L'empereur Charles-Quint et son règne, t. I, p. 346-348. Louvain, 1889 (ce récit est une reproduction « très » fidèle du précédent); 4^o G. TURBA, Geschichte des Tronfolgerechtes in allen Habsburgischen Landern, p. 154. Vienne-Leipzig, 1909; 5^o H. PIRENNE, Histoire de Belgique des origines à nos jours. Edition illustrée par Fr. SCHIAUWERS et J. PAQUET, t. II, p. 57-58. Bruxelles, 1949; 6^o Geschiedenis van Vlaanderen, sous la direction de R. van ROOSBROECK, t. IV, p. 84, S.l.n.d. [Bruxelles, 1939]; 7^o P.W.N. HUGENHOLTZ, Philips de Schone en Maximiliaans tweede regentschap, 1493-1516, p. 50, dans J.A. van HOUTTE, I.F. NIEMeyer, J. PRESSER, J. ROMEIN et H. van WERVEKE, Algemeene Geschiedenis der Nederlanden, vol. IV, De Bourgondisch-Habsburgse Monarchie, 1477-1567, p. 27-50. Anvers-Bruxelles-Gand Louvain-Utrecht, 1952; 8^o G.A.J. ARMSTRONG, The Burgundian Netherlands, 1477-1521, p. 252, dans G.N. CLARK, J.R.M. BUTLER, J.P.T. BURY et F.A. BENIANS, The New Cambridge Modern History, vol. I. The Renaissance, 1493-1520, edit. G. R. POTTER, p. 224-258. Cambridge, 1957.

Des blyde Incompt van twee kerke
 Compt van de staten hie by d'ant loy outfand
 die d'ant gelyk d'ant gelyk braken

Factuellyt gelyken de incompt d'ant van de staten van
 Louvain die d'ant d'ant d'ant d'ant d'ant d'ant d'ant
 d'ant d'ant d'ant d'ant d'ant d'ant d'ant d'ant d'ant
 d'ant d'ant d'ant d'ant d'ant d'ant d'ant d'ant d'ant
 d'ant d'ant d'ant d'ant d'ant d'ant d'ant d'ant d'ant

Extrait du Compte.

se hâtent de Louvain vers le grand palais de Bruxelles. Ce sont les députés ordinaires de la ville en pareilles circonstances : un bourgmestre (Antoine Absoloens), flanqué d'un pensionnaire (Jean Stevens) et d'un messenger à cheval (Guillaume Borreman à la disposition des deux autres pour les courses) (4). Ces députés vont prendre part à l'assemblée des états généraux des Pays de par deça, assister, avec leurs collègues des autres villes, ordres et provinces, à l'émancipation solennelle du jeune Charles (5 janvier 1515), et s'informer des intentions de « Sa Majesté royale » — Marguerite d'Autriche, quand même ? — et de son consentement à l'inauguration de leur gracieux seigneur, Charles. Ils furent absents six jours, nous dit le texte, et ne rentrèrent donc à Louvain, se'on toute vraisemblance, que le 7 ou le 8 janvier 1515 (5).

(4) Comp. I. WILS, De Werking van de Staten van Brabant omstreeks 1550-1650 volgens Leuvense Archiefbronnen, p. 5-6, dans Anciens Pays et Assemblées d'États, V, p. 1-20. Louvain, 1953.

(5) « Van der statwegen gesonden ij' ja' sune XV^e Xiiij tot Brussel Anthoenys Absoloens, borgemeester, meesteren Jan Stevens, pensionnaires, ende Willem Borreman, rydende hode van der selver

Il ne put être question de joyeuses entrées, en Brabant ni ailleurs, avant l'émancipation proprement dite (5 janvier). Il fallut ensuite attendre le retour des députés (7 ou 8 janvier, d'après le compte). Il fallut encore, après, réserver le temps normal d'une délibération, d'une résolution du magistrat. Les préparatifs matériels des cérémonies du 23 janvier, ne purent pas être entamés avant le 10. Encore cette date semble-t-elle trop précoce, pour l'ouverture de l'assemblée des états de Brabant qui dut élaborer le texte de la joyeuse entrée. La date du 13 janvier revient plus d'une fois dans le compte, à propos de l'envoi de messagers, ce jour, dans plusieurs directions. Il fallut faire vite, et nous verrons à quel prix.

A partir du 10 ou du 13 janvier, des travaux de ferronnerie ont été exécutés à la grande estrade et à « l'allée », que l'on devait édifier devant l'hôtel de ville, « lorsque le duc recevrait le pays » (6). D'autres travaux ont été faits, pour le compte de la ville, à la même occasion, dans la maison particulière du doyen de Saint-Pierre, dans celle du seigneur de Chièvres, et dans la maison de Standonck (7). On travailla

stat, omme aldaer te aenhoren 't gene dat den staten van allen den landen van herwerts over opgedaen ende gethoont es geweest aengaende den goeden wille van der Coeninclycke Magesteyt consente ende dat myn genedige Heere in synen landen voirs ontfangen ende gehult soude werde; hebben derom gevaccert de voirs. horgernceester syn tweester vj dagen, die pensionnaris syn tweester vj dagen ende de voirs. bode alleene vj dagen te xij st. 's daighs valent XVij lb.

Item betaelt van te hebben gehat een copie van ennigen stucken der materien van der voirs. dachvaert aengaende iij st. » (ACL, n° 5138, f° 207 v°, 5° poste et f° 208 r°, 1° poste).

(6) « Aen voirs. Meesteren Mathys vander Calsteren betaelt overbracht X° february a° XV° veerthien stilo Brabantie bij hem geleverd opte groote spoye ende aen de alleije voir der stathuys geset derop de herloge d'ant entfanck iij scheijen met ooghen ende iij kennenen. Item xvij houten met seiven ende spieden. Item iij haken daer die kethenen in 4 schorssen tsamen weghende iij° xv lb pont te vj plecken maict X lb. Xs. Item aende alleije 1 pripkens nagelen ou vi sluyers... »

(ACL, n° 5138, f° 172 r°, 1° poste.)

(7) « Aen voirs Meester Goert Bubbeler overbracht XX° January a° XV° Xij te hebben gewracht in 's dekens van Sinte Peters huys. In myns Heren van Chyevres huys. In Standoux huys aende stellinge voere der stathuys ende aen d'werck van der poye, Meester

de même à la maison de « Dame Marguerite » d'Autriche, la régente des Pays-Bas; dans la maison où descendrait le duc Charles, on répara certaine mécanique représentant, supportant ou animant le groupe des Douze Apôtres. Non seulement des constructions et des restaurations, mais naturellement aussi des transports de meubles et de matériaux furent effectués et payés (8).

Devant l'hôtel de ville, de Matthieu de Layens, que nous connaissons, on éleva des échafaudages (*stellinge*), supportant une estrade formant tribune (*spoye*). Cette tribune était couverte d'une sorte de *velum*, de dais ou de baldaquin (*allye*) fixé à des mâts (*sperven*) (9). On était au cœur de l'hiver, ne l'oublions pas. « L'allée » fut — chose singulière à nos yeux — tendue à l'intérieur comme à l'extérieur de drap de couleur noire, de fabrication locale. (Mais quelqu'un ne nous suggérerait-il pas que c'était à dessein, pour contraster avec l'éclat des lumières et des blasons?) (10). Elle fut tapissée

Goert vj daghen Augustyn van Thienen vj daghen etc... xx lb xv st. vj d. » (ACL n° 5138, f° 195 v°, 1° poste.)

— S'agit-il d'une maison que Guillaume de Croy, seigneur de Chièvres, aurait occupé en ville pendant les séjours que Charles-Quint fit dans la même ville durant sa minorité? Ou plus simplement du château d'Héverlé qui appartenait à sa famille, et que Chièvres se mit en devoir de moderniser? — Voir plus loin: Joyeuse entrée de Philippe II.

(8) « Aen selven Meester Bubbeler overbracht XXvij° Ja° a° XV° Xij gewracht. Gewracht in 't hof van myn Vrouwe Margrieten hof ende in 't hof van Hertoge Karle aen 't d'ressort daer die xij appostelen op stonden met meer andere juweelen. Ende aen d'werck van der spoye aen coctssen seragen bancken thuyt te halen. Meester Goert vj dagen. Item betaelt Meesteren Goert voirs. van dat hy geleent heeft in 't hout totter stellinge ij lb. etc. »

(ACL, n° 5138, f° 195 v°, 2° poste.)

(9) « Aen voirs. Meester Goert Bubbeler overbracht iij° february a° XV° Xij gewracht op te groote spoye ende van der stellinge die vor der stathuys stont wech te vuere ende boven op te halle te doen ende de sperren die daer aen waren op te groote spoye gevuert omme daer te werken. Meester Goert v daghen etc. »

(ACL, n° 5138, f° 196, 3° poste.)

(10) « Betaelt van iij swarte Loevenen lakenen van vierloeyen deraf de twee lanck weren t' samen XLV 1/2 ellen d'elle te XXij stuyers. »

Item noch twee vier loye t' samen houdende XLVj 1/2 ellen

— au sens propre — et surmontée d'une bordure bleue — teinte ordinaire du drap à cette époque, — que l'on avait pris soin (chose plus singulière encore) de teindre en noir (sans doute pour la rendre plus belle) (11). Charles n'était pas encore descendu jusqu'en Castille, mais la sévérité de la Castille semblait déjà monter jusqu'à lui. Seule note claire, que le compte nous révèle : aux extrémités et au milieu, le drap noir fut piqué d'écussons aux armes — de gueules et d'argent — de Louvain (non pas du Brabant) (12). Les Louvanistes auraient-ils été d'humeur sombre? La galerie brugeoise, d'azur, d'argent, d'or, de brocard et de porphyre « bien au vray » devait être autrement agréable à regarder, trois mois plus tard, sous la caresse du soleil printanier (13).

d' elle te XXVj st. valent t' samen by quitantie van Ghelden de Nausnyder gedateert XXV ja^r aⁿ XV^e Xiiij stilo Brabantie

XCViiij lb XVij st. vij d.

Betaelt Ghelden de Nausnyder van twee stucken swerts lakens van twee loyen houdende t' samen XL 1/2 ellen onne de alleye mede te behangen daer myn genedigen Heere den eedt op dede d' elle te XV st. by quitantie van der date XXV ja^r anno XV^e Xiiij

XXX lb vij st. vij d.

(ACL, n° 5138, f° 238 r°, 1^{re} et 3^e poste.)

Dans *La triumpante et solemnelle entrée*, f° C IV v°, il est question de « l'allée de la dicte galerie ».

(11) « Den selven Ghelden noch betaelt van eender blauwe liiste XXV ellen lanck swart gevarwet ten priise van Xj 1/2 st. d' elle onne die alleye boven mede te behangen ende onder mede te beleggen per quit suam van der date XXiiij January anno XV^e Xiiij stilo Brabantie

Xiiij lb vij st. vij d. »

(ACL, n° 5138, f° 238 r°, 4^e poste.)

(12) « Item betaelt van de voirs. lakenen met zyden te besteken opte ynden ende in de middelt mit schilden van den wapeuen van Loven, etc. »

(ACL, n° 5138, f° 238 r°, 2^e poste.)

(13) « La galerie ainsi lattée, comme dict est, et par dessus les lattes tendue jusques en terre de draps blancz fut, du font en comble, d'une bonne lance de hault et environ huit ou dix piedz de large, le tout bien latté et tendu de draps bleuz de long en large, et le dessus azuré en forme d'ung ciel semé d'estoilles avec le soleil, la lune et les vents, qui estoit soustenu par devant à beaulz piliers faictz et painctz de couleur de porphyre bien au vray et situé par égale distance l'ung de l'autre. Le dedans d'icelle galerie qu'avons dict estre

Betaelt van myn pbenke lakens van der dopen d'el
twee lakenen van twee loyen houdende t' samen XL 1/2
ellen onne die alleye mede te behangen daer myn genedigen
Heere den eedt op dede d' elle te XV st. by quitantie van der date
XXV ja^r aⁿ XV^e Xiiij stilo Brabantie

provis le poy foye

Item betaelt van de voirs. lakenen met zyden te besteken
opte ynden ende in de middelt mit schilden van den wapeuen
van Loven, etc. »

provis
611

Betaelt Ghelden de Nausnyder van twee stucken swerts lakens
van twee loyen houdende t' samen XL 1/2 ellen onne de alleye mede
te behangen daer myn genedigen Heere den eedt op dede d' elle te
XV st. by quitantie van der date XXV ja^r anno XV^e Xiiij
stilo Brabantie

provis le poy foye

Extrait du Compte.

Tandis que d'autres ouvriers au service de la ville dispo-
saient sur la tribune — autrement dit l'échafaud — des bancs
(bancken) et sans doute aussi d'autres sièges plus confortables
tandis qu'on essayait de remettre en état des édifices moins
importants que l'hôtel de ville lui-même, des messagers étaient
dépêchés un peu partout : à Bruxelles principalement, mais
également à Tirlemont, Léau, Anvers. A Anvers, on se rendit

de hauteur d'une lance ou plus, et de longueur environ six ou sept
groses maisons fut toute ensemble les appuys devant couverte de
drap d'or et brocés moult riche et environ le mylieu d'icelle fut
haultement paré le siège du roy Salomon entre quatre piliers d'or, et
le trosne adossé et tout couvert de drap d'or ouvé de brodure moult
précieuse et riche, les courtines à l'environ d'icelluy de taftas cramoisy
bel et sumptueux » (*La triumpante et solemnelle entrée*, f° E IV v°).

pour acheter les trois coupes en vermeil (14), que selon A. Torfs (15), il était d'usage d'offrir au nouveau prince en pareille circonstance; à Bruxelles, il fallait demander les convenances de la cour quant à la date. Le voyage d'Anvers fut vain: les coupes commandées n'étaient pas prêtes, et ce n'est pas étonnant, vu la brièveté du délai. On en trouva d'autres, convenables, à Louvain, notamment dans la famille Pynnock, connue pour sa richesse et ses mérites. On se procura la dorure indispensable. Elles furent dorées, puis sur le couvercle timbrées aux armes de Louvain. Et nous n'avons pas de raison de penser que le travail ne fut pas terminé. Dans l'*Histoire de Louvain*, qu'il écrit vers la fin du XVI^e siècle, W. Boonen s'inspirant du même compte que nous, rapporte au contraire, que Charles-Quint ne reçut pas seulement les trois coupes en question de 18 marcs, 2 onces et davantage, mais encore quatre aimes et

(14) Voir ACL, n° 5138, f° 237 r°, dernier poste — 237 v°: « Betaelt Ghelden de Nausnyder rentmeester der stat van Loeven die gesonden wert tot Antwerpen omme aldaer te coopen drie silveren vergulden stopen om die te presenteren ende geschoncken te werden onsen genedigen Heere t' synder blyde Incompt als hy d'lant ontfangen soude die stoopen hy in der stat van Antwerpen gemaict niet gereet en vont daer omme hy gevaceert heeft iij dagen te XXiiij st. s daighs per quit. suam iij lb XVj st.

Betaelt van den iij stoopen die naderhant gevonden syn tot Loeven daer af die twee silveren stoopen gecoicht syn tegen de executeurs van den testamenten wylen Jouffr. Catharine Pynnox wedewe wylen Joncker Lybrecht van Meldert, t'samen wegende Xij merck V oncen onverghilt ende den derden stoop gecoicht tegen Lodewyck vanden Tymple wegende V merck Vj ingell, ls t'samen XViiij merck ij oncen Vj Ingell ten priuse van XVj peters de merck ende den peter te XViiij st. blycken hy twee quitantien daer van de voirs. ij stoopen van Heer Laureys Celen ende Willems Lombart ende d'ander van den eenen stoopen van Lodewyck vanden Tymple t'samen de somme van ij^e LXiiij lb Vj st. ix d lb.

Betaelt van iij oncen Vii 1/2 Ingell fyn gouts gecoicht tegen diverse persoenen etc... LXXiiij lb Vij st. vd.

Betaelt Jorys Roba van die drie stoopen te verguldeneu metten voirs, gecoichten goude van synen arbeyt, etc. Xij lb.

Ende syn die voirs. stoopen getlickent op't dexel boven opte stoopen metter wapenen van Loeven.

(15) Voir J. A. TORFS, *Geschiedenis van Leuven van den vroegsten tijd tot op heden*, p. 225. Louvain, 1899.

een seluen bellen van iij stat stoopen blynde geschoncken
meester petrus vander bocht te ~~antwerpen~~ Antwerpen
alhier blyscamen opte markt vanden vromen markt
y mede den ghelucken Heer mynre god den pudenten
gheluck iij stat stoopen stem mynre god den pudenten
by der stoopen stem den doctore vanden vromen markt
stoopen stem louchen doctore van arandens iij stat stoopen
He mynre god den blyden d'ant iij stat stoopen stem
steane felix by der stoopen He den pudenten van Chyren
by der stoopen stem meester d'ant iij stat stoopen
He mynre god den blyden iij stat stoopen stem mynre
felix d'ant iij stat stoopen stem meester d'ant van
pudenten iij stat stoopen He den blyden iij stat
stoopen stem mynre god den blyden by der stoopen
He der stat van Chyren d'ant iij stat stoopen stem
mynre god den blyden by der stoopen He mynre god
den blyden iij stat stoopen He mynre god den
la vanderme iij stat stoopen He mynre god den
mynre god als hy in den ghelucken blyden. iij stat
elzand hand iij amte by. stien te pz kye d'ant He
ten seluen blyden vromen geschoncken den vromen
blyden pudenten. betaelt van iij blyden He der van opte
wocht markt iij stat stoopen He mynre god den
van atant blyden pudenten ten blyden iij stat stoopen
Alles blyden by gedoken geschoncken van iij stat
vromen blyden de vromen blyden van iij stat
Cate pudenten markt iij stat stoopen

Encore un extrait du compte.

davantage de vin du Rhin, et quatre pièces et davantage de drap noir, produit de l'industrie locale (16).

Le 13 janvier 1515, deux messagers à cheval partirent pour Bruxelles, avec le pensionnaire que nous connaissons déjà : Jean Stevens. Tous trois ne furent payés que pour un seul jour d'absence (ce qui n'est pas impossible du tout, même si l'on suppose qu'ils ne changèrent pas de monture en cours de route). Du premier de ces messagers, dénommé Jean van Thienen (ou de Tirlemont), le poste du compte qui le concerne dit simplement, qu'il était chargé « d'attendre » à Bruxelles le bon plaisir du prince, et d'en rapporter l'expression à Louvain (17). Au sujet de l'autre, Jean Poele, le compte explique un peu plus amplement, qu'il avait à s'informer de la date à laquelle Monseigneur l'Archiduc entreprendrait le voyage de Bruxelles à Louvain, et qu'il avait à porter cette nouvelle au bourgmestre (au singulier) de la dernière ville (18). Jean Stevens, le pensionnaire, accompagne le mayeur de Louvain, le chevalier Jean van Schoonerst, pour aller par'ler du même sujet au redoutable Guillaume de Croy (1458-1521), seigneur de Chièvres et d'Héverlée, du roi de France, adversaire de la ci-

(16) • Ende de stadt van Loven beschanck hem met drye silvere vergulde stoopen, wegende XVijij marck, ij oncen, Vj engelsche, costende, soo van stoffe, faitsoen ende vergulden, iij^e XLIX lb, Xiiij st., iij d. Artoijs. De stadt beschanck hem noch met iij swertte lovensche laeckenen, vier loyen, die costen XCVij lb. XVij st., Vj den. artoijs; ende noch iij aemen, XX steecken rhinswijns » (W. BOONEN, *Geschiedenis van Leuven, geschreven in de jaren 1593 en 1594*, édit. E. van EVEN, p. 75, col. 2. Louvain, 1880). — En 1494, Philippe le Beau, père de Charles-Quint, avait reçu 3 coupes en vermeil, 5 pièces de drap noir et 6 aimes 11 pièces de vin du Rhin. Marguerite d'Autriche, sa sœur, avait reçu des présents dans la même circonstance, mais le compte de 1515 ne mentionne rien de semblable.

(17) • Van der stat wegen gesonden Xiiij January a^o XV^e Xiiij Gheert van Thienen rydende bode tot Bruessel om aldaer te verwachten d'opsctten van onsen genadigen Heere ende tydinge deraf te brengen tot Loeven daer omme gevaccert j dach Xij st. » (ACL, n^o 5138, f^o 208, 2^e poste.)

(18) • Van der stat wegen gesonden Jan Poele Xiiij January anno XV^e Xiiij Jan Poel bode te peerde der stat van Loeven tot Bruessel omme te vernemen den tyt wannecr myn genedige Heere de certshertoge die na Loeven commende was vvt Bruessel reisen

devant régente, irrésistible vainqueur de la journée du 5 et mieux en cour que jamais (19).

Un quatrième personnage est en course le 13 janvier 1515.



Burchtpaort.

soude deraf hy den borgermeester tydinge bracht derom vvt geweeet te perde 1 dach valent Xij st. »

(ACL, n^o 5138, f^o 208, 3^e poste.)

(19) • Van der stat wegen gesonden Xiiij January a^o XV^e Xiiij Meesteren Jan Stevens pensionnaris tot Bruessel met mynen Here den Meyer van Loven om te spreken mynen Here van Chyèvres aengaende de compst van onsen genedige Heere derom gevaccert 1 dach valent XXiiij st. »

(ACL, n^o 5138, f^o 208 r^o, 4^e poste.)

C'est Guillaume Borreman, le messenger à cheval qui fut à Bruxelles le 2 janvier et les jours suivants avec le pensionnaire Stevens et le bourgmestre Absoloens. Le compte stipule qu'il aurait fait trois voyages aller-retour en 24 heures : ce qui semblerait un record de vitesse et d'endurance, même — ou surtout — s'il ne s'était arrêté que quelques minutes après chaque parcours, juste le temps de prendre de nouvelles instructions. Peut-être faut-il entendre, qu'il n'aurait pas, à chaque fois, accompli tout le trajet de Bruxelles à Louvain, mais simplement qu'il aurait intercepté l'un ou l'autre de ses compagnons, en cours de route (*onderwege*) ? Le but particulier de sa mission paraît avoir été de s'informer du jour, et surtout de l'heure exacte auxquels l'archiduc ferait son « entrée » à Louvain. Peut-être faudrait-il rechercher du côté des difficultés à s'entendre sur l'heure, les raisons des courses multiples et précipitées de ce messenger (20) ?

Le 16 janvier, Guillaume Borreman repart à cheval. Il est muni de lettres closes adressées, l'une à la ville de Tirlemont, l'autre à la ville de Léau, toutes deux sises dans le quartier de Louvain, pour les mettre au courant d'une assemblée que les états de Brabant tiennent à Louvain même, délibérant au sujet de la joyeuse entrée de l'archiduc Charles. La mission dure assez longtemps, bien que Léau ne soit distant de Louvain que de 35,500 km, et que la route ordinaire entre les deux villes passe par Tirlemont (21). Mais ne pouvons-nous pas

(20) « Van der stat wegen gesonden Xij^e January a^o XV^e Xij (sic) Willem Borreman hode te pcerde onderwege Brussel tot drye reisen over ende weder omme te vernemen wanneer Hertoge Karle onse genedige Heere commen sonde ende te wat uren om sin entree te doene derom wgewest I dach te pcerde valent Xij st. »

(ACL, n^o 5138, f^o 208 v^o, 1^{er} poste.)

(21) « Van der stat wegen gesonden XV^e January a^o XV^e Xij Willem Borreman hode te pcerde der selver stat met twee beslotenen brieven den eenen aca de stat van Thienen ende den anderen te Leeuwe adverterende hen van der vergaderingen ende dachvert van den staten van Brabant tot Loeven vergadert synde omme te spreken van der incomst ons genedigen Heren Hier om gevaceert te perde n dighen te Xij st. 's daechs valent XXij st. »

(ACL, n^o 5138, f^o 208 v^o, 2^e poste.)

supposer que Tirlemont et Léau n'avaient pas — encore ? — de députés aux états déjà réunis ? — à Louvain, et que Borreman était chargé d'attendre leur réponse, avant de repartir ? Peut-être s'agissait-il d'inviter justement Tirlemont et Léau à envoyer de leurs dignitaires à la cérémonie prochaine, ainsi qu'il était convenable et qu'ils avaient coutume de le faire ? Pourtant le compte ne fait pas mention d'autres missions du même genre, à destination d'autres villes, communautés et seigneurs brabançons, bien qu'ils dussent être invités aussi, à moins qu'ils ne fussent déjà présents.

Les états de Brabant se réunissent, comme d'ordinaire, afin de préparer les cérémonies de la joyeuse entrée et, surtout, la « pétition de droit » qu'ils vont se permettre de présenter au nouveau prince à cette occasion. Il y avait cent cinquante-neuf ans, tout juste, que cette coutume s'était introduite, puisqu'en décembre 1355 - janvier 1356 leurs prédécesseurs s'étaient rassemblés dans la même intention pour la première fois. Le texte du compte ne dit pas positivement que les députés siégeaient à l'hôtel de ville comme à l'occasion de la joyeuse entrée de Philippe le Beau par exemple, mais simplement que le concierge de l'hôtel de ville reçut onze livres dix deniers pour leur avoir préparé à manger, — jusqu'à la fin du mois (22). Ils siégeaient dans une chambre spécialement tapissée : pour la chaleur et la décoration (23). Chose admirable, mais parfaitement conforme au bon usage linguistique, des passages parlent de la réception du prince par le pays (*den ontfangen van mynen genedigen Here Hertoge Karle*),

(22) « Betaelt Peteren vanden Berge concluerge van der stat huys voir costen by hem gedaen ende verleeht voor die inbyten die hy gereet gemaect heeft vocre die van den staten 's lants van Brabant in der dachvert tot Loeven wesende ten tyde van den ontfangen van mynen genedigen Here Hertoge Karle Xj lb X st. »

(ACL, n^o 5138, f^o 239 r^o, 7^e poste.)

(23) « Betaelt Michiele van Mille tappichier van dat hy met synder tappisserie de camer behangen heeft daer de staten vergadert waren ter dachvert tot Loeven wesende doen hertogh Karle d'lant ontfinck per quitantiam suam gedatert ultimo January XV^e Xij XX st. »

(ACL, n^o 5138, f^o 239 v^o, 2^e poste.)

et d'autres, au contraire, de la « réception » du pays par le prince (*doen Hertoge Karle d'lant outfinck*) (24).

La joyeuse entrée de Charles-Quint a lieu le 23 janvier 1515 (n. st.). Le compte est formel à cet égard, la charte est datée de ce jour et les auteurs sont généralement d'accord. Cependant les *Placcaeten van Brabant* parlent du 24 janvier de la même année (25) et G.J.C. Piot, citant lesdits *Placcards*, les suit naturellement dans leur chronologie (26). Serait-ce simplement une erreur, ainsi que nous le pensons ? Les cérémonies auraient-elles duré deux jours, en 1515, comme pour les archiducs Albert et Isabelle ? Ou quatre jours, comme ce fut le cas pour Philippe II ? Et si, comme à Bruges, Charles désira « revoir le tout de rechief à plain jour, ce qui eut lieu le dimanche ensuyvant après disner que toutes choses furent remises au mesmes estat qu'avoient esté le mecredy, fors le luminaire » (27). D'après le compte que nous utilisons, certains personnages, présents le 23, donnèrent quittance de leurs honoraires le lendemain. C'est donc, semble-t-il, qu'ils étaient encore en ville, mais probablement libres d'une partie de leur temps, ce jour-là.

La joyeuse entrée du 23 janvier 1515 se fit au milieu d'un grand concours de monde. Parmi tous les personnages que le compte désigne en groupe ou singulièrement par leur nom, il y en a qui font certainement partie de l'assemblée des états, et qui sont donc chargés de « recevoir » le prince. D'autres

(24) Voir : K. STALLAERT, *Glossarium van verouderde rechtstermen, kunstwoorden en andere uitdrukkingen uit Vlaamsche, Brabantische en Limburgsche oorkonden*, p. 279. Leyde, s. d. ; J. VERDAM, *Middelnederlandsch Handwoordenboek*, 3^e édition, p. 429. La Haye, 1949.

(25) *Placcaeten ende ordonnantiën van de hertoghen van Brabant*, t. I, p. 192. Anvers-Bruxelles, 1648, et t. IV, p. 405. — La date exacte figure à la fin de l'acte, op. cit., t. IV, p. 417. A. ANSELMO, *Codex Belgicus. Placcaeten*, commet exactement la même faute : p. 84, il parle du 24 janvier 1515, en faisant mention du titre de la joyeuse entrée, et p. 96, il note le 23 janvier, dans le texte de l'acte.

(26) G. J. C. PIOT, *Histoire de Louvain, depuis son origine jusqu'aujourd'hui*, p. 258. Louvain, 1839.

(27) La *tryumphant et solemnelle entrée*, f^o C III r.

figurent dans la liste, aussi clairement que dans l'escorte ou la suite de Charles. Il en reste d'autres enfin, sur le rôle et la qualité, voire l'identité desquels il est malaisé de se prononcer.

Comme représentants du clergé de Brabant, qui reçurent des aimes de vin, du fait de leur présence en ville à l'occasion de la joyeuse entrée de 1515, le compte mentionne, dans l'ordre : les abbés de Grimbergen, de Saint-Michel d'Anvers, de Heilisseem (28), d'Affligem (29), de Villers, d'Averbode, de Sainte-Gertrude de Louvain (30). Ces sept prélats comptent parmi les plus importants du duché. Ce sont des habitués des séances des états de Brabant. L'abbé du Parc, pourtant tout proche, n'est pas mentionné ; peut-être parce qu'il n'a pas reçu de présent, ce qui le distinguerait de l'abbé de Sainte-Gertrude, un de ses voisins les plus immédiats ? Comme ecclésiastiques qui ne sont pas membres des états, on note « *mynen Here van Camerycke* » (l'évêque de Cambrai, qui venait probablement à la suite du prince), et le doyen du chapitre de Saint-Pierre de Louvain (qui devait recevoir, sans doute, le premier serment) (31).

Les villes suivantes sont représentées, mais nous ne savons pas par qui : Bois-le-Duc (32), Bruxelles, Anvers (33), Léau, Tirlemont (toutes les chefs-villes de Brabant sont nommées, à l'exception de Nivelles et, naturellement, de Louvain), Vilvorde, Bréda, Eindhoven Helmont (34). Le compte ne dit

(28) ACL, n^o 5138, f^o 219 v^o, 3^e poste.

(29) Ibid., f^o 224 r^o, 2^e poste.

(30) « *Betaelt Peteren van Rintvelt van dat hy den prelaten van Viller van Everbode ende van Sinte Gertruyden elken van hen geschoncken heeft viere stat stoopen Rins wyns als Hertoge Karle ontfangen wert blyckende by cedule getekent Caverson borgermeester ende hy quitantie dessels Peters van Rintvelt gedatert prima February anno XV^m Xiiij te ij 1/2 stuivers den pot valent* iiiij lb X st. »

(ACL, n^o 5138, f^o 224 v^o, 1^{re} poste.)

(31) ACL, n^o 5138, f^o 224 r^o, 2^e poste, et f^o 224 v^o. Sur Jacques de Croy, duc-évêque de Cambrai depuis 1511, voir C. THIELLIEZ, *L'érection de la ville de Cambrai en duché d'après les registres capitulaires, dans Anciens Pays et Assemblées d'états*, t. XV, p. 73-88. Louvain, 1958.

(32) ACL, n^o 5138, f^o 221 r^o

(33) Ibid., f^o 219 v^o, 3^e poste

(34) Ibid., f^o 224 r^o, 2^e poste, et 224 v^o.

rien de la présence de députés du duché de Limbourg et des pays d'Outre-Meuse, dans aucun des trois ordres. Il n'y avait d'ailleurs pas de coutume fixe à ce sujet. La charte de joyeuse entrée valait pour tous les pays unis, de Brabant, de Limbourg et d'Outre-Meuse, que des Limbourgeois eussent été présents ou non pour la discuter, la voter, la soumettre au prince, au cours des cérémonies organisées dans la capitale brabançonne. Elle n'entraît en vigueur, cependant, qu'après la prestation d'un serment particulier du duc de Brabant, récemment inauguré, comme duc de Limbourg (35).

Parmi les nobles qui se trouvaient à Louvain, le compte ne distingue pas les compagnons du prince des membres des états de Brabant. Les hypothèses sont commodes pour le greffier de l'Ordre (de la Toison d'or), le comte de Buren (36), le grand trésorier, le président de Bourgogne, le greffier des finances, le chambellan de ma très redoutée Dame Marguerite, le président de Hollande, l'huissier des finances, le sire de Berghes (37), l'écuyer tranchant (*de vleesbouwer van den prinsen*), le Comte palatin (38) que nous énumérons dans le même ordre que le compte, et pour tous les officiers et gens de la cour dont il sera question dans un instant. *La tryumphant et solemnelle entrée* dit que l'ambassadeur d'Aragon, le Comte palatin, le sire de Ravenstein, le prince de Chimay, le seigneur de Chièvres, grand chambellan, le comte de Hornes, le seigneur du Rœulx, grand maître d'hôtel, et d'autres accompagnèrent Charles à Bruges (39). Il est permis d'inférer de

(35) Voir M. YANS, *Joyeuses entrées et serments d'inauguration au duché de Limbourg*, p. 151, dans *Bulletin de la Société verviétoise d'Archéologie et d'Histoire*, t. XLII, 1955, p. 149-176.

(36) W. BOONEN, *Geschiedenis van Leuven*, édit. E van EVEN, p. 76, col. 1, mentionne « Heer Floris van IJselsteyn, graven van Bueren », comme participant aux fêtes de la Toison d'Or, à Bruxelles, en 1516, en qualité de chevalier de l'ordre. — Voir aussi A.C.J. ARMSTRONG, *The Burgundian Netherlands*, p. 248 et 256.

(37) W. BOONEN, *loc. cit.*, cite encore « heer Cornelis van Bergen », en la même qualité de chevalier de la Toison d'Or, en 1516.

(38) Voir : W. BOONEN, *loc. cit.*, et A.C.J. ARMSTRONG, *op. cit.*, p. 253.

(39) *La tryumphant et solemnelle entrée*, f° A V v°.

là, sans doute, que ceux d'entre ces seigneurs qui auraient été présents à Louvain, n'auraient pu l'être que dans la suite du prince également. Si la limite est difficile à tracer, il est clair toutefois que deux groupes de nobles prennent part aux cérémonies de la joyeuse entrée : l'un du côté du prince, l'autre avec les députés du tiers et du clergé, du côté de la ville et du pays (40).

A trois heures de l'après-midi, peut-être, ainsi qu'en 1494, un cortège se mit en route pour se porter au devant du prince qui devait arriver ainsi que de coutume, de Bruxelles, par Tervuren et Terbank. De la composition de ce cortège, le 23 janvier 1515, nous connaissons par notre compte la présence de la grande gilde, de la gilde des archers, et de la chambre de rhétorique de « la Rose ». Par comparaison, nous pouvons inférer en outre que le cortège comprenait au moins, les représentants des ordres religieux, ceux de l'université, le mayeur Jean van Schoonerst, les bourgmestres, échevins et conseillers de la ville (41), avec leurs officiers, serviteurs, huissiers, sergents et messagers; des membres de la bourgeoisie « acoutrés selon leur rang ». En ce qui concerne les députés des trois ordres du duché, nous pourrions invoquer tout autant d'arguments pour suggérer qu'ils étaient dans le cortège avec ceux de la ville (comme on peut le voir, par exemple sur les tableaux historiques qui montrent les joyeuses entrées de Charles II et de Charles VI à Gand), ou qu'ils attendaient l'arrivée du prince, sur le parvis de l'église Saint-Pierre, à l'intérieur de cette église, sur une partie de la tribune élevée sur la Grand-Place, ou même ailleurs. En 1599, c'est le deuxième jour des cérémonies seulement, que leur rôle fut joué : très à part (42).

(40) Voir Annexe IV.

(41) Voir Annexe V. — Ce fut également vers 15 heures, que le 10 février 1511 Jacques de Croy, duc-évêque, fut reçu solennellement à la porte Saint-Georges, à Cambrai (C. THELLIEZ, *L'érection de la ville de Cambrai en duché*, p. 85). D'autres détails encore concordent entre cette joyeuse entrée et celle que nous décrivons ici.

(42) « Betaelt Gheert van Rintvelt, weert in den Helm van iii stat stoopen Rins wyne by hem geschoncken de Ghulde van den Handhoge voere prys van den vierene, als myn genedige Heere de

A Terbank, à un mille environ des remparts, le cortège montant de la ville, rencontra le train du prince, ainsi qu'il se devait. La croix fut présentée à baiser par la prieure de l'endroit. Ensuite, il y eut sans doute un échange de discours et de compliments, la présentation des clefs de la ville par les deux bourgmestres, la tradition des insignes de justice, etc. Ce n'était pas encore la joyeuse entrée proprement dite, ni surtout le serment d'inauguration du prince, mais une « *congratulation* », sorte de soumission préparatoire, anticipée, toute faite, pour montrer les bonnes dispositions des sujets et capter la bienveillance du seigneur (43).

Le « *progressus* » se mit en marche, après ces préambules. Le cortège arrivé de Louvain fit demi-tour et précéda « le train du prince », en direction des remparts et du centre de

Hertoge tot Loeven d' lant ontfincck, XXiiij^e aprilis anno XV^e vijftiene, blyckend by cender cedule der af synde gegeven uten Register
XXij st. vj d. *

(ACL, n° 5138, f° 221 v°, 4° poste.)

Pour la joyeuse entrée de Charles-Quint à Bruges, le 18 avril suivant, Remy du Puy raconte qu'il y avait, dans l'ordre, composant le cortège qui se porte au devant de Charles-Quint : 1° « Les seigneurs de la loy montez et acoustrez richement », suivis de leurs serviteurs et officiers, huissiers, sergents et messagers; 2° grand nombre de bourgeois et manants de la ville, marchands et autres, « acoustrez... chacun selon son degré, ... montez de mesmes ... jusques au nombre de cinq à six cens chevaux »; 3° « Les seigneurs de la loy du Franc ... leurs officiers... et leurs serviteurs... à cent et cinquante bons chevaux, car à vérité dire la monture des Brugelins fust trop plus belle que de toutes les autres villes » (*La tryumphant et solemnelle entrée*, f° A V v°).

(43) A Bruges, au lieu de la rencontre, sur la route qui mène au château de Male et à Maldegem, d'où Charles-Quint était parti, un discours latin, fait de reminiscences bibliques et classiques, fut adressé au nouveau prince, par le greffier de la ville, pour lui « faire offre » de ses sujets et de leurs biens, ainsi qu'il est dit dans la peroration de ce discours : « Mon très redouté seigneur, leurs corps et biens telz qu'ilz sont offrent, submeectent et dédient entièrement et très volentièrement à l'obéissance de tous vos royaulx plaisirs et commandemens en s'escriant tous d'une voix : Benoist soit le prince qui vient pour régner sur nous au nom de Dieu ». A quoi, le prince fit « une très bénigne response » (*La tryumphant et solemnelle entrée*, f° A V v° — A VI v°).

la ville. Dans le train, nous apercevons des palefreniers (*toute l'escuyrie avec sa suyte*) et des pages (44), le chancelier (et des membres du conseil), le greffier (le grand-maître et, deux à deux, des chevaliers) de la Toison d'Or; des trompettes au nombre de huit, « en grande et mélodieuse résonance » (45), douze messagers ordinaires (46), treize hérauts d'armes dont celui du Brabant (47), quatre valets de pied (48), et cinq huissiers (49) précédant immédiatement sans doute, le prince et son dais (50).

(44) « Betaelt den palfourniers enden paigien myns Genedigen Heeren ten tyde van der Incompst voirs. voir haeren wyn mits quitantie van Gillottin le Chantere gedateert XXV January anno XV^e Xiiij stilo Brabantie
ij lb. vj d. *

(ACL, n° 5138, f° 238 v°, 4° poste.)

(45) « Betaelt den achte trompetten van mynen Genedigen Here ter voirs. Blyde Incompst voere haeren wyn by quitantie van Johan Marsally van der date XXiiij January anno XV^e Xiiij
ij lb. *

(ACL, n° 5138, f° 239 r°, 2° poste.)

(46) « Betaelt den Xij ordinaren boden myns Genedigen Heeren voir haeren wyn, by quitantie Peters vander Moeyen van der date XXiiij January XV^e Xiiij
ij lb. ij st. *

(ACL, n° 5138, f° 239 r°, 3° poste.)

(47) « Betaelt Xij hiraulten van mynen genedigen Heere voir haeren wyn ten voirs. tyde van der Blyde Incompst by quit. van den Hirault Brabant gedateert XXiiij January anno XV^e Xiiij
ij lb. *

(ACL, n° 5138, f° 239 r°, 4° poste.)

(48) « Betaelt iij voetlooperen lacayers myns Genedigen Heeren van haeren wyn ter Incompst voirs. per quit. van Joris au Beuf gedateert XXiiij January XV^e Xiiij
ij lb. *

(ACL, n° 5138, f° 239 r°, 5° poste.)

(49) « Betaelt V doerwerders myns Genedigen Heeren voere haeren wyn ten voirs. tyde by quitantie van Galys de Cuyper van der date XXiiij January stilo Brabantie
ij lb. *

(ACL, n° 5138, f° 239 r°, 6° poste.)

(50) A Bruges, suivant Remy du Puy, « ... tournèrent les seigneurs de la ville, se rengèrent en bon ordre, et se misèrent au retour devers ladite ville. Après lesquelz suyvoient ineontinent tout le train du ieune prince. Premièrement l'escuyrie avec sa suyte. En après les officiers chascun selon son degré. Après eulx marchoient les gentilzhommes, chambellans et pensionnaires en moult grant nombre et très bon ordre. Suyvoient puy après les maistres d'hostel chascun le baston en la main. Derrière lesquelz venoit monsieur le grant maistre seul ayant pareillement le baston en sa main. Après marchoit

A Bruges, Remy du Puis raconte que le noble prince suivait à petite distance l'épée d'honneur que l'on portait devant lui. Il était « monté sur un cheval d'Espagne, beau et gorgias à merveilles, housé d'un très riche drap d'or pareil à son acoustrement lequel estoit tout chargé de grosses perles et autres pierreries de moult grande valeur. Le colet ensemble tout le long de la fente devant d'une part et d'autre l'ouverture des manches et le devant d'icelles le tout bordé de gros balais sans nombre. Sur son chef seoit un bonnet de veours, chargé au rond par derrière d'une plume blanche, et au surplus le rebras tout à l'environ cordonné de grosses perles en forme de losanges au milieu desquelles et en chascune d'icelles seoit un gros balay. Et sur le front devant, un beaucoup plus grant et riche que tous les autres. La suytte fut de mesmes en toute la reste si que son acoustrement fut estimé pour ce iour à cent mille escutz : dont au moyen de sa beaulté naturelle et maintien confit en toute grace royalle il sembloit mieulx à vérité dire, un Apollo ou un Mercure que un corps humain entre ses princes » (51).

Un peu derrière le prince, écrit encore Remy du Puis, « Madame sa Tante », Marguerite d'Autriche, suivait en litière, « à dextre de l'ambassadeur d'Arragon. Et au surplus acompagné de la dame de Ravestin, la dame de Chierve (*scil.* Chièvres), les damoyelles de Croy et de Tieves, avecques autres plusieurs dames et damoyelles, à la queue desquelles et pour clore le train suivoit le capitaine (52) avec les

monsieur le chancelier avec le conseil. Et après eulx venoient messieurs les chevaliers de l'ordre deux à deux moult honorablement, lesquels suivoient evesques et prelatz. Et finalement les princes derrière marchoient avec trompettes et clars en grande et mélodieuse résonance. Et après eulx officiers et roys d'armes ensemble les baillif et escoutète d'icelle ville jusques au seigneur de Sanselle, grant escuyer d'escuyrie qui portoit l'espee d'honneur devant le noble prince ». (*La triumphante et solennelle entrée, f° A VI v°*).

(51) *La triumphante et solennelle entrée, f° A VI v°*.
 (52) « Betaelt Johan de Lathouwer here van Beauregard cappitain van den archers myns Genedigen Heren etc... IX lb. »
 (ACL, n° 5138, f° 238 r°, 5° poste.)

archiers de corps (53). Et derrière tout le bernaige » (54).

« Et derrière tout le bernaige » ... Nous avons cru, tout d'abord, que la cour de Charles-Quint ne figurait pas tout entière dans le cortège inaugural : pour des raisons de commodité peut-être. Et, par exemple, que l'on eût en vain cherché dans les rangs, le chef-cuisinier (55), le « fruitier » (*fruytenier*) (56), les pannetiers et sommeliars (57), le maréchal-ferrant (58), les tapissiers et fourreurs (*fourriers*) (59), les portiers (60), l'huissier de la chapelle (61) ? Nous avons

(53) « Betaelt den archers Genedigen Heren ten selven tyde van der Incompst voer haeren wyn blyckende by quitantien van Johan Winter ende Anthonis le Paige van der date XXiiij January anno XV° Xiiij stilo Brabantie vij lb. »

(ACL, n° 5138, f° 238 v°, 3° poste.)

(54) *La triumphante et solennelle entrée, f° A VI v°*. — Comp. *Ibid.*, f° C III v°.

(55) « Betaelt den cock van mynen genedige Heere, ter voers. Incompst voere synen wyn mits synder quitantie gedateert XXVj January anno XV° Xiiij Jan van Sone XX st. »

(ACL, n° 5138, f° 238 v°, 1° poste.)

(56) « Item betaelt Hugo Rousset fruytenier myns genedigen Heeren voere synen wyn als voere ter voers. Incompst by synder quitantie gedateert XXiiij January anno XV° Xiiij stilo Brabantie XX st. »

(ACL, n° 5138, f° 238, 2° poste.)

(57) « Betaelt den pannetiers ende sommeliars myns Genedigen Heren voere haeren wyn ten selven tyde etc... ij lb. »

(ACL, n° 5138, f° 238 v°, 5° poste.)

(58) « Betaelt den maerschaleck ende hoefslagere myns genedigen Heren ter selver Incompst voere haeren wyn by quitantie Augustyns de Beer gedateert XXiiij January anno XV° Xiiij stilo Brabantie XXij st. »

(ACL, n° 5138, f° 238 v°, 6° poste.)

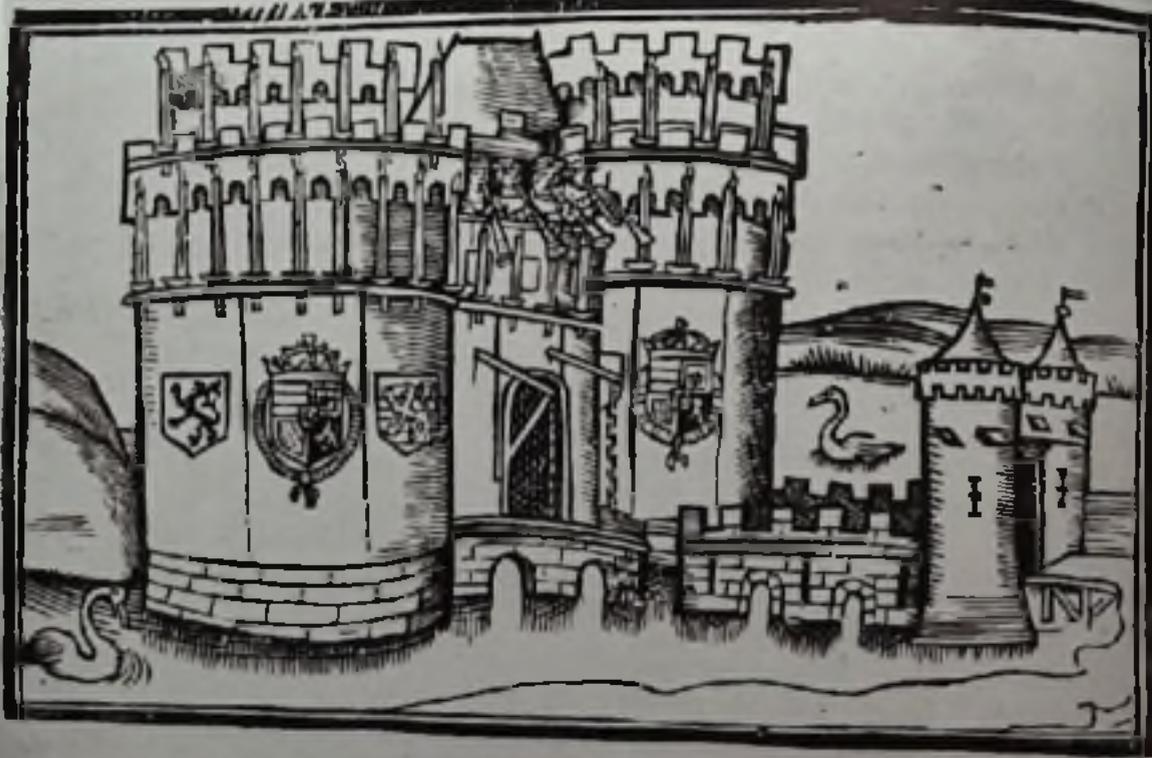
(59) « Betaelt den tapichiers ende fourriers l'amen voere haeren wyn ter voers. Incompst by haeren quitantien van der date XXiiij January te weten van Peter van Aelst tappichier ende Johan Marle fourrier de somme van nij lb. X st. »

(ACL, n° 5138, f° 238 v°, 7° poste.)

(60) « Item den portiers myns genedigen Heren betaelt voere haeren wyn per quitantie van Johan de Coursselle gedateert XXiiij January anno XV° Xiiij stilo Brabantie XX st. »

(ACL, n° 5138, f° 238 v°, 8° poste.)

(61) « Betaelt den doerwerder van myns Genedigen Heren cappelle voere synen wyn by quitantie van Peter Durat gedateert



imaginé plutôt que tout ce personnel indispensable de l'hôtel avait précédé le prince, afin de préparer toutes choses en vue de son installation personnelle, de la réception des hôtes au château, des banquets et réjouissances. Le même argument pourrait jouer en faveur de certains dignitaires, officiers et fonctionnaires, dont il fut question ci-dessus. Mais nous pouvons envisager, tout aussi bien, que ces serviteurs et dignitaires se trouvaient confondus dans le « bernaige » et que personne de la cour ne devait pénétrer dans une ville, avant que le souverain seigneur du lieu n'en ait reçu les clefs.

Depuis la chapelle de Terbank, les deux cortèges fondus en un seul s'acheminèrent solennellement vers les remparts de la seconde enceinte — celle du XIV^e siècle — où ils pénétrèrent par la porte de Tervuren (alors dénommée *Groete- et Groef-Poorte*, ou *Porta Bankensis* et *Bank-Poorte*, bientôt *Porta Bruxellensis* et *Brusselse-Poorte*, « parce qu'elle donnait accès à l'ancienne route de cette ville »). Comme c'était par là que les princes se présentaient d'ordinaire, arrivant de Bruxelles, le magistrat de Louvain avait voulu faire de cette porte « un édifice remarquable » : entièrement rebâti en 1383-1384, entièrement restauré en 1426 (62). On peut imaginer que la porte était ornée de draperies, d'armoiries et d'inscriptions, suivant la description que nous a laissée Remy du Puis, de la porte Sainte-Croix, de Bruges, au mois d'avril (63).

W. Boonen spécifie que Charles-Quint fut accueilli en ville, « avec un grand concours de torches » : « *ende wordden*

XXiiiij January anno XV^e Xiiiij stilo Brabantie

Xiiiij st. »

(ACL. n° 5138, f° 239 r°, 1^{re} poste.)

(62) Voir E. van EVEN, *Louvain dans le Passé et le Présent*, p. 100-101. Louvain, 1895.

(63) « A tel arroy chevaucha le iune prince avec sa suyte iusques à la porte sainte Croix par où il entra. Laquelle estoit parée et convertie de hault en bas de draps blancs, ausquelz pendoient plusieurs grans blasons armoyé des armes du prince, les aultres du pays de Flandres, et aucuns de celles de la ville. Au dessus desquelz pendoit ung plus grant et riche que nulz des aultres armoyé des armes du prince dessoubz estoient seize vers en latin... » (*La tryumphant et solemnelle entrée*, f° B I r°).

A tel arroy cheu aucha le iune prince avec sa suyte iusques a la porte sainte Croix par où il entra. Laquelle estoit parée & couverte de hault en bas de draps blancs / ausquelz pendoient plusieurs grans blasons armoyé des armes du prince / les aultres du pays de flandres / et aucuns de celle de la ville. Au dessus desquelz pendoit un plus grant & riche que nulz des autres armoyé des armes du prince dessoubz estoient seize vers en latin dont la substance est en effect telle

Charles prince digne de longue vie toute liesse et iubilacion
Pour ta presence est Bruges assourpe / car en toy gist sa consolation

Las bien est temps que on ape compassion
de son declin qui souloit estre chief
D'honneur de biens et de paltation
dont plus est dux a supporter son grief

A ta bonte son bon droit alier
tout son espoir / son salut & confort

Bi

innegebaelt, met groote menichte van tortsen » (64). Si les cérémonies commencèrent véritablement à quinze heures, les torches n'étaient certes pas de trop pour « éclaircir la



CHARLES-QUINT A CHEVAL DANS LE CORTEGE
DE BRUGES, PRECEDE DU GRAND ECUYER
PORTANT L'ÉPÉE D'HONNEUR.

Gravure extraite de *La triumpante et solennelle entrée*, f° A V r°.
La gravure montre des torches allumées, portées dans le cortège ou
fixées le long du parcours.

nuyt » (65), et sans doute aussi pour réchauffer tant soit
peu l'atmosphère dans les rues. Mais c'était encore plus affaire

(64) W. BOONEN, *Geschiedenis van Leuven*, édit. E. van
EVEN, p. 75.

(65) *La triumpante et solennelle entrée*, f° F IV v°.

de recherche, de solennité, d'éclat, que de confort ou de
nécessité. Sur ses gravures, relatives à Bruges, Remy du Puis
nous montre des quantités de torches, dont il stipule en son
texte et le poids et le prix : portées dans le cortège, ou fixées
tout le long du parcours, aux fenêtres des façades, aux arcs
de triomphe et sur les échafauds, enfin sur un lattis (lam-
bourde). Il ne parle même que du plaisir des yeux, et nous
assure que, pour jouir des effets multiples et trompeurs de
la lumière artificielle, c'était « par deçà la coutume de faire
les entrées de nuyt » (66).

Aux flambeaux, le cortège gagna le centre de la ville,
par les rues actuelles de Tervuren (*Groefstraat*) et peut-être
du Souci (*Gondborsstraat*) (67), passant non loin de la
place Saint-Jacques, ou sur la place elle-même (alors appelée

(66) « ... aucuns à cheval, aultres portans torches et luminaire
pour plus solennellement coniouyr vostre premier et très joyeux
advènement... » : Remy du Puis met ces paroles dans le discours qu'il
prête au greffier de la ville (Voir *La triumpante et solennelle
entrée*, f° A VI r°).

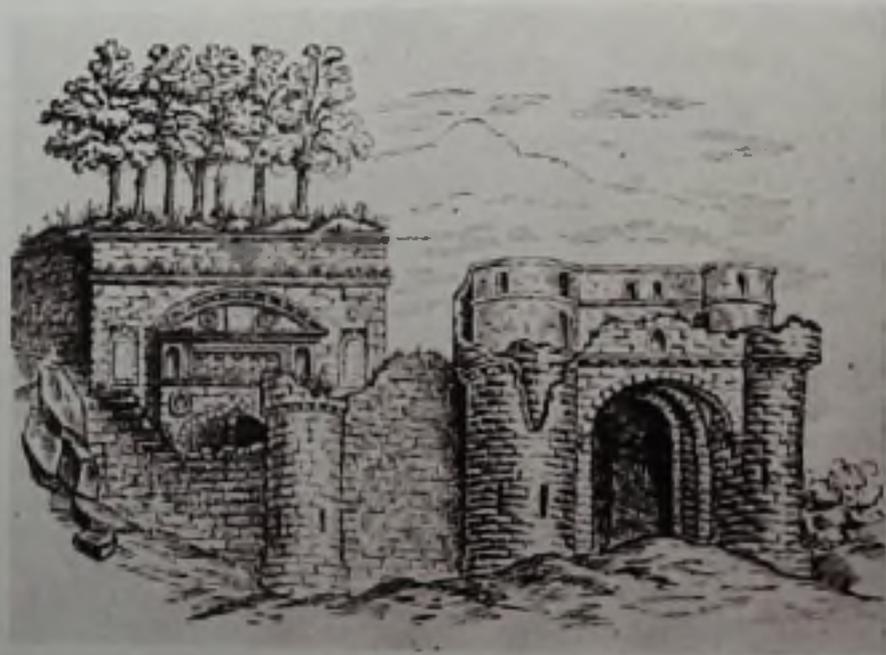
Le même nous informe de la façon dont les torches étaient
fixées, porte Sainte-Croix : « Au devant et à l'environ d'icelle porte
estoyent cinquante deux torches fichées en platz d'estain pour em-
peschier la cire qui fondoit de tomber sur les passans ».

« Depuis l'entrée d'icelle porte jusques à la court du prince qui
tient une très grande estandue du chemin estoit aux deux lez de la
rue, eslevée environ douze piedz de hault, une lamburde tendue de
draps bleuz ausquelz pendoient divers blasons tant des armes du
prince, du pays de Flandres, et de la ville que des mestiers d'icelle.
Au devant de laquelle tendue estoient fichées en platz d'estain grosses
torches à double renz jusques au nombre de quatre mille cinq cens
qui estoit plaisir à veoir, car le iour tendoit à la nuyt et faisoit desia
brun, come il est par deçà la coutume de faire les entrées de nuyt. A
raison (comme je croy) du grant luminaire qui y est si prodigement
espendu. Joint à ce que la monstre des dames et damoiseilles entassées
par toutes fenestres, portes et rues est plus apparente aux torches que au
soleil. Et (comme les painctures) se monstrent plusieurs d'eilles plus
marchandes à demye veue que a plain iour » (*La triumpante et solen-
nelle entrée*, f° B I v°).

D'autres détails encore sur l'illumination de certaines maisons à
Bruges (*Ibid.*, f° B IV v°, B IV v°, C II v°, C IV v°, etc.).

(67) Voir E. van EVEN, *Louvain dans le Passé et dans le
Présent*, blz. 213 et 216.

Biestplein), à travers la *Biestpoort*, encore appelée Fausse Porte de Bruxelles (*Brusselse-Binne-Poorte*) (68). Après avoir franchi le pont sur la Voer et les ponts sur les bras de la Dyle, savoir le *Biestpoortbrug*, à l'entrée du jardin Saint-Sébastien, autrement dit des Arbalétriers, le pont de l'Aa (*Aabrug*) à l'entrée de la Leie, en face de l'hôpital, et le pont de Pierre (ou *Steenbrug*) (69), il déboucha sur la Grand-



Tervuursepoort.

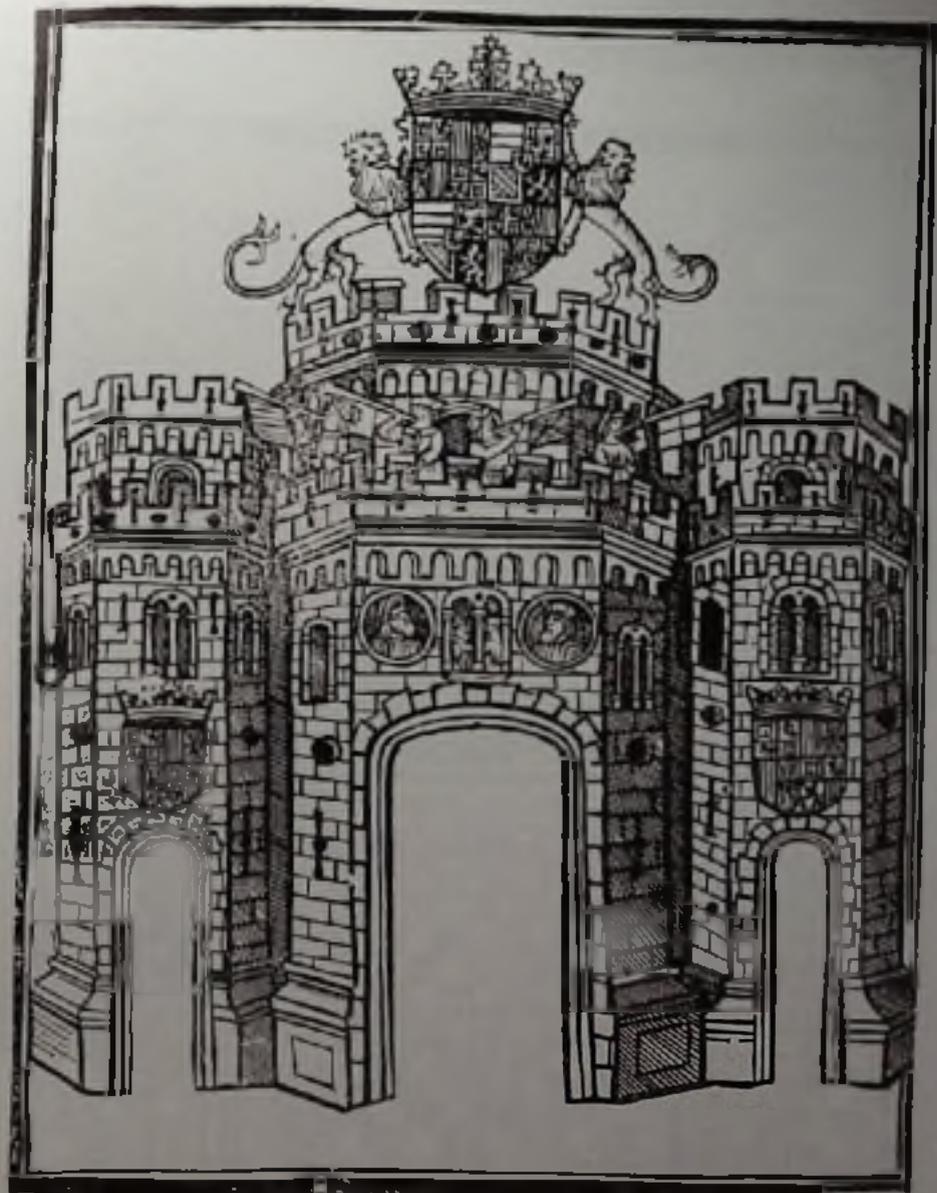
Place, non loin du portail ouest de la collégiale Saint-Pierre, où les rites indispensables de toute joyeuse entrée devaient être célébrés.

« En la nouvelle entrée et ioyeux advènement de leur très désiré prince et naturel seigneur » (70), dont ils sem-

(68) E. van EYEN, op. cit., p. 108-109.

(69) E. van EYEN, op. cit., p. 214.

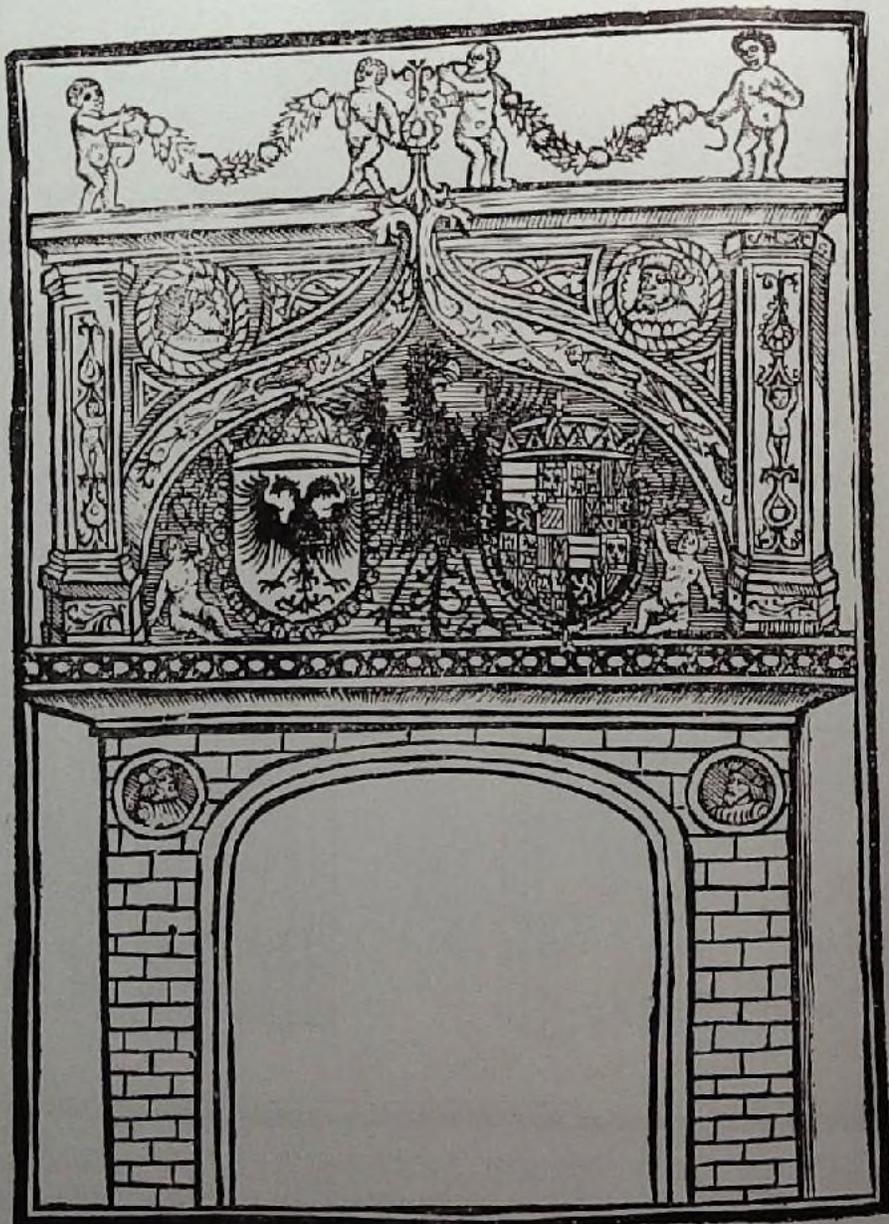
(70) Ces expressions sont reproduites littéralement, de *La triumpante et solemnelle entrée*, f.° P II v.°.



PORTE AUX ARMES DE L'EMPEREUR ET DU PRINCE.
ELEVÉE A BRUGES, LE 18 AVRIL 1515,
PAR LA NATION DES ARAGONAIS.
(La triumpante et solemnelle entrée, f.° C V r.°.)

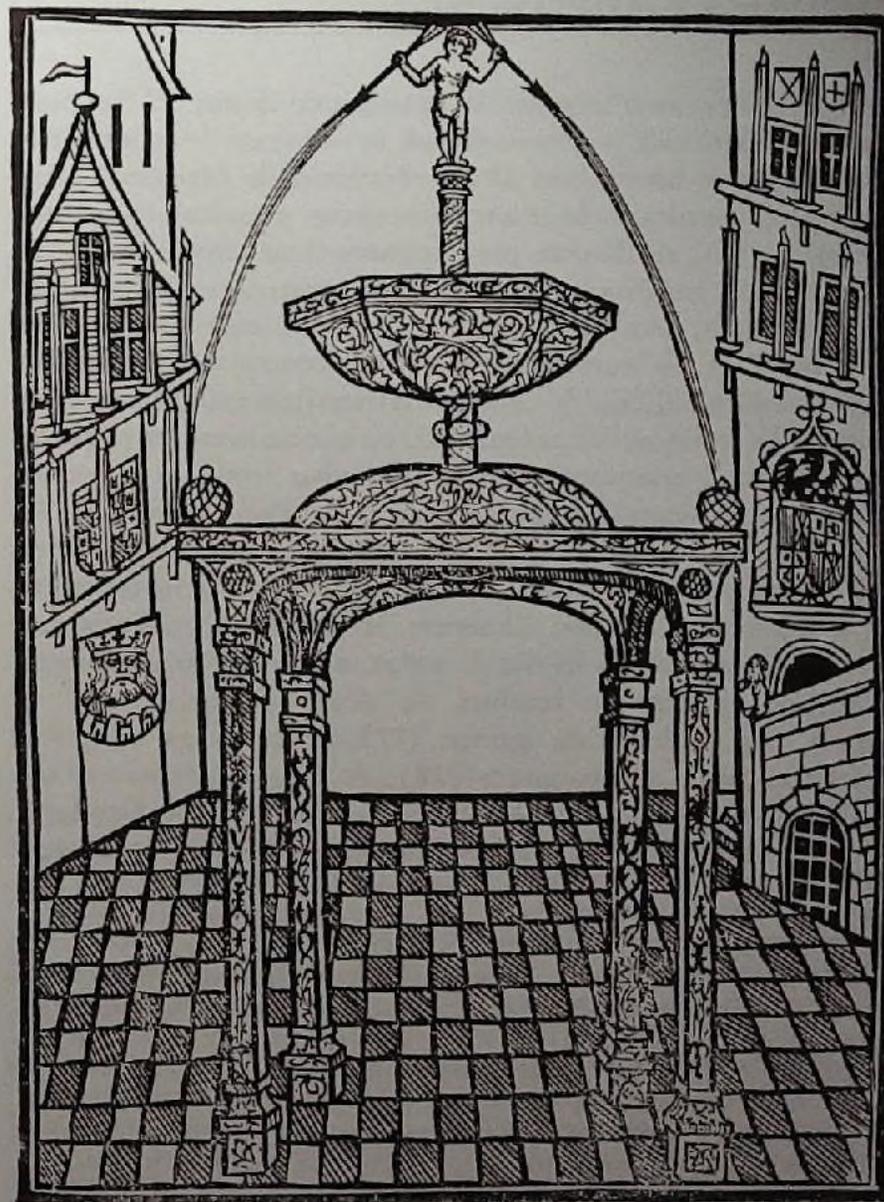
« De l'autre coste et au dedens de la mesmes porte, pourtrait en très belle paincture le puissant Athlas travaillée et comme fléchissant soubz la merveilleuse charge non du ciel, mais du monde qu'il pourtoit sur ses espauls. Pour et au secours duquel s'eslevoit ung grant lyon qui soustenoit ce monde à la force de ses deux pattes devant.

— Ce que je n'entends signifier aultre chose fors que le prince du lyon viendra soulz la charge, c'est à entendre au règne et domination de l'universel monde. » (Ibid., f.° C V v.°.)



PORTE AUX ARMES D'ESPAGNE ET DE BOURGOGNE,
ELEVÉE A BRUGES, LE 18 AVRIL 1515,
A L'ENTRÉE DE LA RUE DES ESPAGNOLS.

(La triumpante et solennelle entrée, f° D I v°)



ARCHE ET FONTAINE, ELEVEES A BRUGES.
LE 18 AVRIL 1515, PAR LA NATION DES ESPAGNOLS.

(La triumpante et solennelle entrée, f° D IV v°)

Une arche « de hauteur environ neuf coudées, et de largeur pour facilement passer deux chevaux de front, paincte et coulourée de hault en bas d'or, d'asur, d'argent, et de synople. Sur icelle avoit ung pot en façon d'argent, hault de trois à quatre coudées, et une vinage d'homme nud au dessus, qui tenoit les bras estendus, en l'une main degetans le vin, et l'autre une tasse à demy renversée de laquelle ruyssoit vin à grant randon ».

(Ibid., f° D V r°)

blaient deviner avec orgueil le prodigieux destin (71), pour celui que leur ville — avec Gand et Malines — considérait un peu comme son enfant (72), et auquel ils désiraient ainsi, d'une part, inculquer la conscience de sa grandeur, puissance et dignité (73), et, d'autre part, montrer leur propre loyalisme et fidélité, les magistrats de Louvain se mirent en frais : bien plus largement, semble-t-il, qu'il n'eût été raisonnable de le faire, vu l'état de leurs finances et de l'économie locale (74). Nous avons calculé qu'ils dépensèrent environ mille livres, rien que pour les voyages, les préparatifs, les cérémonies, les présents. Encore le total que nous avons établi, nous semble-t-il incomplet, pour plusieurs motifs et sous plus d'un rapport (75).

Du faste et des frais, le document que nous avons exploité, ne mentionne rien de ce qui revint aux particuliers, qui se firent un devoir d'honorer le prince « à l'envye, et qui myeulx myeulx » (76). Il ne nous dit pas si les rues et les maisons furent « tendues de draps jaunes, rouges et blanz », les couleurs du prince (77), « de draps rouges et vers, les couleurs d'Espagne » (78), et d'autres riches tapisseries. Ni si des arcs (*arcus*), ornés de branches, de feuillages, de fruits exquis (79), imités des Romains qui voulurent

(71) Voir les allusions innombrables aux futures possessions de Charles Quint, qui sont faites dans *La tryumphante et solemnelle entrée*, *passim*.

(72) J. A. TORFS, *Geschiedenis van Leuven van den vroegsten tijd tot op heden*, p. 225.

(73) Dans ce sens, voir *La tryumphante et solemnelle entrée*, f° E VI v°.

(74) Comp. *La tryumphante et solemnelle entrée*, f° A III r°, qui oppose également le faste de la cérémonie à la médiocrité des finances de la ville de Bruges. — Voir aussi C. A. J. Armstrong, *The Burgundian Netherlands*, pp. 251-252, 254-255.

(75) Nous avons renoncé à toute tentative de conversion. Nous remercions M. M. Hoc, Conservateur en chef honoraire de la Bibliothèque royale de Belgique, de ses précieux conseils.

(76) Voir *La tryumphante et solemnelle entrée*, f° F II v°.

(77) *La tryumphante et solemnelle entrée*, f° C I v°.

(78) *La tryumphante et solemnelle entrée*, f° D II r°.

(79) « Au surplus en les concavité de ces deux arcs grandes lasses pendentes et bien ingénieusement entrelassées de branches et de feuilles d'yeur, laurier et autres toutes herbes feuilles acoustumés

honorer de cette manière les héros victorieux, furent dressés de loin en loin: si l'on ménagea des allées couvertes; ni si l'on dressa des « échafauds » aux carrefours et sur les places publiques, pour y montrer des tableaux (vivants, *spectacula mobilia*), bibliques ou historiques, des sculptures antiques ou allégoriques, ou pour y jouer la comédie (80). Nous ne savons rien des salves d'artillerie (81); des différents feux d'artifice (*festorum ignium hilaria*); ni de la concurrence entre les différents membres de la ville (82); ni de la collaboration des artistes, auxquels le comité des fêtes s'est adressé, sans doute, en ce printemps de Renaissance, qui coïncide presque avec l'été flamboyant du gothique local. Louvain ne devait pas manquer de poètes, au moment de l'ouverture du Collège des Trois Langues, tandis qu'un Busleiden la visitait. Pour toute cette part des réjouissances, nous devons nous contenter d'une sobre note de W. Boonen dans sa

d'ancienneté représenter et estre signe de victoire et glorieux triumphe. Entre lesquelles furent grant nombre d'orenges, grenades et pommes de pin » (*La tryumphante et solemnelle entrée*, f° E VI v°).

(80) En particulier, pour les « échafauds » de Bruges : « Or faiet bien à sçavoir que tous les escharfaulx qui estoient hault et larges aucuns en forme de chasteaulx aultres de tous (sic, il faut lire tours, sans doute) et plusieurs de portes et galeries furent de hault en bas toute charpenterie belle, forte et artificielle tant portes que fenestres, tours et tourelles, furent en oultre iceulx escharfaulx très ingénieusement parez de belles et diverses painctures dedens et dehors sans courtines ne tapisseries, fors si avant qu'estoit besoing pour estoffer les trônes et marchepiedz des personnages. Ce qui estoit drap d'or, d'argent, velours, ou aultre soye. Oultre plus furent les trompettes et clairons estantz sur lesdits escharffaulx sur portes, cameaulx et fenestres en nombre infiny toutes d'argent » (*La tryumphante et solemnelle entrée*, f° B II v°).

(81) « En la voye de la nouvelle hale estoient attintées cinquante grosses pièces d'artillerie lesquelles gettèrent et firent ung merveilleux bruyt iustement le prince entant (sic) en la place d'icelle. Pres de laquelle fut la vielle hale tendue le devant de draps rouges, blancz et iaunes afrontés de forces torches et riches blasons » (*La tryumphante et solemnelle entrée*, f° F II v°).

(82) « J'ay faiet à entendre que Bruges est divisée en neuf membres lesquels voulurent chascun d'enlx founyr ung escharfaulx... » (*La tryumphante et solemnelle entrée*, f° B IV v°).

chronique, d'où il résulte que le bon peuple ne bouda pas. Certes non (83).

Des rites essentiels de la joyeuse entrée de Charles-Quint, le compte de 1515 ne nous révèle pas grand-chose. Il laisse entendre simplement que le sacristain de Saint-Pierre fut payé pour avoir sonné le bourdon (*die groote clocke*) (84). Y eut-il une réception par le chapitre de la collégiale et une première prestation de serment, pour la défense des droits, privilèges, statuts et libertés de l'Eglise (85)? Cette cérémonie même eut-elle lieu sous le porche : « *ouder den clock-reep* », comme à Gand, pour Philippe II? Y eut-il au contraire une messe, comme pour les Archiducs? De la collégiale se rendit-on à l'hôtel de ville, sans désespérer, ou préféra-t-on remettre au lendemain? En raison de la date du compte et de celle de la charte qui coïncident, nous préférons écarter cette hypothèse, et conclure, au risque de nous tromper, que toute la partie sérieuse du programme fut expédiée dans un seul jour. Le prince vint donc occuper, avec sa suite, les députés des états et les membres principaux de la bourgeoisie locale, la tribune ou galerie dressée sur la Grand-Place (86), dont les maisons étaient, probablement

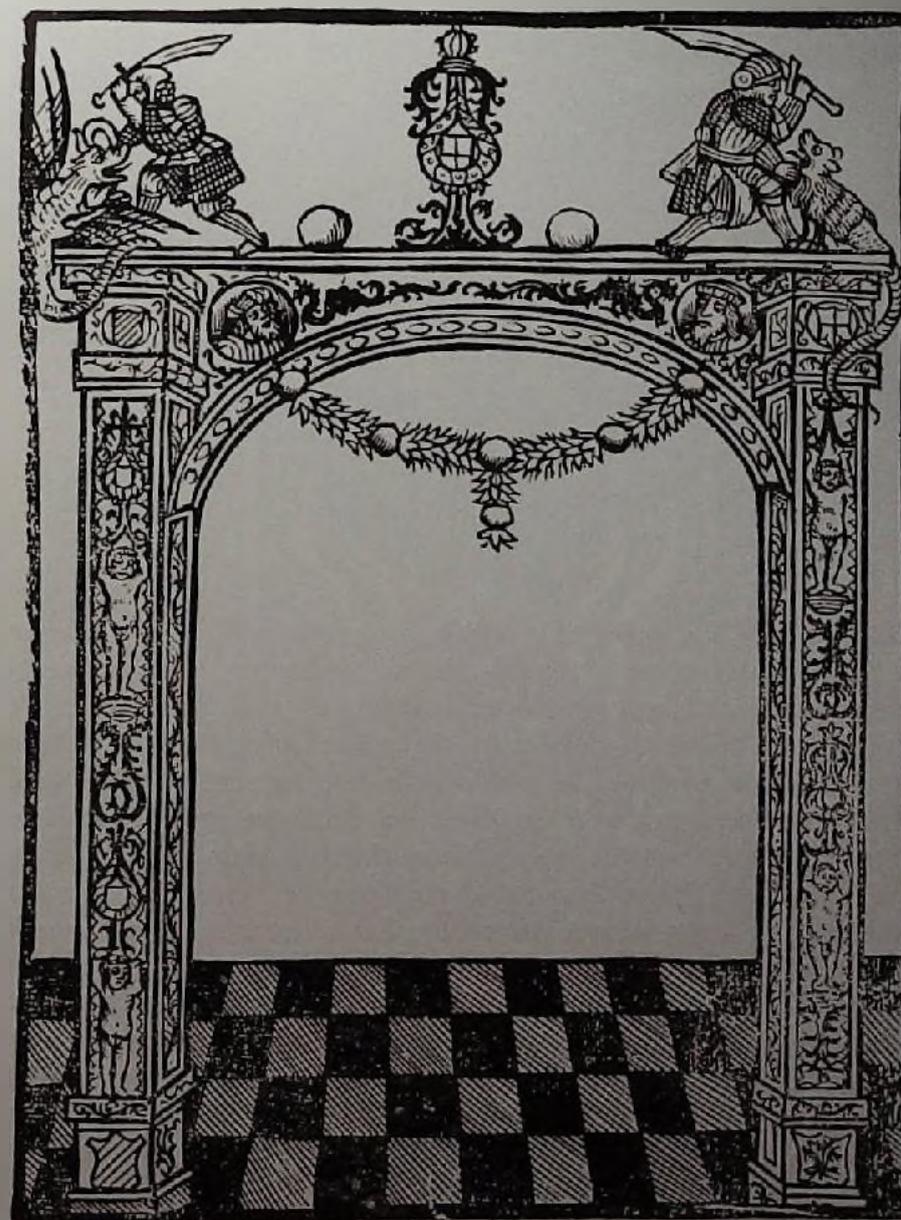
(83) W. BOONEN, *Geschiedenis van Leuven*, édit. E. van EVEN, p. 75, 2^e col. : « ... ende men bedreeff, te Loven, groote genuchte van vieren ende esbattementen ».

(84) « *Belaelt Berthelmeens van Kessele coster van Sinte Peters te Loeven van dat hy die groote clocke geluydt heeft als myn Genedige Heere syne entree te Loeven t'synder blyde Incompst als Hertoge des lants dede ende by wouder quitantie van der date XXVj february anno XV^e Xnij stilo Brabantie* ».

(ACL, n^o 5138, f^o 239 v^o, 1^{er} poste.)

(85) Pour la prestation d'un tel serment par Philippe le Beau, voir Annexe I.

(86) Revoir premièrement la note ci-dessus. Ensuite : « Auquel (trône) fut assis en habit royal bien triumpant ung très bel adolescent eagé d'environ quinze ans, à dextre faison de princes, conseillers et gentilzhommes. Aux piedz duquel et sur les bas degrez de son trosne seoient quatre vierges belles comme déesses atournées et parée à l'italienne si très sumptueusement que plus ne pouvoient, ayans chacune son titre escript en grosse lettre. Qui fut de la première : Sire tu es plain de magnificence, de puissance et de gloire; louange te soit donnée. De la seconde : Sire tu es le roy par dessus tous aultres. De la tierce : Tu es le prince de richesse et de gloire; ton domaine passe tout.



LE III

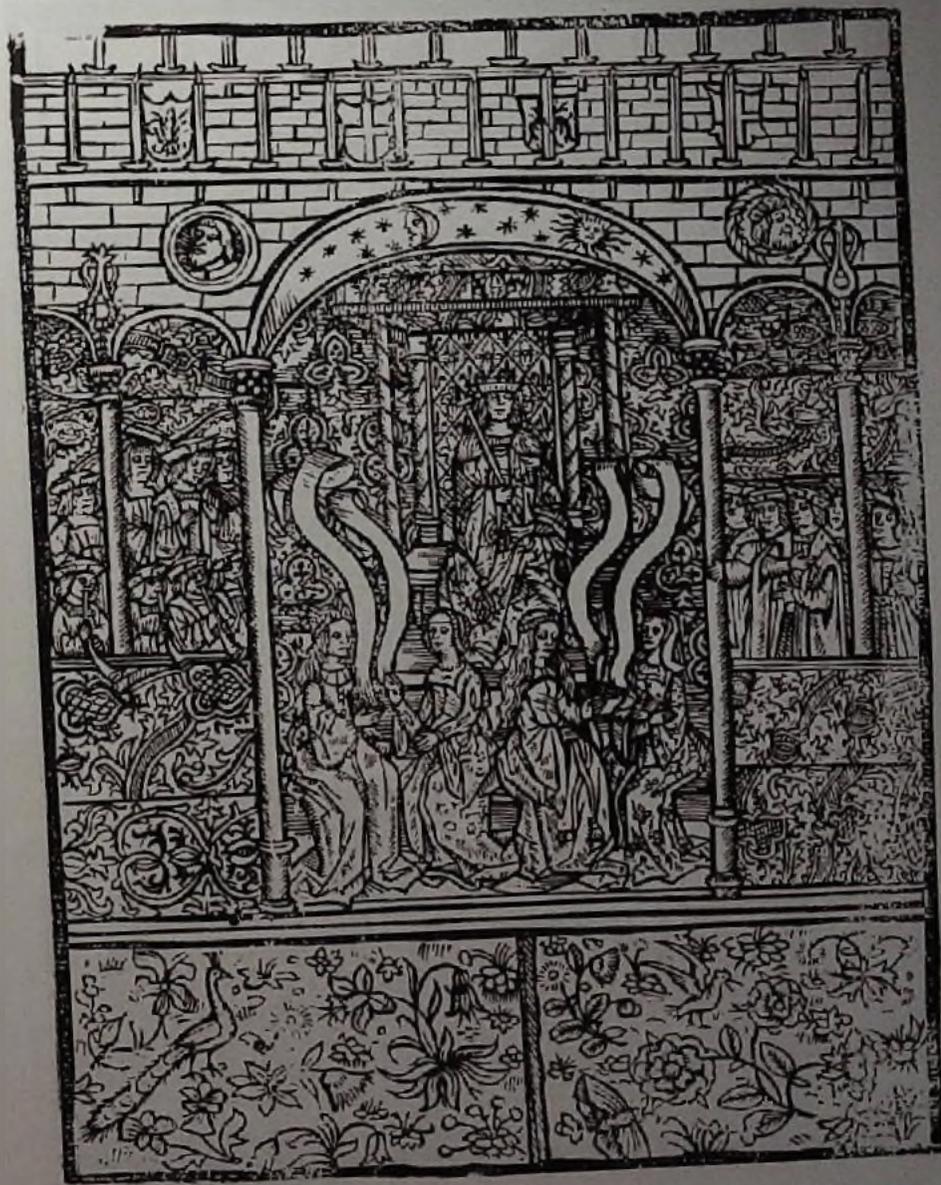
ARC TRIOMPHAL,
ELEVÉ A L'ENTRÉE DE LA PLACE DE LA BOURSE,
A BRUGES, LE 18 AVRIL 1515.

(La triumpante et solennelle entrée, f^o C III r^o)

(Voir suite de la légende page suivante.)

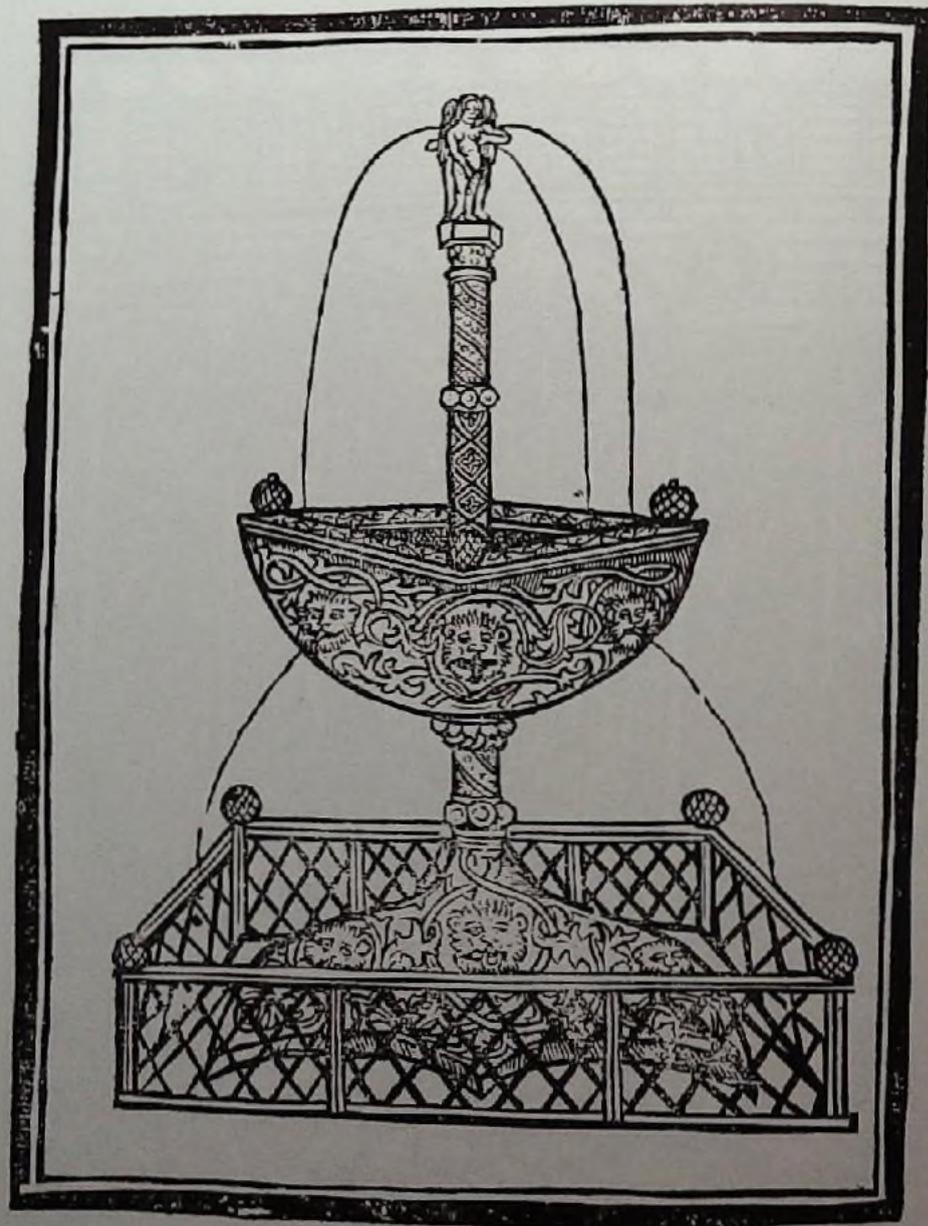
• La place de la Bourse, telle qu'elle est grande et large, fut fermée de deux arches hautes et amples, faisans portes aux passans l'une à l'entrer, l'autre à l'issir, pour trois ou quatre chevaux de front, et de la première à la seconde tirée au lez dextre une galerie de moult longue estandue et de hauteur; le font d'icelle envyron sept pieds de terre latte et tellement clos qu'il ne povoit nul entrer ne partir de la dicte place tors par icelles deux arches faictes chascune pour ung arc triump-hal à l'antique. Et selon qu'estoit coustume de faire aux Rommains pour honorer leurs princes victorieux. Les deux arcz furent moult ingénieusement eslevez, taillés et painctz d'or, d'azur et de toutes riches couleurs, le tout semé de tisons, fusilz et personnages estranges sans nombre. Et de si vielle fason qu'estoit chose nouvelle et très joyeuse à voir. Au front d'ceulx estoit ung mesmes tiltre en grosse lectre d'argent et langaige latin à scavoir: A Charles qui doit dompter le monde, sur le premier arc et au mylieu d'icelluy fut assis ung pot en fason d'argent, ouvré et painct bien richement, de hauteur envyron quatre coudées aux deux lez, duquel furent comme deux puissanetz champions armés, acoustrés à l'antique bien richement, desquelz Bellérophon estoit combatant ung grant dragon à teste de lion, corps de bouc et queue serpentine. Qui portoit son tiltre adressant au prince: Tu subjuguas le lion et le dragon. L'autre personnage estoit Cadmus grandement occupé à la destruction d'ung aultre dragon à trois langues et six renes de dentz avec ce tiltre: Dissipe les orgueilleux et humilie les arrogans. »

(Ibid., P. C III v°)



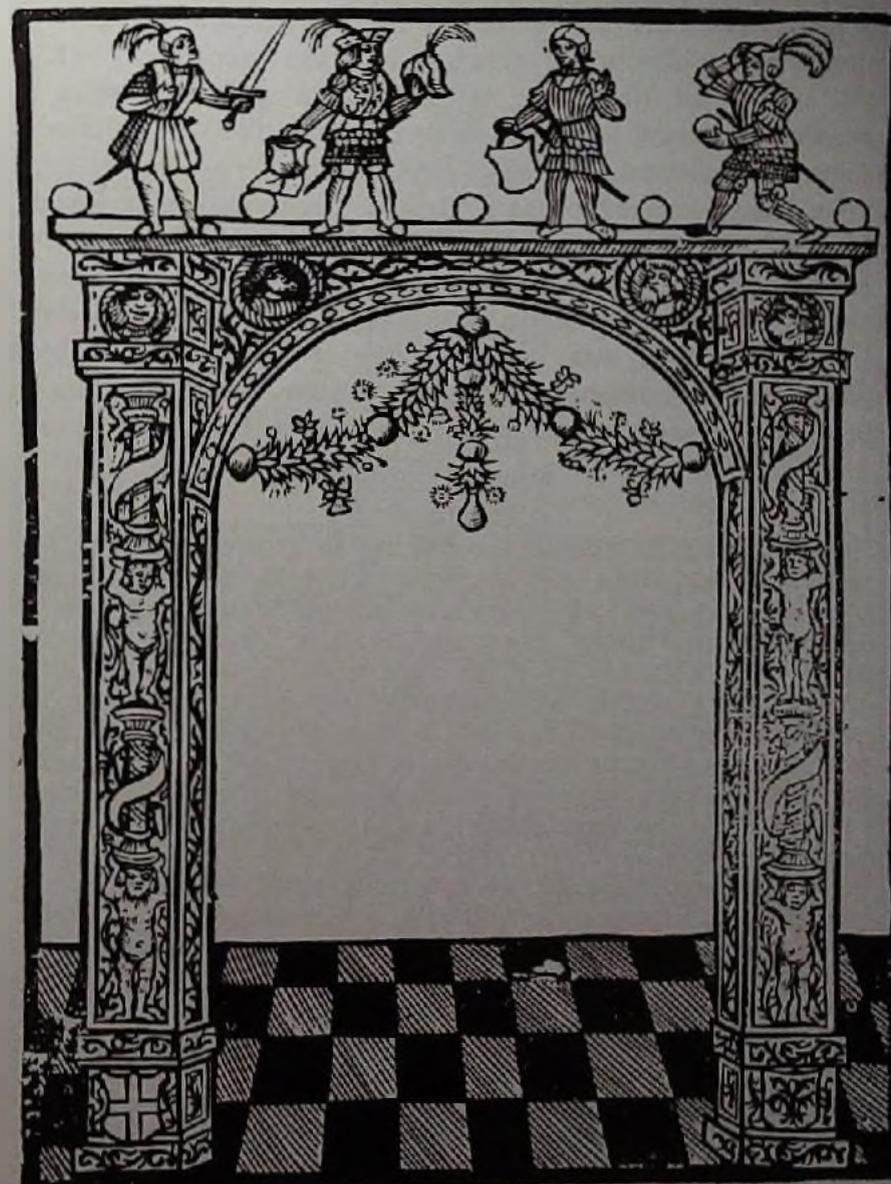
PARTIE CENTRALE DE LA GALERIE DE BRUGES,
AVEC LE TRONE DE CHARLES QUINT, LE 18 AVRIL 1515.

(La tryumphante et solemnelle entrée. F. C IV r°)



FONTAINE DISTRIBUANT DU VIN
ERIGÉE NON LOIN DE LA TRIBUNE PRINCIPALE,
A BRUGES, LE 18 AVRIL 1515.

(La triumpante et solemnelle entrée. f° C V r°)



ARC TRIOMPHAL,
ELEVÉ A LA SORTIE DE LA PLACE DE LA BOURSE
A BRUGES, LE 18 AVRIL 1515.

(La triumpante et solemnelle entrée. f° E VI r°)

L'arc est semblable à celui qui se trouvait à l'entrée de la place.
Les quatre personnages ici représentés sont : Persée, Hercule, Ulysse
et Alexandre le Grand. (Voir Ibid., f° E VI v°)

plus qu'ailleurs encore, « couvertes de velours de diverses couleurs avec blasons et torches à grant nombre » (87). Et là, selon un degré de vraisemblance qui confine à la certitude, la remise solennelle d'une charte (88) et l'échange des serments ordinaires eurent lieu.

La charte concédée par Charles à l'occasion de sa joyeuse entrée brabançonne comprenait 66 articles (89). Presque tous les articles de la joyeuse entrée de Philippe le Beau y étaient repris; il n'y en avait qu'un seul, tout-à-fait nouveau, relatif aux commendes et aux annates (90). Les états de Brabant n'avaient manifestement pas voulu profiter de la situation et abuser d'un prince enfant (91). Le prince lui-même et son

Et de la quarte: Ta sapience et tes bonnes œuvres surmontent ta glorieuse renommée. Au ciel, dessus le chief du roy, fut escript: Benoist soit Dieu qui à ce jour d'uy envoie le très saige filz de David pour régner dessus ce peuple. Au front dessus de la galerie pendoient maintz beaulx et riches blasons des royaumes et principaultes advenir à ce très noble prince. Et tout le long d'icelle aux piliers devant furent à trois rencez fichieez grosses torches en platz d'estain plus de six cens de trois livres pièce. En l'alee de la dicté galerie furent rengieez seigneurs et dames à grand nombre ensemble tous les marchans des dictes nations » (La triumpante et solemnelle entrée, f° C IV v°).

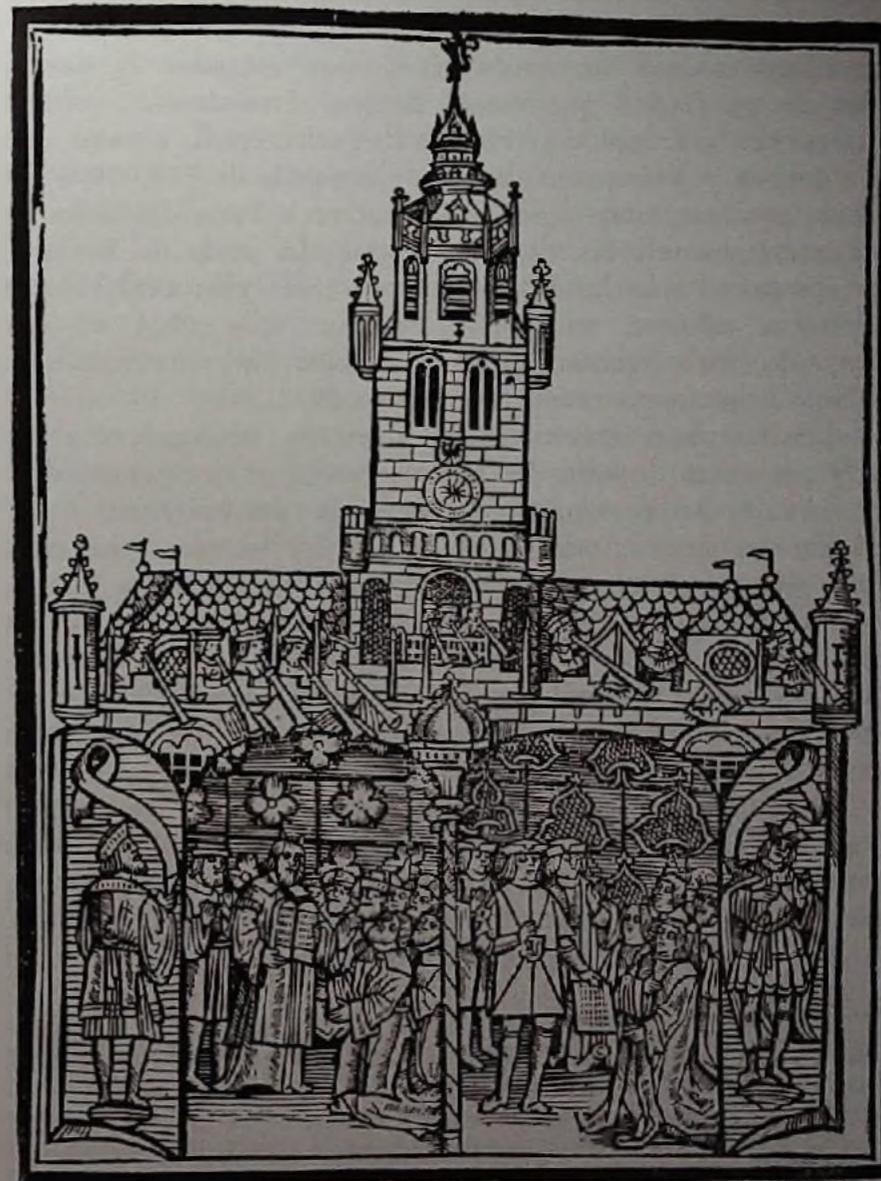
(87) Voir La triumpante et solemnelle entrée, f° C V v°.

(88) Pour la remise de la charte, le prince debout, épée au clair, devant le trône; quelques députés du pays à genoux devant le prince (Voir La triumpante et solemnelle entrée, f° F III r°, illustration).

(89) Une copie de la charte de joyeuse entrée de Charles-Quint est conservée aux Archives de la ville de Louvain (voir J. CUVÉLIER, Inventaire des archives de la ville de Louvain, t. I, p. 137, n° 1295, Louvain, 1929). Des éditions du même texte se trouvent notamment dans: 1° *Placciaten ende ordonnancien van de hertoghen van Brabant*, t. IV, p. 405-417, Bruxelles, 1677; 2° *Den Luyster ende Glorie van het hertoghdom van Brabant*, blz. 154-169, S.l.m.d.; 3° Commission royale des anciennes Lois et Ordonnances de la Belgique, *Recueil des Ordonnances*, 2^e série, t. I, p. 310-321, Bruxelles (d'après une copie conservée aux Archives générales du Royaume, à Bruxelles, *Chambre des Comptes*, n° 137, f° 1).

(90) E. POULLET, *Mémoire sur l'ancienne constitution brabançonne* (Académie royale de Belgique *Mémoires couronnés in-4°*), p. 305-307, Bruxelles, 1863.

(91) Voir notamment nos articles: 1° La Joyeuse l'entrée brabançonne du 3 janvier 1356, dans *Schweizer Beitrage zur Allgemeinen*



ECHIAFAUD DRESSE A BRUGES LE 18 AVRIL 1515
PAR LES QUATRE METIERS.

Il représente Moïse donnant les Tables de la Loi et, d'autre part, Louis de Nevers dotant la ville de Bruges « de maintz beaux privilèges ».

(La triumpante et solemnelle entrée, f° B V r°)

orgueilleux conseil ne voulurent-ils pas entendre la double leçon de générosité qui venait de leur être donnée, malgré l'insécurité, la dureté des temps ? Ils réclamèrent, comme don de « joyeux » avènement, une aide annuelle de 150.000 livres Artois, pendant cinq années consécutives : l'une des aides les plus onéreuses relevées depuis l'origine des états de Brabant. On comprend que les Brugeois, trois mois plus tard, fissent clairement allusion au déclin de leur ville (92) et que Remy du Puis recommandât aux soins de son maître la « Gaule Belgique » menacée de ruine (93).

Les lampions éteints, les Brabançons ne voulurent pas rester sur cette duperie. Ils harcelèrent le prince jusque dans ses voyages, et parvinrent à force de persévérance, à lui arracher les deux Additions à la joyeuse entrée, dont nous allons essayer maintenant d'expliquer la genèse et la portée. Charles ne demeura pas longtemps à Louvain. Le 28 janvier déjà, il fit son entrée à Bruxe'les, et y prêta serment le lendemain (94). Le 31, Absoloens, Stevens et Borreman s'élancèrent sur ses traces, au pesant galop de leurs chevaux. Ils s'en furent essayer, vainement d'ailleurs, d'expliquer à Chièvres — que le compte désigne pour la première fois de son vrai nom : « gouverneur de Monseigneur » — le désarroi de leurs commettants, devant l'aide de joyeuse entrée. Ils « vaquèrent » trois jours, et s'en revinrent bredouille, assez probablement (95).

Le 4 février, Charles, accompagné d'un nombreux et

Geschichte, t. X, 1952, p. 139-162; 2° La Joyeuse Entrée de Brabant, dans *Le Folklore Brabançon*, décembre 1957, n° 136, p. 325-359.

(92) La triomphante et solennelle entrée, f° G iij v°.

(93) La triomphante et solennelle entrée, f° G ii v°.

(94) A. HENNE, *Histoire du règne de Charles-Quint*, t. II, p. 89, citant l'itinéraire de Gachard.

(95) « Van der stat van Loeven gesonden ultima January a° XV° Xiiij tot Brussel Anthoenys Abseloons borgermeester, meester Jan Stevens pensionnaris ende Willem Borreman rydende bode der selver stat om aldaer mynen Here van Chyevres gouverneur myns Heren te spreken acogaende der conclusie alhier genomen by den leden der voirs stat opte hede ende begheerte ons genedigen Heren voirs hebben derom gevaceert, de borgermeester syn tweester iij dagen de pensionnaris syn tweester iij dagen de bode voirs, iij dage te Xij st. s daichs valent
iX lb. »

(ACL, n° 5138, f° 208 v°. 3° poste.)

brillant cortège, se rendit à Malines, sa troisième capitale et la ville résidentielle à laquelle Marguerite d'Autriche imprima son cachet. Il y fut splendidement traité le soir même, inauguré le 5, et comblé de présents, comme à Louvain. De Malines, il monta vers Anvers, où il séjourna depuis le 11, jusqu'au 23 (96). Absoloens, Stevens et Borreman l'y avaient précédé depuis le 8. Ils y demeurèrent pendant seize ou dix-sept jours, avec les autres députés des états (ou des villes) de Brabant, pour délibérer sur le fait de l'aide et faire entendre à nouveau leurs compréhensibles récriminations. Mais ils s'éloignèrent d'Anvers — peut-être exactement à la même date que la cour — apparemment sans avoir rien obtenu (97), encore qu'ils eussent voté, le 17 février, un don de 4.000 livres au seigneur de Chièvres, en récompense des services rendus au pays pendant la minorité de l'archiduc, et non moins certainement, dans l'espoir de gagner enfin ses faveurs (98).

Charles fit son entrée à Gand le 25 février; il resta dans cette ville plus de six semaines au milieu de fêtes brillantes (99). Il y reçut le don de joyeuse entrée des quatre membres « ensemble représentans le corps du pays » de Flandre : non moins considérable que l'aide du Bra-

(96) A. HENNE, *Histoire du règne de Charles-Quint*, t. II, p. 92-93.

(97) « Van der stat wegen gesonden Viiij° February a° XV° Xiiij t' Antwerpen ter dachtvert 's lants van Brabant Anthoenys Abseloons borgermeester meesteren Jan Stevens pensionnaris ende Willem Borreman rydende bode der selver stat soe om aldaer metten anderen gedeputeerden van den steden te overcomen ende finale antwerde te maken / onsen Genedigen Heere op synder genaden bode ende verste petitie onlaux te voeren gedaen tot synder Blyde Incompst den staten 's lants voirs. in der voirs, stat van Loeven van C^m L^m ponden Artois 's iars voere V iaren naestcomende soe oick om diverse andere groote saken zere dienende ter welvaert van desen lande ende stat voirs. derom aldaer gevaceert de borgermeester syn tweester XVj dagen die pensionnaris syn tweester XVj dagen die voirs. bode alleen XVij dagen / te Xij stv. 's daigs valent XLViiij lb. Xij st. »

(ACL, n° 5138, f° 209 v°, 1^{re} poste.)

(98) A. HENNE, *op. cit.*, t. II, p. 89.

(99) A. HENNE, *op. cit.*, t. II, p. 93.

bant (100). Il y fut « relancé » — c'est le mot — depuis le 10 ou le 11 mars, par les délégués des villes de Brabant (101) qui, le 12 avril, obtinrent enfin de sa magnanimité, la première « addition » à sa joyeuse entrée : une sorte d'accord financier, qui modifie quelque peu les conditions d'abord stipulées par la levée de l'aide, qui attache des garanties supplémentaires aux libertés économiques du pays (102) et que, pour ce double motif, nous suggérerions de comparer à l'Accord financier du 12 juillet 1314, peu important lui aussi, au point de vue du droit public (103).

Charles-Quint quitta Gand pour Bruges. La Seconde Addition à sa joyeuse entrée est contemporaine de son séjour en cette dernière ville, puisque le séjour se place entre le 18 avril et le 11 mai 1515. La charte additionnelle, datée du 26 avril de la même année, est accordée, nous dit Edmond Poulet,

(100) La triumpante et solemnelle entrée, F^o G iii, v^o : « Je ne faitz icy mention des présentz faitz au ieune prince, car célébré ce fut à Gand comme chief ville de Flandres où comparèrent les desputés des trois aultres membres. C'est assavoir Bruges, Ypres, et le Franc, qui tous quatre ensemble représentans le corps du pays luy firent don pour son premier et ioyeux advènement de vingt mille escuz en une partie, et de huyt cent mille en une aultre ».

(101) « Van der stat wegen gesonden X^{mo} Mertij a^o XV^o Xiiij tot Ghend Anthoenys Abscloons borgermeester meesteren Jan Stevens pensionnaris ende Willem Borroman rydende bode der stat van Loeven omme aldaer aen mynen genedigen Heere mitten anderen gedeputeerden van den steden 's lants van Brabant te vervolgen cytelike autwoirde ende expeditie op zekere doleantie by den selven van den voirs. steden mynen Genedigen Heere overgegeven in synder Blyder Incompst gedaen alhier tot Loeven te voeren ende derna in der stat van Antwerpen hebben daer om aldaer ende alsoe uten lande van Brabant gevaccert de borgermeester syn tweester Xiiij daghen de pensionnaris syn tweester Xiiij dagen de bode alleene Xiiij dagen te Xiiij st. 's daghs valent
XLV lh. X st. ».

(ACL, n^o 5138, F 211, 3^e poste.)

(102) Voir : A. HENNE, *Histoire du règne de Charles-Quint*, t. II, p. 90; E. POULLET, *Mémoire sur l'ancienne constitution brabançonne*, p. 307-308.

(103) Voir K. LOUSSE, *Les deux Chartes romanes brabançonnées du 12 juillet 1314*, dans *Bulletin de la Commission royale d'histoire*, t. XCVI, 1932, p. 1-47.

à la demande non pas des états, mais des villes et du plat pays. Elle n'explique, ni ne confirme pas uniquement : elle « étend considérablement les libertés ». Cette fois le pays l'emporte vraiment. On dirait qu'il se reprend de sa bienveillance première, et qu'il se rengorge en son triomphe. Charles-Quint fait brusquement volte-face. Il cède, sans que l'on sache trop pourquoi. Il ferme l'oreille aux protestations des prélats. Il élargit les dispositions de la joyeuse entrée, pour la toute dernière fois (104). C'est peut-être en souvenir de cette surprise désagréable qu'il mit tant de soins à préparer de longue date, le paisible avènement de son fils, en 1549.

L'inauguration du jeune prince Charles au duché de Brabant s'acheva par une visite à Bois-le-Duc et Bréda (20 juillet 1515), par le retour à Bruxelles (23 juillet) (105) et, enfin, par l'échange des serments, regardant les pays d'Outre-Meuse, le 9 novembre, à Nivelles, avec la participation des délégués des hommes de fief, des bourgmestres et échevins représentant le duché de Limbourg seul (106). Ce fut par Mons (10-12 novembre) et par Namur (19-22 novembre) qu'il acheva, au bout de presque une année, le tour général des Pays de par deçà, composant son héritage paternel. C'était un long chemin, parsemé d'embûches, presque une course d'obstacles, que de se faire recevoir en tant de provinces, de dévolution différente, et d'en obtenir l'hommage, l'aide et la foi, moyennant la sauvegarde et l'accroissement de leurs libertés.

L'étude du compte du receveur de Louvain nous permet de tirer des conclusions précises et sûres. Tout d'abord, la joyeuse entrée de Charles-Quint à Louvain eut lieu le 23 janvier 1515, et non pas le 24 janvier de la même année, comme nous l'avons déjà démontré, ni surtout le 23 janvier 1514, ainsi qu'E. Poulet et M. Yans l'écrivent notam-

(104) A. HENNE, *Histoire du règne de Charles-Quint*, p. 90-92; E. POULLET, *Mémoire sur l'ancienne Constitution brabançonne*, p. 309-333.

(105) A. HENNE, *op. cit.*, t. II, p. 93, p. 93.

(106) M. YANS, *Joyeuses entrées*, p. 155-156.

ment (107). Ce fut la toute première dans l'ordre des joyeuses entrées de Charles-Quint : avant Bruxelles et Malines. Elle se fit personnellement par le prince, non pas par procureur. Elle fut solennelle et coûteuse, encore que nous ne connaissions qu'une partie — probablement minime — des frais supportés. Elle conduisit à la concession d'une charte nouvelle, augmentée de deux Additions : ainsi que la joyeuse entrée de Philippe le Bon. A certains détails, comme le don des vases en vermeil par exemple, on peut juger qu'elle s'accomplit dans le respect des traditions, mais ces traditions mêmes ne semblaient pas encore tellement fixes. Le devinrent-elles d'ailleurs jamais ?

D'autres détails relatifs à la joyeuse entrée du 23 janvier 1515 peuvent se voir en transparence. Il y eut beaucoup de monde, et même de grand monde, à la cérémonie, mais nous ne savons pas exactement combien, à quelle place, ou de quelle qualité. La cérémonie fut probablement moins fastueuse et moins réussie qu'à Bruges, pour des raisons qui tiennent aux ressources et aux délais. Nous sommes en droit d'imaginer que le décor fut, à Louvain comme à Bruges, dans le style de l'époque, un mélange de gothique, populaire, naïf et mystique, et d'italianisme, maniéré, classique et mythologique. L'atmosphère détendue du 23 janvier, se chargea bien vite d'électricité sur la question de l'aide financière et se rasséréna de nouveau sur la fin, après la conclusion de la paix de Paris et la concession de la deuxième Addition.

Remy du Puy observe que l'émancipation de Charles-Quint eut lieu trente-huit ans, jour pour jour, après la mort tragique de Charles le Téméraire. Que d'événements en ce délai relativement court ! Trois joyeuses entrées qui se ressemblent, par certains traits : Marie de Bourgogne (1477), Philippe le Beau (1494), Charles-Quint (1515). Une jeune fille, d'abord ; puis deux garçons, l'un et l'autre émancipés tout exprès. L'intervention régulière des états généraux. L'ombre attentive et proche de Maximilien. Les tentacules

(107) E. POULLET, *Mémoire sur l'ancienne constitution brabançonne*, p. 305; M. YANS, *Joyeuses entrées*, p. 151. — Pouillet ne fait pas la conversion du style de Pâques, au style actuel.

de la France. Les querelles intestines de nos aïeux, et l'activité d'un parti français, refoulé chaque fois, mais en toute dernière minute. Il est devenu pour ainsi dire inconcevable, à posteriori, que Charles-Quint, l'ennemi de François I^{er}, fut mis en selle par Chièvres et par d'autres amis de la France, tout de suite après la mort de Louis XII. Les circonstances n'étaient assurément pas favorables en 1477, 1494, 1515. Les joyeuses entrées s'en ressentirent, pour le cérémonial comme pour les chartes. Mais les difficultés stimulèrent le progrès.

ANNEXE I

La joyeuse entrée
de l'archiduc Philippe le Beau,
le 9 septembre 1494, à Louvain ⁽¹⁰⁸⁾

Pendant que ces fâcheuses dissensions régnaient à Louvain entre la commune et l'officier ducal, et que des seigneurs étrangers s'occupaient à régler les affaires du trésor communal, les États-Généraux des pays de par deçà décidaient que l'archiduc Philippe-le-Beau, devenu majeur, prendrait lui-même le gouvernement de son patrimoine. Ils avaient déjà envoyé une ambassade au roi des Romains pour lui faire connaître le vœu du pays, et Maximilien s'était montré d'autant moins disposé à y mettre obstacle, que la mort de l'empereur Frédéric était imminente et allait lui ouvrir l'empire (109).

Pendant l'été de 1494, le Brabant tout entier fut en émoi, pour préparer l'inauguration du nouveau seigneur, héritier légitime et naturel de ses vieilles maisons ducales. Sire Louis Pynnock avait déjà assisté, comme maître, à trois Joyeuse-Entrées, celle de Charles-le-Téméraire, celle de Marie

(108) D'après E. POULLET, Sire Louis Pynnock, patricien de Louvain, ou un maître du XV^e siècle. *Etude de mœurs et d'histoire de la période bourguignonne*, p. 312-317, Louvain, 1864. — Nous avons reproduits les graphies de Poulet, même quand elles nous semblaient fautives. La numérotation des notes est accordée avec la nôtre.

(109) DIVAEUS, *Annales*.

de Bourgogne et celle de Maximilien; chacune d'elles avait marqué dans sa vie comme le signal de nouvelles faveurs et de nouvelles prospérités; mais aujourd'hui, son grand âge et les quinze ans du nouveau duc de Brabant lui disaient très clairement qu'il assistait, pour la dernière fois, au contrat solennel d'un peuple libre, échangeant avec son prince héréditaire les serments de fidélité réciproque. Tout en faisant un retour inévitable sur sa vie passée, il put prendre part aux travaux des États de Brabant, réunis à Louvain, au mois d'août 1494, pour déterminer la teneur de la nouvelle Joyeuse-Entrée.

Les États siégeaient à l'Hôtel-de-ville. Quand, le 26 août, après-midi, la proposition d'inaugurer l'archiduc Philippe-le-Beau fut définitivement adoptée, le magistrat de Louvain se hâta de faire chercher dans une taverne voisine des fruits, du pain, de la bière, et quelques cruches de vin du Rhin et de vin de Beaune pour boire à l'heureux avènement du nouveau prince (110). L'illustre assemblée était bien loin de dédaigner les soins de la vie matérielle au milieu des intérêts majeur qu'elle discutait. Chaque jour, avant et après midi, et pendant tout le cours de la session, elle ne manqua pas de réitérer ces collations de bière blanche, de vin du Rhin, de Beaune et de Malvoisie, de fruits, de boudins, de *pleckkoeken* et de sucreries (111).

Enfin, le 9 septembre 1494, Maximilien entra à Louvain avec Philippe-le-Beau, les deux cours, les grands seigneurs des pays de par deçà, des serviteurs, de hallebardiers, des hérauts, des trompettes, des chantres, des fifres, des messagers et ses

(110) Comptes de la ville, 1494, f^o 484^{vo} « der diesendaighs XXVI augusti XCIII, naeder noene als de propositie gedaen wert, gehaelt tot Johannes van Aken, VI potten Rynswyns van XV pleckken de gelte, ende tot Ingelbertus in Spagnien, VI potten Beaucu de gelte XVIII pleckken... item aen fruyt, broet en hier... tsy V stuv. I ort... ».

(111) Idem. « Gehaelt voor de voirs. staten, des goensdaighs XXVII au^o, XVIII voir de noene, tot Peters Rogge een dozynne pleckkoeken van III st. de dozynne, en een pond suyckers van V stuv.; aen brood I stuv.; aen eenen pot witte hier, een blancke; valent tsamen met III potten Malevesyen en III potten Romanien, gehaelt tot Ardt van Kets, des pots van III stuv... » Et mention analogue pour tous les autres jours.

deux fons (112). Les rues étaient tendues de tapisseries (113), de verdure et de bannières selon la mode accoutumée; dans tous les carrefours les *bistoires* les plus riches et les plus ingénieuses attiraient les regards des seigneurs d'outre-Rhin (114).

A trois heures de l'après-midi les princes sortirent des murs pour se rendre à Terbanck et procéder aux cérémonies traditionnelles et séculaires de la Joyeuse-Entrée. Aussitôt le cortège communal se mit en route pour aller les saluer. C'étaient les ordres mendiants, les collèges et les suppôts de l'Université, le maître couvert de sa *brak* rouge (115) et précédé, comme il appartient, de *l'épée* et de la *verge rouge* de justice, les deux bourgmestres, les jurés, les échevins, les pensionnaires, les secrétaires, les doyens de la Gilde, le collège des patriciens, les bourgeois, les marchands et les métiers, tous en habit de cérémonie, presque tous ayant à la main des torches de cire.

Après le baisement de la croix présenté au duc par Catherine Lobs, prieure de Terbanck (116), les harangues du recteur de l'Université et du premier pensionnaire, la présentation des clefs de la ville par les deux bourgmestres, Antoine Absoloens et Pierre vande Zande, la tradition des insignes de justice par sire Louis Pynnock, le cortège se reforma et se mit en marche. Cette fois il était suivi de quatre à cinq cents bannis qui avaient attendu à Terbanck le futur duc de Brabant pour être ramenés par lui dans la ville de leurs pères.

(112) *Idem*, f° 410^m. « Betailt aen den officieren van hertoge Philips, als hy gehult wert als hertoge van Brabant, tot Loven, dwelc geschiedde IX sept. XVIII... item... item, aen de twee sotten van den Coninck... »

(113) *Idem*, f° 412^m. « Betailt... van dat sy haer tapisserie geleent hadden en gehangen in de Steenstraete daer de Coninck en syn sone leden alls zy tot Loven quamen... »

f° 412. « Betailt... van thien ellen swart lakens die onder die voeten lagen op d'aleye als myn gened. heere die hertoge gehult wert... »

(114) *Comptes de la ville*, f° 424. « Betailt diverse personen die gemaickt, opgestelt ende gethoont hebben sekere personnaigien, als myn gened. heere hertoge Philippus gehult wert... »

(115) PIOT, *ouv. cit.*, p. 127.

(116) VAN EVEN, *Louvain monumental*, p. 264. Liste des prieurs de Terbanck.

Il était six heures du soir quand les princes mirent pied à terre aux portes de l'église de St-Pierre. Le prévôt du chapitre mit la main sur le cheval tout harnaché de Philippe-le-Beau, en signe de prise de possession, et le cortège entier se rangea dans l'église. Processionnellement conduit au chœur, devant l'autel de St-Pierre, l'archiduc s'agenouilla sur un carreau de velours. Le doyen lui fit lire *en latin* la formule du serment, et jurer d'entretenir les droits, privilèges, statuts et libertés de l'Église de Brabant comme ses prédécesseurs, ducs et duchesses, l'avaient fait avant lui; et Philippe-le-Beau comme il était d'usage, fit déposer un *drap d'or* sur l'autel. En ce moment la cérémonie fut un instant interrompue; le seigneur de Marbaix et le bailli d'Abbeville s'avancèrent vers Philippe-le-Beau pour lui demander l'ordre de la chevalerie; l'accolade leur fut octroyée et bientôt le seigneur Jean, baron de Hautthem, chancelier de Brabant, vint avertir le prince et le mena sur un échafaud richement paré, dressé contre l'Hôtel-de-Ville, où se trouvaient déjà Maximilien et tous les princes et seigneurs brabançons ou étrangers qui avaient voulu prendre part à la fête. Le chancelier de Brabant fit au duc Philippe la lecture *en flamand* de l'acte de la Joyeuse-Entrée; le prince répéta les paroles du chancelier et prêta le serment requis; les états de Brabant répondirent par le serment de fidélité, les trompettes et les clairons retentirent, les hérauts d'armes crièrent *largesse* en semant à pleines mains l'or et l'argent dans la foule enthousiaste, et incontinent, au milieu des cris de vive le duc de Brabant! le seigneur de Ravestein prêta foi et hommage au nouveau duc pour tous ses fiefs brabançons (117).

Après la cérémonie, le roi des Romains et le duc de Brabant se rendirent, à travers les torches, les fallots et les feux de joie, jusqu'à leur logement préparé à l'Hôtel de Cambrai appartenant à la famille de Bergues (118). La soirée se passa comme de coutume dans la bonne chère, les chants et les illuminations.

(117) MOLINET.

(118) *Comptes de la ville*, 1494, f° 339 et suivants.

ANNEXE II

La joyeuse entrée de l'infant Philippe,
fils de Charles-Quint
et futur roi d'Espagne,
les 4-7 juillet 1549, à Louvain⁽¹¹⁹⁾

Es nu noch tegenwoordelijck den alderchristelijcxsten, aldermachtichsten, ende alderdoorluchtichsten hoochgeboren prince ende vorst de Conincklijke Majesteijt van Spaegnien PHILIPPUS VAN OOSTENRIJCK (120), de sone vanden keijser Carolus den v^e, van dijen naeme, coninck van Castillien

(119) D'après W. BOONEN, *Geschiedenis van Leuven*, édit. E. van EVEN, p. 83-90.

(120) Boonen die, gelijk men weet, onder het behoer van Philips II leefde, beschreef in dit gedeelte van zijn boek de gebeurtenissen zijns leeftijds. Als verhaal eens tijdsgenoots levert het een wezenlijk belang op. Het is overigens het eenigst schrift over de voorvallen binnen Leuven, in die dagen, 't welk wij bezitten. Het dient te worden aangestipt dat de schrijver een aanklever was van het wettig gezag, en dus een tegenstander der omwenteling. Was hij zulks uit overtuiging of uit noodzakelijkheid? Wij bezitten geene inlichtingen om deze vraag te beantwoorden. Ettelijke plaatsen in zijn boek doen ons echter aan eenen man van oprechtheid en overtuiging denken. Wet er ook van zij, als ambtenaar eener stad welke den koning getrouw bleef, was hij verplicht 's vorsten partij te houden. Zulks deed hij. De man bespreekt met partijdigheid de pogingen ter ontvoogding der Nederlanden aan het gezag van Spanje, en heeft zeer dikwijls een snedig woord voor den Prins van Oranje en dezès aanhangers. Bij het lezen van dit gedeelte zijns werks mag men dus niet vergeten dat een trouwe onderdaan des konings het woord voert.

van Arragon, van Leon, van beijden Sicilien, van Hierusa'em, van Portugael, van Navarre, van Grenade, van Toleten, van Valence, van Gallicien, vande Maillorken, van Sivilien, van Sardinien, van Corduve, van Corsijcke, van Murcie, van Jaen, vande Algarben, van Algezire, van Gibraltar, vande eijlanden van Canarien, vanden Indien, soo orientaele als occidentaele, vande eijlanden ende vasten lande der zee oecaene, eertsheroghe van Oostenrijck, hertoghe van Bourgoindien, van Lothrijck, van Brabant, van Limborch, van Luxenborch, van Ghelre ende van Milaenen, graeve van Habsburch, van Vlaenderen, van Arthoijis, van Bourgoindien, van Thirol, palsgraeve ende van Henegouwe, van Hollandt, van Zeelandt, van Naemen, ende van Zutphen, prince van Zwave, Marckgraeve des heijlichs rijxs van Roome, heere van Vrieslandt, van Salins, van Mechelen, vande stadt ende steden ende landen van Utrecht, Overijssel ende Groeninghen, ende dominateur in Asien, ende in Affrijcke. Ende wordden, te Loven, als hertoghe van Brabant ontfanghen ende ghehult, den v^o julij anno xv^e negen en veertich, confirmeerende allen der stadt van Loven ende des landts van Brabant privilegien, ende wordden, met grooten staete ende solemniteijt, naerde oude maniere, met c ende xliiij tortsen van j 1/2 pont stuck, iij^e julij 1549, inneghaect (121). Ende de stadt van Loven beschanck hem, v^e julij 1549, naer dijen hij, in sinte Peeters kercke, den lande ende der stadt Loven den naervolgenden eedt gedaen hadde, met eenen schoonen silveren vergulden cop, wegende xv marck, iij oncen, xv engelschen, die tzaemen coste, met faitsoene ende vergulden, iij lxxiiij l. v st. artoijs; ende de waepen vande stadt Loven stont daerop gegraveert;

(121) Een Spanjaard, met name Juan Christoval Calvete de Estrella, die Philips II^e als criado of verhaalschrijver, op zijne reis naar de Nederlanden, had gevolgd, heeft een omstandig en allenzins belangrijk verhaal gelaten van 's vorsten ontvangst en hulding te Leuven in zijn boeck getijtel: *El feliceissimo viaje del may alto y may poderoso principe don PHILIPPE, hijo del emperador don CARLO QUINTO, maximo, desde Espana a sus tierras dela Baxa Alemana: con la descripcion de todos los Estados de Brabant y Flandes. En Anvers, 1552, m-f.*

ende rontsomme stont gescreven aldus: *Insignia oppidi Lovaniensis*; ende de stadt beschanck hem noch met iij aemen rhinswijns.

Den eedt die de voers. coninck Philips, inde voers. kercke van sinte Peeters, gedaen heeft:

« Wij Philips, enz., sweeren ende geloven, bij deze heijlighe evangelien, dat wij van nu voertane zullen getrouw wesen onser kercken van sinte Peeter, tot Loven, ende alle andere kercken onses hertochdomme van Brabant; ende dat wij zullen onderhouden, ende doen onderhouden, alle rechten, privilegien, statuijten, costuijmen, possessien ende vrijheden der voers. kercken, ende de menschen toebehoirende der familien van Sinte Peeter te Loven voers., gelijk onse voersaeten hertoghen des hertochdoms van Brabant, hier te voeren, gedaen hebben, alsoo hulpe ons Godt ende alle zijne heijlighe. »

Den eedt die de voers. conincklijcke Majesteijt der stadt Loven gbedaen heeft:

« Ick Philips, bijder gratien Godts, prince van Spaegnen, van beiden Sicilien, van Jerusalem, enz., eertshertoghe van Oostenrijck, hertoghe van Bourgoindien, enz., graeve van Habsburch, van Vlaenderen, enz., gelove ende swere, opde heijlighe evangelien, dat ick, tot mijnder incompste ende successie van dezen lande, zal onderhouden wel ende getrouwelijck doen onderhouden, den innegesetenen dezer stadt van Loven, soo een rechtveerdich prince schuldich es te doene, alle auere rechten, privilegien, brieven, costuijmen, ghewoonten, observantien, in alder manieren, gelijk zij die hebben van wijlen mijnen voersaeten, hertoghen ende hertoginnen van Brabant, ende gelijk, zij die tot noch toe onderhouden hebben, sonder eenieghe infractie, soo moet mij Godt hulpen ende alle zijne heijlighe. »

Den eedt die d'innegesetenen van Loven der voers. Conincklijcker Majesteijt gedaen hebben:

« Wij int ghemeijne ende eenen iegelijcken van ons besundere, geloven, sweeren ende affirmeeren U, alderdoerluchtichste

prince Philips, prince van Spaegnen, van beiden Sicilien, Jerusalem, enz., eertshertoghe van Oostenrijck, hertoghe van Bourgoindien, enz., graeve van Habsburch, van Vlaenderen, enz., als onsen toecomenden heere ende hertoghe van Brabant, ende andere landen daertoe behoorende, die nu tegenwoordelijck eedt gedaen hebt, dat wij, naerde afflijvicheijt vande keiserlijcke Majesteijt, U in alle saecken goede getrouwe ende onderdanighe ondersaeten zijn zullen, ende zullen U hulpen, totte beschermnisse ende bewaernisse van uwen heerlijcken landen ende paelen der selver; ende soo verre alst in ons zijn zal, zullen hulpen wederstaen ende metten daer resisteren die cracht ende onrecht dwelck U gedaen soude moghen worden; ende dat wij U dienen ende in alles doen zullen, gelijk goede ende getrouwe ondersaeten schuldich zijn, ende behooren te doen; soo moet ons Godt hulpen ende alle zijne heijligen. »

Dit es aldus geschiet, in presentie vande coninginne douwagiere van Hongrien, van Bohemen, regente ende gouvernante van deze Nederlanden, den prince van Piemont, den hertoghe van Alva, groot hooffmeester vande K. M., riddere vande ordene, den marckgraeve van Asturge, den bisschop van Atrecht, heer Jan van Sint Maurijs, heere van Montbarrij, president vanden raede van staeten; heer Viglius van Zwichern, riddere, doctoir inde rechten, hooft ende president vanden secreten raede; heer Ingelbert vanden Dale, riddere, heere van Leeffdaele ende Wilre, cancelier van Brabant, ende meer anderen. Die van Loven bedreven groote genuchten, soo van vieren esbattementen ende anderssints, elck omt schoonste ende om prijs, gelijk hier volgt.

Hiernaer volgen de wijcken, gulden ende ghebueren, die gheviert hebben, binnen de iij daegen, inde incompste vande voers. C. M., die was iij julij anno xv' xlix.

Ten iersten daege, iij julij 1549.

Den wijck inde Dorpstraete (122), beginnende van aenden Anthonis ende eindende aende heijlige Geest-Poorte.

(122) De Diestsche straat.

mette Coestraete tot aende Collegie van Hoeterle, daer bevonden zijn, ten iersten daege, v pecktonnen ende ix lanteernen, met waepenen vande K. M. Ende den gheheelen wijck doere behangen met verdure ende schoone waepenen vande K. M., in ronden van eertvelde (123), tot diveersche plaetsen.

Ten ii^{en} daege, v^e julij 1549.

Inden selven wijck zijn bevonden xxj pecktonnen; een groot drijcantich vier. Item, xxx lanteernen met waepenen vande K. M., ende eenen keperen met xvij becken en met keerssen; de straete behangen als boven.

Ten iii^{en} daege, vi^e julij 1549.

Inden selven wijck zijn bevonden xxij pecktonnen, een groot vier. Item, xxxj lanteernen met waepenen; een tortse; item, int top van twee huijsen, ij groote lanteernen; eenen keper met xvij becken en met keerssen, ij vierpannen ende behangen als boven.

Ten iii^{en} daege, des sondachs vii^e julij 1549.

Inden selven wijck zijn bevonden xx goede pecktonnen, xiiij becken en met keerssen; lxxiiij lanteernen, met waepenen, ende andere; iiij tortsen, xiiij vieren, ij groote vieren inde straete; ende de straete boven fraij verchiert met verdure ende waepenen. Maeckt tzaemen de voers. iiij daegen: pecktonnen lxxvij; lanteernen, met waepenen ende andere, clv; groote vieren iiij; gemeijn vieren xiiij; becken en met keerssen xlvij; tortsen v; vierpannen ij.

DEN WIJCK VANDE NIEUSTRÆTE.

Ten i^e daege, iiii^e julij 1549.

Inden wijck vande Nieuwstraete, eijndende aen Sinte Claren, daer zijn bevonden iiij pecktonnen.

[123] Veil of eilooft, in het fransch lieue.

Ten ii^{en} daege, v^e julij 1549.

Inden selven wijck zijn bevonden xxvj pecktonnen, ende noch eenen grooten boom met v pecktonnen.

Ten iii^{en} daege, vi^e julij 1549.

Inden selven wijck zijn bevonden xxvij tonnen, j vier ende ij lanteernen met waepenen.

Ten iii^{en} daege, vii^e julij 1549.

Inden selven wijck zijn bevonden xiiij pecktonnen, een vier ende iiij lanteernen. Maeckt tzaemen, de voers. iiij daegen: pecktonnen ende andere lxxvj; vieren ij; lanteernen, met waepenen, vj.

DEN WIJCK VAN SINTE MACHIËLS.

Inden wijck van Sinte Machiels-Poorte aff tot aenden Vogelsanck (124), daer zijn bevonden, ten j^{en} daege iiii^e julij 1549, ierst iiij pecktonnen, int opperste van Sinte Machiels torren, ende aent cruijs vanden selven torren een bourgoinsch cruijs, met xiiij lichten, ende inde straet iiij pecktonnen.

Ten ii^{en} daege, v^e julij 1549.

Inden selven wijck zijn bevonden, boven opden torren, iiij pecktonnen ende een bourgoins cruijs, met xiiij lichten ende inde straete v pecktonnen.

Ten iii^{en} daege, vi^e julij 1549.

Inden selven wijck zijn bevonden, opden torren, iiij pecktonnen, een bourgoinsch cruijs als voere, met xiiij lichten, ende inde straete v pecktonnen. Maeckt tzaemen de voers. iiij daegen: pecktonnen xxiiij; lichten van keerssen xlij.

DE MUNTSTRÆTE.

(124) Thiensche straat van S' Joris-hof tot aen de Kattenstraat.

Ten 1^{en} daege, iii^e julij 1549.

Inde geheele Muntstraete, metten inganck tot aent Vercken (125), es bevonden nijet.

Ten 2^{en} daege, v^e julij 1549.

Inden selven wijck zijn bevonden xxiiij tonnen ende een groot vier.

Ten 3^{en} daege, vi^e julij 1549.

Inden selven wijck zijn bevonden v pecktonnen ende een groot vier van wishoute.

Ten 4^{en} daege, vii^e julij 1549.

Inden selven wijck zijn bevonden vij pecktonnen ende een groot vier. Maeckt tzaemen, de voers. iiij daegen: pecktonnen ende andere xxxv; groote vieren iij.

DEN WIJCK AENDEN HERT.

Ten 1^{ersten} daege, iii^e julij 1549.

Inden wijck aenden Hert, inde Hoelstraete, zijn bevonden vij becken met keerssen.

Ten 2^{en} daege.

Inden selven wijck vij becken met keerssen ende v pecktonnen.

Ten 3^{en} daege.

Inden selven wijck vij becken met keerssen ende iij pecktonnen. Maeckt tzaemen: pecktonnen vij; becken met keerssen xxiiij.

DE PROEFFSTRAETE (126).

(125) De Pedagogie het Varken.

(126) Naamsche straat van aan de Markt tot aan Sint Michielskerk.

Inden wijck vande Proeffstraete, van aen Ingelborch tot aent hoff van Dornicke, zijn bevonden, ten j^{en} daege, iii^e julij 1549, vj pecktonnen, iij vierpannen ende vij tortsen.

Ten 2^{en} daege.

Inden selven wijck zijn bevonden xxxvj pecktonnen.

Ten 3^{en} daege.

Inden selven wijck zijn bevonden xxxv pecktonnen ende iij vierpannen.

Ten 4^{en} daege.

Inden selven wijck zijn bevonden xx pecktonnen ende x lichten van tortsen. Maeckt tzaemen, de voers. iiij daegen: pecktonnen ende andere xcviij; vierpannen viij; tortsen xvij.

DEN WIJCK AENT HOFF VAN DORNICKE (127).

Ten 1^{en} daege, iij^e julij 1459.

Inden wijck beginnende aent hoff van Dornicke ende eindende aent Paleijs (128), daer es bevonden een groot vier, ende voert shooffmeesters van Chievre xxiiij tortsen, staende boven opt behancxsel vander straete; dwelck behancxsel zeer fraij was van verdure ende alderhande schoone vruchten.

Ten 2^{en} daege.

Inden selven wijck zijn bevonden x pecktonnen, een vier ende xxiiij tortsen als boven.

(127) Het hof van Doornik stond in de Naamsche straat aan den linken hoek der huidige S^t Michielsstraat.

(128) Het paleis was het Paus kollegie.

Ten iii^e daege.

Inden selven wijck zijn bevonden iij pecktonnen ende vj tortsen als boven. Maeckt tzaemen : pecktonnen xiiij; tortsen liiij; vieren ij.

DE GROOTE MERCKT.

Ten i^e daege, iiii^e julij 1549.

Opde groote Merckt daer zijn bevonden geweest xxxviiij tonnen ende cleijn vaetkens, ende int middel van de Merckt een groote schapraije.

Ten ii^e daege, v^e julij 1549.

Opde voers. groote Merckt zijn bevonden xliij tonnen, iij groote vieren, ij lanteernen ende vj lichten van torcken (129).

Ten iii^e daege.

Opde selve merckt zijn bevonden xxix pecktonnen ende andere, xj lanteernen, vj beckenens met keerssen, vj lichten van torcken ende iij vieren.

Ten iiii^e daege.

Opde selve Merckt zijn bevonden x tonnen, iij tortsen, vj lichten van torcken, vij lanteernen met keerssen ende ij vieren. Maeckt tzaemen : pecktonnen ende andere cxix; groote schapraije een; vieren viij; lanteereen xx; lichten van torcken xviiij; beckenens met keerssen vj; tortsen iij.

DE VEEMERCKT (130).

*Ten i^e daege, iiii^e julij 1549, nijet.**Ten ii^e daege.*

Opde Veemerckt daer zijn bevonden geweest iij pecktonnen.

[129] Torck of turck, een fakkel of toorts van pektouw.
[130] Sint Antonius plaats

Ten iii^e daege.

Opde voers. Veemerckt zijn bevonden xxvj pecktonnen, xiiij beckenens met keerssen, ende vij lanteernen.

Ten iiii^e daege.

Opde voers. Veemerckt zijn bevonden geweest vj pecktonnen ende iij beckenens met keerssen. Maeckt tzaemen : pecktonnen ende andere xxxv; beckenens met keerssen xvij; lanteernen vij.

LEGESTRAETE (131).

Ten i^e daege, iiii^e julij 1549.

Inden wijck vande Legestraete, voer M' Lambrechts De Mont, zijn bevonden fraij poorten van eertvelde ende daer hoven gestelt viij tortsen; item, iij vierpannen ende v pecktonnen.

Ten ii^e daege.

Inden selven wijck, als voere, viij tortsen, iij vierpannen ende v pecktonnen.

Ten iij^e daege.

Inden selven wijck insgelijcks viij tortsen, iij vierpannen ende v pecktonnen.

Ten iiii^e daege.

Inden selven wijck, zijn bevonden iij pecktonnen. Maeckt tzaemen de voers. iij daegen : pecktonnen xix; tortsen xxiiij; vierpannen ix.

RATTEMANS-POORTE.

Ten ij^e daege, iiii^e julij 1549, nijet.

(131) Een gedeelte der Parijsstraat.

Ten ij^{de} daege.

Inden inneganck, genoempt *Rattemans-poorte*, zijn bevonden vj pecktonnen.

Ten iij^{de} daege.

Inden selven inganck v pecktonnen ende boven behangen met wijnranken.

Ten iiij^{de} daege.

Inden selven inganck viij pecktonnen, iij tortsen, xcij bekenen met keerssen, ij cleijn vieren ende een groot vier. Maeckt tzaemen: pecktonnen xix; tortsen iij; bekenen met keerssen xiiij; cleijn vieren ij; groot vier een.

PARIJSSTRAETE.

Ten j^{de} daege, iij^{de} julij, nijet.

Ten ij^{de} daege.

Inden wijck van aen *Rattemans poorte* tot aende sterre, inde *Parijsstraete*, zijn bevonden x pecktonnen ende v lanteernen.

Ten iij^{de} daege.

Inden selven wijck iij pecktonnen. Maeckt tzaemen: pecktonnen xiiij; lanteernen v.

STEENSTRAETE (132).

Ten j^{de} daege, iij^{de} julij 1549, nijet.

Ten ij^{de} daege.

Inde *Steenstraete*, van aen *Hemelrijck* (133) tot aende *Steenbrugge*, zijn bevonden xiiij pecktonnen.

(132) Brusselsche straat tot aan de *Steenbrug*.
(133) Het huss op de groote Markt 't welk den linken hoek der Brusselsche straat uitmaakt.

Ten iij^{de} daege, nijet.

STEENBRUGGE.

Ten j^{de} daege, iij^{de} julij 1549, nijet.

Ten ij^{de} daege.

Inden wijck, van aende *Steenbrugge* tot aent groot *Gasthuijs*, zijn bevonden, xiiij peckvaeten.

Ten iij^{de} daege.

Inden selven wijck viij pecktonnen, ij tortsen ende een groot vier.

Ten iiij^{de} daege.

Inden selven wijck, viij pecktonnen, iij vieren ende ij lanteernen met waepen. Maeckt tzaemen: pecktonnen xxix; tortsen ij; vieren v; lanteernen met waepen ij.

GASTHUIJS.

Ten j^{de} daege, nijet.

Ten ij^{de} daege.

Inden wijck, beginnende aent *Gasthuijs* tot aende *Biestpoorte*, daer zijn bevonden xiiij pecktonnen ende v lanteernen.

Ten iij^{de} daege.

Inden voers. wijck, zijn bevonden viij pecktonnen ende een vierpanne. Maeckt tzaemen: pecktonnen xxj; lanteernen v; vierpannen j.

DE LEIJE.

Ten j^{de} daege, nijet.

Ten ij^{de} daege.

Opde *Leije* bevonden vj pecktonnen.

Ten iii^e daege.

Opde voers. Leije vj pecktonnen. Maeckt tzaemen : pecktonnen xij.

BORCHSTRAETE (134).

Ten i^e daege, iii^e julij 1549.

Inden wijck, beginnende van aende vischbrugge ende eijndende aende binnen Borchpoorte, zijn bevonden iij pecktonnen, ende aende vensters vande poorten xij keerssen.

Ten ii^e daege.

Inde selven wijck xvij pecktonnen, xxij keerssen, ende iij lanteernen, met waepen.

Ten iii^e daege.

Inde selven wijck xvij pecktonnen, xxj keerssen, ende iij lanteernen ende ij vieren.

Ten iii^e daege.

Inden voers. wijck zijn bevonden vij soo pecktonnen als andere, xij keerssen boven aende vensters vande Borch binnen Poorte ende ij vieren. Maeckt tzaemen : pecktonnen xxxvj; keerssen lx; lanteernen vj; vieren iij.

BOOGAERDEN (135).

Ten i^e daege, iii^e julij 1549.

Inden wijck beginnende van aende Boogaerden ende eijndende aenden hoeck van Sinte Geertruiden, es bevonden een pecktonne.

Ten ii^e daege.

Inden selven wijck xv pecktonnen, iij keerssen in bekenen.

(134) Mechelsche straat.

(135) Thans het lokaal de Oratorenhof geheeten.

Ten iii^e daege.

Inden selven wijck v pecktonnen. Maeckt tzaemen : pecktonnen xxj; keerssen in bekenen iij.

SINTE GEERTRUIDEN.

Ten i^e daege.

Inden wijck, beginnende aenden hoeck van Sinte Geertruiden ende eijndende aende Horenbrugge, zijn bevonden iij pecktonnen.

Ten ii^e daege.

Inden voers. wijck zijn bevonden geweest xxvij pecktonnen ende andere, ende ij vierpannen.

Ten iii^e daege.

Inden voers. wijck v pecktonnen, ij tortsen ende ij vierpannen. Maeckt tzaemen : pecktonnen ende andere xxxv; vierpannen iij; tortsen ij.

HORENBRUGGE.

*Ten i^e daege, nijet.**Ten ii^e daege.*

Inden wijck, beginnende aende Horenbrugge ende eijndende aent Voermo'eken, onder de Borch, zijn bevonden x pecktonnen.

Ten iii^e daege.

Inden selven wijck xiiij pecktonnen ende ij vieren.

Ten iii^e daege.

Inden selven wijck xiiij pecktonnen ende ij vieren. Maeckt tzaemen : pecktonnen xxxvij; vieren iij.

DE VIER GHULDEN.

De groote Ghulde, voerde nieuwe huijsen (136), daer zijn, ten iersten daeghe, bevonden geweest xij tortsen, eenen grooten esschen boom, met iij pecktonnen; item, xxxj lanteernen, met waepenen; noch twee andere boomen met ij pecktonnen, met schilden int middel; zijn iij pecktonnen, ij vierpannen, ende de alleije (137) behangen met laeckenen ende waepenen vander K. M.

Ten ii^m daege, v^e julij 1549.

Zijn voerde selve Ghulde bevonden xij tortsen, eenen grooten esschen boom, met xij tonnen, noch ij boomen met iij pecktonnen, xxxj lanteernen ende ix vierpannen.

Ten iii^m daege.

Zijn voerde selve Ghulde bevonden xij tortsen, eenen boom met xij drievoeten, gevult met stroij ende mutsaert, ij boomen met iij drievoeten, xxxj lanteernen, met waepenen, ende vij vierpannen.

Ten iii^m daege.

Zijn voerde selve Ghulde bevonden xij tortsen, eenen boom met xij tonnen, gevult met stroij ende mutsaert, ij boomen met iij tonnen, xxxj lanteernen met waepenen ende vij vierpannen. Maeckt tzaemen: pecktonnen ende andere xlij; tortsen xlvij; lanteernen cxxiij; drievoeten xvij; vierpannen xxv.

SINT JOORIS GHULDE.

Sint Jooris Ghulde, voerde nieuwe huijsen, daer zijn bevonden xij tortsen, xij lichten van torcken, ij vierpannen ende de alleije behangen met laeckenen ende waepenen vande K. M., ende dat ten 1^m daege, iij^e julij 1549.

Ten ii^m daege.

Zijn voerde selve Ghulde bevonden xij tortsen, xij lichten van torcken, ij vierpannen ende eenen esschen boom met xij pecktonnen ende andere.

(136) Te weten voor het Tatchronde.
(137) Allee, gang.

Ten iii^m daege ende iiii^m daege.

Zijn voerde selve Ghulde bevonden alleleens als opden ij^m dach. Maeckt tzaemen: pecktonnen ende andere xxxvj; tortsen xlvij; lichten van torcken xlvij; vierpannen vij.

DE COLOVERIERS GHULDE.

De coloveriers Ghulde, voerde nieuwe huijsen, daer zijn bevonden xvij tortsen, xxj cleijn lanteernen, vij lanteernen met waepenen, ij vierpannen, eenen esschen boom met j pecktonne, de alleije behangen met waepenen der K. M., ende laeckenen, ende dit ten 1^m daege, iij^e julij 1549.

Ten ii^m daege, v^e julij 1549.

Zijn voerde voers. Ghulde bevonden xvij tortsen, xxj cleijn lanteernen, vij lanteernen met waepenen, eenen boom met ix pecktonnen, ende ij vierpannen.

Ten iii^m daege ende ten iiii^m daege.

Zijn voerde voers. Ghulde bevonden xvij tortsen, vij lanteernen, met waepenen, ij vierpannen, eenen boom, met xij pecktonnen, ende vele diveersche fuseen, alle iij de daeghen geschoten. Maeckt tzaemen: pecktonnen xxxvj; tortsen lxxvij; lanteernen met waepenen xxxij; cleijn lanteernen xlij; vierpannen vij; ende diveersche fuseen.

SINTE SEBASTIAENS OFT HANTBOGE GHULDE.

De Hantboge Ghulde, voert Paradijs, zijn bevonden, ten iersten daege, iij^e julij 1549, eenen boom met iij pecktonnen, v vierpannen ende ij tortsen, int opperste vanden Paradijse, aen Adam ende Eva.

Ten ii^m daege.

Zijn bevonden, voerde voers. Ghulde, eenen esschen boom, met v pecktonnen, v tortsen, int opperste vanden huijse, ende v vierpannen.

Ten iii^o daege alleleens als ten ii^o daege.

Ten iii^o daege.

Zijn voerde voers. Ghulde bevonden eenen esschen boom, met v pecktonnen, iij tortsen int opperste vanden huijse ende ij vierpannen. Maeckt tzaemen : pecktonnen xix; tortsen xvj; vierpannen xvij.

Hier naer volgen de prijsen soo die den naevolgenden wijcken, ter saecken vanden vieren ende anderssints, gegeven zijn, in presentie van heer Jan vander Tommen, riddere, ende Hendrick Luenis, borgemeesteren der stadt Loven, metten anderen commissarissen, ende meester Laureijs Boonen, clerck der voers. stadt registre, opden xx^o julij anno 1549.

Den hoochsten prijs van vieren es gegeven, ter presentien als boven, den wijck inde Dorpstraete, eijndende aende Heijlige Geest Poorte, beloopende vj haemels ende vj gelten rhinswijns.

Den tweeden prijs es gegeven den wijck inde Proeffstraete, tot aent hoff van Dornicke incluijs, beloopende v hamelen ende v gelten rhinswijns.

Den iij^o prijs es gegeven den wijck vande geheele groote Merckt, beloopende iij haemelen ende iij gelten rhinswijns.

Den iiij^o prijs es gegeven den wijck vande Nieuwstraete, beloopende ij haemelen ende ij gelten rhinswijns.

Den v^o prijs es gegeven den wijck vanden hoeck van Sinte Geertruiden, eijndende aende Horenbrugge, be'oopende ij haemelen ende ij gelten rhinswijns.

Den vj^o prijs es gegeven den wijck van aende Vischbrugge tot aende binnen Borch-Poorte, beloopende op ij haemelen ende ij gelten rhinwijns.

Den vij^o prijs es gegeven den wijck van aende Boogaerden tot aenden hoeck van Sinte Geertruiden, beloopende eenen haemel ende j gelte rhinswijns.

Den viij^o prijs es gegeven den wijck van aende Sint Machiels Poorte tot aenden Vogelsanck, beloopende j haemel ende j gelte rhinwijns.

Rattemans poorte : ½ haemel, j gelten rhinswijns.

De Muntstraete : j haemel, j gelte rhinswijns.

Den wijck van aende Steenbrugge tot aent Gasthuijs : j haemel, j gelte rhinswijns.

Den wijck van aende Horenbrugge tot aent Voermoleken : j haemel, j gelte rhinswijns.

Thuijs aen Verlorencost ½ haemel, j gelte rhinswijns.

Den wijck inde Legestraete, aen M' Lambrechts De Mont : ½ haemel, j gelte rhinswijns.

Den hoochsten prijs vant schoonste behangen es gegeven den wijck vande Proeffstraete, tot aent hoff van Dornicke incluijs, beloopende iij haemelen, iij gelten rhinswijns.

Den tweeden prijs vant schoonste behangen es ghegeven den wijck van aent hoff van Dornicke excluijs tot aent Paleijs der K. M., beloopende ij haemels, ij gelten rhinswijns.

Den iij^o prijs vant schoonste behangen es ghegeven den wijck vande Steenstraete, van aende Steenbrugge tot aende Parijsstraete, ij ½ haemels, ij gelten rhinswijns.

Den iiij^o prijs es gegeven den wijck vande Biest-Poorte, tot aende Steenbrugge, j haemel, j gelte rhinswijns.

Den v^o prijs es gegeven den wijck van aenden Molensteen tot aende Biest-Poorte, belopende op j haemel, j gelte rhinswijns.

Hiernaer volgen de Ghulden ende Rhetorijcken.

De groote Ghulde es gegeven iij haemels ende iij gelten rhinswijns.

Sint Joris Ghulde es gegeven iij haemels ende iij gelten rhinswijns.

De Coloveriers Ghulde es gegeven iij haemels ende iij gelten rhinswijns.

De Ghulde vanden Hautboge es gegeven ij haemelen ende ij gelten rhinswijns.

RHETORIJCKEN.

De Roose wert gegeven ij haeme's, ij gelten rhinswijns.

De Cersonwe ij haemels, ij gelten rhinswijns.

De Peusee ij haemelen, ij gelten rhinswijns.

Den Peeterselpooten j haemel, j gelte rhinswijns.

De Lelie, opden Keijberch, j haemel ende j gelte rhinswijns.

ANNEXE III

La joyeuse entrée de l'infante Isabelle
et de l'archiduc Albert,
les 25-26 novembre 1599,
à Louvain ⁽¹³⁹⁾

In 1599, den 5 september, quamen Albertus en Isabella naer Brusselen, ende den 24 november naer Loven. Den 25 november, op Sinte Catharinendagh, zyn zy tot Loven geinaugureert, inder maniere als volgt (139) : voor eerst zyn tot aen den eersten mylsteen te gemoet gegaen de voornaemde hertogh ende hertoginne alle de edelluyden, aen het hooft hebbende den hertogh van Aerschot, die het compliment, in den naem der edele heeren, aflegde. De groote klokke luydende, zoo zyn, ten thien ueren, uytgetrokken alle de edelluyden, gevolght voor eerst van alle de geestelycke orders, die in Sinte Peeters kercke versamelt waeren, met hunne kruysen ende vendels, te weten : de Capucinen, de Mindebroeders, de Augus-

(138) D'après W. BOONEN, *Geschiedenis van Leuven*, édit. E. van EVEN, p. 400-403. — C'est ainsi que nous croyons devoir interpréter la chronologie du texte suivant. Notre collègue G. van Dievoet nous fait remarquer cependant que l'original de la charte de joyeuse entrée (Archives Générales du Royaume, à Bruxelles, *Etats de Brabant*, Carton 143, et ACL, n° 1424) est daté du 24 novembre 1599 et l'original du Serment des Archiducs (AGR, loc. cit.) du 25 novembre 1599.

(139) De bijzonderheden over de inhuldiging der aartshertogen Albrecht en Isabella, heeft Seunkens genomen uit het werk van Johannes Bochius, secretaris van Antwerpen, getiteld : *Historica narratio profectiois et inaugurationis serenissimorum Belgii principum Alberti et Isabellae Austriae archiducum*. Antwerpiae, 1602, in-folio.

tynen ende dan het capittel van Sinte Peeters, aen het hooft hebbende den doorluchtigen Heer Proost Gregorius ab Austria (of van Oostenryk). Dan kwamen die van de abdyen van Sinte Geertruyen, Parck ende Vlierbeeck, met hunne respectieve Prelaeten; daerop volgden die Basceliers der theologie, rechten ende medicynen, met brandende fackels; daernaer die Heeren doctors der Universiteyt, in hun gewaet, ende den Heer Rector magnificus, heer Thomas Fienus, doctor in de medicynen, met alle die staffen door die bedels gedraegen. Hier naer volgde, met hunne tabbaerden ende met brandende fackels, die van Sinte Christophels Gilde, van Sinte Sebastiaens Gilde, van Sinte Jooris Gilde ende van de Grootte Gilde.

Daernaer kwaemen de heeren van het stedelyk bestuer inde volgende orde :

De dekeny : Mathias Rogge, secretaris, Jan vanden Broecke, Joos Bobba, Heer en Meester Denys van Beringen, licentiaet in beyde rechten; Jan Boysac, Hr Philips van Schore, Hr Antonius vander Borcht, Hr Gilles vander Vorst, heer van Loonbeek; Hr Willem van Duffle; *de klerken van het Register* : Meester Lodewyk Huens, Willem Boonen, Meester Laurens Boonen; *de Rentmeesters* : Gregorius Loomans, Cornelius Nuekers, Jan van Valckenborch, Karel Rombouts; *de pensionnarissen en secretarissen* : Mr Michel van Villers; Mr Willem van Caverson; Hr en Mr Peeter Vekemans, *pensionnaris en secretaris*; Mr Roeland de Prince, Mr Willem Willems, *pensionnaris en secretaris*; Mr Godfried Reynders; *Raedsleden* : Adriaen van Schutteput, Willem Liebrechts, Hr en Mr Peeter de Greve, J. U. L., Hr en Mr Philips de Buck, J. U. L., Hr Gaspar Roelofs; Hr Willem van Engelen, Hr Karel vanden Tympel; *de schepenen uyt de natien* : Andries de Pape, Karel van Maelstede, Lambertus Rogge, Jeremias van Dormale, Jan Moons, Bernard de Smet, Geeraert vander Beken, Jan van Overheke, Jan Ooge, Frans vander Hoeven, burgemeester; *de schepenen uit de geslachten* : Hr Denys uyer Hellicht, Hr Daniel van Assche, Hr Lodewyk van Schore, Hr Octaviaen vander Thommen, heer van Oplinter; Hr Pauwel de Rycke, Hr Philips Heuleth, Hr Merten Lievens, Hr Peeter van Griecken, Hr Arnold Vincx, Hr Willem Edelheer, Hr Richard van Pulle; *Meyer* : Hr Karel vanden Tympel, ridder; Jan Baptiste van Spoelberch, ridder, onder-meyer.

Voor de magistraet waeren alle die boden ende anderen van de streep, met tabbaerden. Men quamp alsoo naer Terbanck, waer men die hertoghen vondt in de kercke, die gepalleert was. Opden autaeer was het teecken van het Heiligh Cruys, hetwelck van eeuwen tot dien eynde aldaer bewaert was, het welck Aleidis van der Linden, priorinne des selven cloosters, gaff aen den doorluchtigen Hr Proost ab Austria, die hetselve aen de infante Isabela ende dan aen den aertshertogh Albertus te kussen gaff.

Dit gedaen zynde, soo quamp den Hr Rector magnificus, met alle zynen swiet, ende wierp hem voor de voeten van den hertoghe ende hertoginne, maeckende, in den naem van de Universiteyt ende den geestelycken staet, een compliment over den geluckigen intreë.

Opde selve wyse ende maniere presenteerde Carel vanden Tynpel, hooft Meyer van Loven ende ridder, de roede van justitie aen haere hoogheden. Den Heer borgemeester, Richard van Pulle, presenteerde die sleutels ende dede het compliment. Dit gedaen zynde, soo quam men weder naer de stadt; voor eerst de clergé, die van het capittel; a'sdan die van de Universiteyt. Daer naer volgde de cavalerie van Grobbendonck ende de lyffwachte van de Prinssen oft aertshertogen, met een groot gevolg van hovelingen ende prinssen. Alsdan volgden die heeren vande Magistraet, met den Raet van Staete, met alle die hofbedienden, den hertogh van Aerschot, den prins van Orangie, den hertogh van Aumale, legaet des konincks van Spagnien; den heer Nuntius Apostolicus, dry *beras d'armes*, met die wapenen van Burgundie, Brabant ende Artois.

Dan volgde den meyer van Loven, met de roede van justicie; daer naer den eersten *beras d'armes* den grave van Solre, bloetshoof, hebbende een bloot sweert op den schouder. Daerop volgde haere doorluchtige hoogheden op witte peerden geseten, gekleet in blauw silvere laecken, wesende die aertshertoginne opde rechter handt van den aertshertogh, verciert met costelycke juweelen, onder eenen rooden damasten dee, met goude frengien, gedraegen door ses raeden der stadt Loven, te weten die heeren: Pauwel de Rycke, Lodewyck van Schore, Carel vanden Tynpel, Guiliam ab Angelis, Philips de Buck ende Gaspar Ruelofs. Dan volgde verscheyde waeghens ende cheesen, met edele jouffvrouwen ende vele musicaele instru-

menten ende musicanten. Aen den inganck vande poorte (140) waeren vier co'onnen triumphael, prachtigh opgerecht, staende elck op een vierkantighe taefel, met verscheyde opschriften en emblemata.

Aen de Biest Poorte (141) was eene arcke van 12 voet breed ende 18 voet hoogh, volgens de regels der architecture, konstigh uytgewerckt, hebbende aenden voet twee postueren die eene lauwerkroon presenteerden.

Een weynich voorder stont een arcke triumphael van 12 voeten breed ende 12 voeten hoogh, ende inde huysen, daer by, waren musicanten die wonder wel speelden.

Opde *Steenbrugge* stonden twee pedestaelen; opde eerste stont *Salvius Brabon*, den eersten hertogh van Brabant, ende opde andere *Swana*, zyne ghemalinne; de geheele brugh maecte eenen porticus, waerin stonden alle die naemen van die hertoghen van Brabant ende die jaeren dat zy hadden geregeerd: Carel, 900; Lodewyck, het jaer 915; Carel, int jaer 931; Otho, int jaer 991; Godefroid, met den Baerde, anno 1108; Godefroid den II, anno 1140; Godefroid, inde *Wieghe*, anno 1143, Hendrick den I, 1186; den II, 1235; den III, 1248; den IV, 1260; Jan den eersten 1267.

Aen het eynde der selve brugge stont een arcke triumphael, hoogh 24 voeten, breed 16 ende diep 20 voeten, met vier calonnen van voor, ende diergelycke vier van achter, ondersteunt, zeer schoon gepalleerd, met verscheyde bediedenissen.

Voorders waeren alle de huysen gepalleerd tot opde Merckt; oock was georneert den intree vande kercke.

Voor de kercke van Sinte Peeters schreden die hertogh ende hertoginne van hunne peerden, en werden van beyde de borgemeesters ingeleden, en van den Proost ende deken van het capittel inde choor gebracht (hier tegen protesteerde den Aertsbisschop van Meche'en die zulcks hem pretendeerde toe te komen). De gebeden, met de gewoonelycke ceremonien gedaen zynde, hebben zy voor Sinte Peeters ende andere

(140) Thans de Tervuersche Poort.

(141) Deze binnen poort was gestaan aan den Handbooghof, in de Brusselsche straat.

kercken van Brabant, inde handen vanden Proost, den naervolgende eedt gedaen:

« Wy, Albertus ende Isabella-Clara-Eugenia, enz., sweren ende beloven dat wy van desen daeghe, als voordesen, sullen getrouw blyven aen onse kercke van Sinte Peeters, tot Loven, als oock aen de andere kercken van ons hertoghdomme van Brabant, ende dat wy sullen onderhouden ende doen onderhouden die wetten, privilegien, statuetten ende oude gewoonten, a's oock de possessien, immunityten ende vryheden der selve kercken, ende de persoonen wesende van die familie van Sinte Peeters, binnen Loven, in der maniere dat onse voorsaeten, die hertoghen van Brabant, hebbe gedaen, soo *helpt ons Godt ende alle Godts lieve Heyligen.* »

Daer naer wiert den *Te Deum* gesongen. Dit gedaen zynde, zyn zy te peerdt geschreden, ende hebben den theater aen de slincke zyde gelaeten, die voor het stadthuys stondt, lanck 100 voeten ende 12 voeten breed, met een gestoelte van 36 voeten van beyde kanten, met gemackelycke trappen, beset ende schoon georneert. Den theater was met roodt laecken beleet, vermengelt met menighe schoone figuren, emb'emata, enz., wesende een goude laecke voor de deure aen den troon. Op desen theater verwachtten die heeren Staeten van Brabant hunne hertogen, de welcke opden theater comende, soo stondt den hertogh van Aerschot op, maeckende eene diepe reverentie, vermits men hun niet en hadde te gemoet gegaen, over 50 jaeren, wesende de inauguratie van Philippus II, noch en wist men niet oft anders geschiet te zyn, by oude memorie. Recht over was noch eene logie, breed 60 voeten ende 8 voeten diep, om dese inauguratie gemackelyk te kunnen sien. Oock was er een arcke triumphael die de straete die naer de Halle leydt teelmaek bekleede; den voet van dese arcke was 24 voeten hoogh ende de zyde kanten waeren 20 voeten ende den door ganck was van 12 voeten; de tweede elevatie was van 36 voeten.

Oock was de geheele Hal zeer schoon georneert. Ende toen die Princen voor de eerste verbeelding quaemen, soo presenteerde eene maeght die sleutels, met eene dichte van opdracht. Er wierden verscheyde schoone carmina gesongen, met begeleyding van musicale instrumenten.

Aen de Jesuiten, alwaer het clooster seer wel gepalleert

was, wierden er oock eenige carmina aen haere hoogheden gepresenteert.

Voor het Collegie van Daël, alwaer het hoff was van den Prins, was, by de stadt, eene schoone arcke gestelt, hoogh 10 voeten ende 16 voeten diep, met eenen troon daer boven van 30 voeten.

Voor de Binne Poorte (142) was een arcke triumphael, hoogh 36 voeten ende 18 breed, steunende op twee magnifique columnen, enz.

De hertoghen in het paleys gekomen zynde, soo maecte men vuerwercken ende vreughtteekenen de geheele stadt door; oock wierdt er een spel opde merckt gespeelt.

Den dagh daer naer zyn de heeren Staeten, met alle de andere princen, in order, uyt het Paus Collegie naer het paleys gereden, ende hebben den hertogh ende hertoginne naer de kercke geleyd, om geinaugureert te worden. Vooraff gingen die hovelingen, met die edellieden, de magistraeten ende staeten op deser wyse: Franciscus van Hauthem, borgemeester van Thienen, met Jacob van Ranst, secretaris aldaer; Joost van Haelwyck, schepen van Leeuw; Cornelis vanden Avoirt, greffier; Eustachius Juerart, borgemeester van Nyvel, Paulus Roels, meyer; Natalis Faulconnier, pensionnaris der selver stadt; Melchior van Cortbempde, borgemeester en Joachim van Postel, secretaris van Lier; den rentmeester generael der staeten, met zynen clerck; Arnoldus van Breugel, president des Raets van Hertogen Bosch met Guiliam Reys, pensionnaris; Hendrick Schot, pensionnaris van Antwerpen, met Jan van Brecht, raet aldaer; Eduard vander Dift, ridder, met Hendrick van Halmale, ridder ende borgemeester; Egidius Martini, pensionnaris van Brussel, met Carel van Laethem, tresorier, Egide van Busleyden, ridder, raet, met Hendrick van Dongelbergh, borgemeester; dan volgden Guiliam Willems, pensionnaris van Loven, Jan van Schore, raet, Guiliam de Angelis, schepen en Richard van Pulle, borgemeester, als gedeputeerden van de vier hoofsteden van Brabant. Daernaer volgden de heeren de Aiseau ende Everberghe, de barons van

(142) Te weten de Sint Quintens binnen Poort welke gestaan was op de Naamsche straat, aan den Hoogen Heuvel.

Bassigny, Grimbergen ende Wesemael; den prins ende grave van Arenbergh, marquis van Bergen op Zoom; de prins van Oranje, den hertogh van Croy ende Aerschot; de Prelaeten van Sinte Geertruye, Everbode, Dilighem, Tongerlou, Heylischem, Grimbergen, Villers, Vlierbeeck; de bisschoppen van sHertogen Bosch, Antwerpen, met den aertsbisschop van Mechelen; de *heros d'armes*; Carel vanden Tympel ende de grave van Solre, met den blooten degen. Dan volgde de aertshertoginne, op een wagen, rydende aen de slincke handt den hertogh, te peerdt, beyde int silver gekleet.

In de choor saeten de Staeten, op den rechten kant, ende aen de lincker zyde de edelluyden, met de hovelingen; den dienst dede den Prelaet van Perck, als archicappellaen, ende wierdt naer de Evangelie, een oratie, in het latyn, gedaen door Jacob de Bay, doctoor in de heylige Godtheyt. Den dienst geeyndicht zynde, soo gingen zy naer den voorgemelden theater, alwaer de twee Hoogheden, twee trappen hooger als d'anderen saeten, onder eenen gouden troon; daer rontom stonden de staeten, den gesant van den catholycken koninck, den hertogh d'Aumale, marquis van Havrez, den grave van Mansveld, den grave van Disegem, den president Richardot, Assonville en Damant, cancellier van Brabant; aen de lincke zyde waeren de staetsjouffvrouwen. Alsdan vermaende den cancelier de heeren om wat reden dese vergaerderinge geschiede, seggende dat haere hoogheden bereet waeren ende wilden de oude privilegien der *Blyde Incomste* bewaeren, ende den gewoonelycken eedt daer over doen; hun vermaenende dat zy het zelve van hunnen kant oock souden doen. Daerop wierdt de *Blyde Incomste*, met de hand van haere hoogheden onderteekent, ende met den segel van haeren vader beset, voorgelesen door den audiencier. Dan stelde men eene bancke, met goude laken ende goude kussens, bekleet, waerop men den missael nederlegde. Den aertsbisschop stond van den eenen ende den cancelier van den anderen kant. Deze vielen, in den naem der staeten, op hunne knien, ende den audiencier las de formul van den eedt in het vlaemsch ende latyn, tot aen die woorden: *soo help my Godt!* Toen quam de Serenissime Infante, knie'ende ende raeckende, met de handt, het Evangelie, en deed den eedt, hetwelck van den aertshertogh separaet geschiede. Alsdan, de staeten door den cancelier

vermaent zynde, wierdt, by den audiencier, de formul van den eedt voorgelezen in het vlaemsch ende latyn, den welcken wierdt gedaen door de geestelycke ende weerelycke heeren Staeten. Daerop wierdt by de schaere geroepen dat de hertoghden lanck mogten leven. Vervolgens, wierdt door den greffier van de staeten, in den naem der selven, aen de prinsen een compliment van dancksegginge gedaen, waerop zy zeer gracieuselyck hebben geantwoordt. Daer naer deden zy den eed aen die gedeputeerden van de steden, hier voor gemelt. Vervolgens riepen hare hoogheden den heer Richard van Pulle, borgemeester; Theodoor de Borgrave ende Guilliam de Angelis; deze op hunne knien gevallen zynde, raecten dry mael den degen die den grave van Solre voordroeg, ende wierden aldus, door haere hoogheden, ridders gemaect. Dit geeyndicht zynde, wierden zy met de selve cortège ende in hetselve order, naer hun paleys geleyt. Ende savonds wierden, by die van de magistraet, naer oude gewoonte, dry vergulde beeckers, met rhin-schen wyn gevult, ende daer by Lovensche handtschoenen, aen haere hoogheden present gedaen.

Den dagh daer naer soo is den Hr Rector magnificus, met de professoren van de Universiteyt, ten hove geweest, ende heeft de princen geccomplimenteert, die eenige ueren bestet hebben om te sien een kleyn spel, hetwelck de studenten uyt den *Valck* uytwerckten. Naer den middagh, hebben die doorluchtige hoogheden bygewoont het basceliers dispuet inde Godtheydt, gedaen by den sone van den president Richardot, ende hebben den selven sien bascelier formel creeren, ontvangende gracieuselyck de handtschoen die, volgens gewoonte, hun by defendent gepresenteert wierdt.

Daer naer zyn zy gegaen naer de schole alwaer Justus Lipsius de historieles gaff. Deze, hun met een magnifiek compliment ontfangen hebbende, gaf zyne les met groote eloquentie in de presentie van dese prinsen ende tot verwonderingh ende genoeghe van gegheel het hoff.

Van daer zyn zy gaen besichtigen de tomben der familie van den hertogh van Aerschot, in het clooster van Heverle, alhier, ende zyn naedemael splendide'yck getracteert, op het casteel van den voorschreven hertogh aldaer. Daerop zyn zy naer Brussel getrokken.

ANNEXE IV

Extraits du compte n° 5138
des archives de la ville de Louvain

« Betaelt der wedewe wylen Peters Baïlle van Wyne by haer geleverd den welken geschoncken es den persoenen hier na vercleert xxij January anno XVc xiiij als hertoge Karle d'lant alhier ontfinck Den greffier van der Ordenen iij stat stoopen. Item mynen Heere van Beichssem iij stat stoopen. Item meesteren Jan vander Veken iij stat stoopen. Item mynen Heere den abt van Grimbergen iij stat stoopen. Item mynen Heere Ysselstain viij stat stoopen. Item mynen Heere van Ste-Michiel iij stat stoopen. Item mynen Heere van Helessem iij stat stoopen. Item der stat van Bruessel iij stat stoopen. Item meesteren Jan Jonglet iij stat stoopen. Item Willem Back iij stat stoopen. Item den sangers van der cappelle viij stat stoopen. Item der stat van Antwerpen iij stat stoopen. Item Adolf vander Noot iij stat stoopen. Item den grooten tresorier vj stat stoopen. Item mynen Heere den president van Bourgoingnen iij stat stoopen. Item den greffier van der financien iij stat stoopen. Item den dyenere van mynder Genedige Vrouwe iij stat stoopen. Soe dat alles blyct by cedula getekent Caverson ende oick by der quitantie der voirs, wedewe van den date prima Marcij anno XXVII lb. XV st.

ACL, n° 5138, f° 219 v°, 5° poste.

Aen selven Willem van [Thienen] iij stat stoopen wyns geschoncken meester Peteren vander Voert ter Incompst dachvaert alhier bescreven opte materie van den Incompst myns gnedigen Heren tshertogen. Item mynen Heren den president van Hollant iij stat stoopen. Item mynen Heren van Sevenbergen vj stat stoopen. Item den doerweerdere van den finan-

ten iij stat stoopen. Item Joncheren Robrecht van Arenberch iij stat stoopen. Item mynen Heere den baillu Damont iij stat stoopen. Item grave Felix viij stat stoopen. Item den prince van Chymay viij stat stoopen. Item meester Dismas iij stat stoopen. Item meesteren Loys Boursain iij stat stoopen. Item meesteren Philippe Sauvaige iij stat stoopen. Item meesteren Gielys van Busleyden iij stat stoopen. Item Jan vander Eycken iij stat stoopen. Item mijnen heere van Bergen viij stat stoopen. Item der stat van 's Hertogenbossche iij stat stoopen. Item mynen Heere van Horne viij stat stoopen. Item meesteren Jan van Krickengys iij stat stoopen. Item meesteren Karle de la Verderue iij stat stoopen. Item geschoncken mynen Genedigen Heere als hy tot Lovenen gehult wert j stuck Elzasers houdende ij amen vij steken te X 1/2 Rynsgulden d'ame. Item ten selven tyde van den Incompst geschoncken den vleeshouwers van den prinsen V ghelten Rins wyns. Item die van opte Groote Marcet iij gelten Rins wyns. Item den ghebuceren van aen de Biest Porte tot aen 't Gasthuys iij stat stoopen. Alles blyckenen by cedullen getekent Caverson borgermeester ende oick by quitantie des voirs Willems van Thienen van der date prima Marcy anno XV Xiiij LX lb. 1 s. iij d.

(ACL, n° 5138, f° 221 r°, 1° poste.)

Betaelt Jan Bertholf die men heet van Aken van wyne by hem geschoncken ter Incompst van mynen Genedigen Heere den Hertoge mynen Heere van Camerycke viij stat stoopen. Item mynen Heere den Cancelier viij stat stoopen. Item den Palsgrave viij stat stoopen. Item mynen Heere van Ravenstein viij stat stoopen. Item mynen Heere van Nassouwen viij stat stoopen. Item meesteren Iheromme vander Noot iij stat stoopen. Item meesteren Marcelys van Arendonck iij stat stoopen. Item meesteren Philippus Cotereal iij stat stoopen. Item meester Franchois vander Hulst iij stat stoopen. Item meesteren Reynier Cleerhage iij stat stoopen. Item meesteren Godevaert de Meyere iij stat stoopen. Item mynen Here van Gaesbeke iij stat stoopen. Item mynen Heere den tresorier Charle le Clerck iij stat stoopen. Item mynen Heere van Haffligem iij stat stoopen. Item den Sommelier van den oratoir iij stat stoopen. Item der stat van Lecuwe iij stat stoopen. Item der stat van Thienen iij stat stoopen. Item der stat van Vilvoerden iij stat stoopen. Item meesteren Henrick de Haen iij stat stoo-

pen. Item myn Jonckhere van Schoonhoven iij stat stoopen. Item der stat van Breda iij stat stoopen. Item der stat van Eyndoven iij stat stoopen. Item den fourriers van mynen genedigen Heere iij stat stoopen. Item mynen Here den Terminaris van eender collatie j stat stoop. Den deken van Sinte Peters vj stat stoopen. Item den doerweederen van der cancelerie Simon Dusy ij stat stoopen. Item der stat van Helmont ij stat stoopen. Item Everart van Doerne ij stat stoopen. Item Xiiija January XV^e Xiiij geschoncken mynen Genedigen Heere een stuck wyns houdende ij amen vij steken te X 1/2 Rynsgulden d'ame. Item eodem die geschoncken mynder Genedige Vrouwe een stuck wyns houdende ij amen iij steken d'ame als voere. Item XXiiij January als myn Genedigen Heere d'lant ontfangen hadde geschoncken mynen Genedigen Heere een stuck claers wyns houdende ij 1/2 amen j stuck d'ame te xj Ryns gulden. Item nock geleverd opte Raidcamere xxxij ghelten Ryns wyns ende j pot te ij 1/2 st. den pot. Alles b'lyckende by cedula getheket Abseloons borgermeester ende oick by quit. als voirs. Jans Bertholf van der date vj^e February anno XV^e Xiiij valent XXXij l. st. V st. ij d.

Betaelt Peteren van Rintvelt van dat hy den prelaten van Viller, van Everbode, ende van Sinte Gertruyden elken van hen geschoncken heeft vire stat stoopen Rins wyns als Hertoge Kaerle ontfangen wert/blyckende by cedula getekent Caverson borgermeester ende by quitantie desselfs Peters van Rintvelt gedateert prima february anno XV^e Xiiij te ij 1/2 stuivers den pot valent
iiij lb. st. x st."

(ACL, n^o 138, f^o 224 r^o, 2^e poste.)

ANNEXE V

Jurés, Echevins, Recevurs, Doyens
et autres membres du magistrat
de Louvain, en 1514-1515

GESWORENEN VAN DE GESLACHTEN

Jan Blanckart	Kuermeester
Anthonijs Absoloens	Borgermeester
Wouter vanden Tymple	
Isenart Boxhoren	Pegelere
Gorijs Godertoys	
Lodewijck vanden Tymple	Heylichgeestmeester
Raes vander Linden	
Jacob van Duffle	In 't begijnhof peysmaeker
Willem van Assche	Vachmeester peysmaeker
Jan van Liefkenrode	Halmceester artelrijmeester
Willem Lombart	Cauchijmeester

GESWORENEN VAN DE NATIEN

Vranck Bollart	Waechmeester peysmaeker
Henrick Bericx	Pegelere
Jan van Rosmere	Heylichgeestmeester
Peter van Vossem	In 't gasthuis peysmaeker
Joes van Caverchon	Borgermeester

Jan de Costere	Artelrijmeester
Jan de Pape	Ten apostelen
Pauwel Cuerinca	S. Barbaren
Anthonijs de Smet	Kuermeester halmceester
Joes Gans	Caucijdeemeester ter banck

Scepenen

H. Joes Absoloens ridder	
Claes van Graven	
Jan Oliviers	Peysmaeker
Augustijn vanden Berghe	Peysmaeker
Jan van Bouchout	
Isodick Baets	
Willem Tybe	

Rentmeesteren

Jan van Colen
Gelden de Nausnijdere

Dekenen

Daniel Boxhoren
Anthoon uten Hove als
zedelerc
Joes uter Helicht
Amelrijk Pynnock
Jacop Vyngher
Arnolt Banckart
Machiel vander Stoet
Gordt vander Straten
Claes van Wynghe

Gesworenen vanden
vleeschuyse

Jan Loenkens
Gheert vander Meertshoven

Daniel Berams	Gesworenen vanden vleeschuyse
Jan van Overbeke	Op de vischmeret
Henrick Boene	Warandeerd vanden nieuwe scoenmakers
Henrick Cas	Vanden oude scoenmakers
Joes vanden Berghe	Van de vetters
Wouter Haveloes	
Ghordt van Gheest	

Scatters

Jan Staes
Henrick Loevenwech
Jan Yden
Peter Plaviers

(ACL, n° 55, Dienstboeck, ou Liste des bourgmestres, echevins et conseillers de la ville, pour les années 1378 à 1607, J. CUVELIER, Inventaire, t. I, p. 8.)

ERRATUM

Dans notre numéro 136, dans la table des communes et lieux cités, nous avons situé les villes de Biesmeréc, Fouquez-sous-Ittre et Grimde en France, alors que ces villes se trouvent évidemment en Belgique.

Nous nous excusons auprès de nos lecteurs pour cette erreur.

Délicieux Brabant⁽¹⁾

T ERVUEREN

Habitant Tervueren, « Hoornzeelstraat », le cordonnier Marcel Drabs descend d'une vieille famille brabançonne et s'occupe de l'histoire locale.

En face de sa maison se trouve la « Salle Saint-Hubert », local de la « Société Royale de Pigeons Léopold II ».

C'est à Tervueren que saint Hubert aurait vu le cerf avec la croix, et c'est là qu'il mourut, en 727. Dans la nuit précédant sa mort, des spectres effrayants entouraient sa couche en poussant des cris de bêtes sauvages. Mais le saint chassa le démon.

On inhuma saint Hubert dans la basilique de Saint-Hubert en Ardenne. On ne retrouve plus ses restes.

Je connais plusieurs grands collectionneurs de jolies médailles, images et statuettes du saint, qui est mondialement connu et qui est invoqué contre la rage, les maladies nerveuses et d'autres affections. Il est le patron des chasseurs et des voyageurs de la forêt.

Le chemin parcouru par saint Hubert dans le Brabant, entre Dyle et Senne, se retrouve dans la légende.

L'église paroissiale actuellement consacrée à saint Jean l'Évangéliste conserve des reliques et des archives. Une grande

(1) Cfr. *Le Folklore Brabançon*, N° 135 et 136 (sept. et déc. 1957).

et belle procession a lieu le lundi de la Pentecôte. Dès 1387, il existait une horloge au clocher de l'église. Le curé habite la pittoresque rue du Curé.

Le 3 novembre, fête de saint Hubert, on célèbre une messe solennelle à l'église des arbalétriers de Bruxelles, Notre-Dame au Sablon. Le dimanche suivant, en la chapelle castrale de St-Hubert à Tervueren, endroit où mourut le saint, il y a



une grand'messe à laquelle participent également les cors de chasse; le prêtre bénit les petits pains de St-Hubert (2), les cavaliers, leurs montures et les chiens de chasse.

On raconte que lorsque Joseph II voulut démolir cette chapelle de St-Hubert, les chiens de la région se mirent à présenter des signes de rage.

(2) La bénédiction des petits pains de St-Hubert se fait dans toutes nos églises.

LE FOLKLORE BRABANÇON

Il existe dans le Brabant, d'autres églises qui sont également consacrées à ce grand saint.

En octobre dernier, j'ai participé à une kermesse aux boudins et, chose curieuse, à côté des cochonnailles, il y avait du gibier parce que Tervueren est renommé pour le gibier.

Tervueren fut le rendez-vous des Nemrods belges qui venaient entendre la messe de St-Hubert, célébrée en grande pompe.

On construit beaucoup à Tervueren, près de la route de Louvain et notamment au quartier « Saint-Hubert », dont le manoir date d'après 1918.

Le Musée Colonial tourne le dos à la chaussée de Louvain car une route aurait dû passer entre le Musée et l'Institut Colonial (3), dont on vient de démolir les caves en partie pour construire les logements des Congolais qui participeront à l'Exposition 1958. Cet endroit s'appelle le « Lockaertveld ». Dans ces caves, se trouvent les pépinières du parc que les jardiniers entretiennent avec tant de soin.

La villa « Lockaert », avec sa tour décapitée, se trouve encore sur la chaussée de Louvain où, un peu plus loin, débouche l'« Oude Leuvensebaan ».

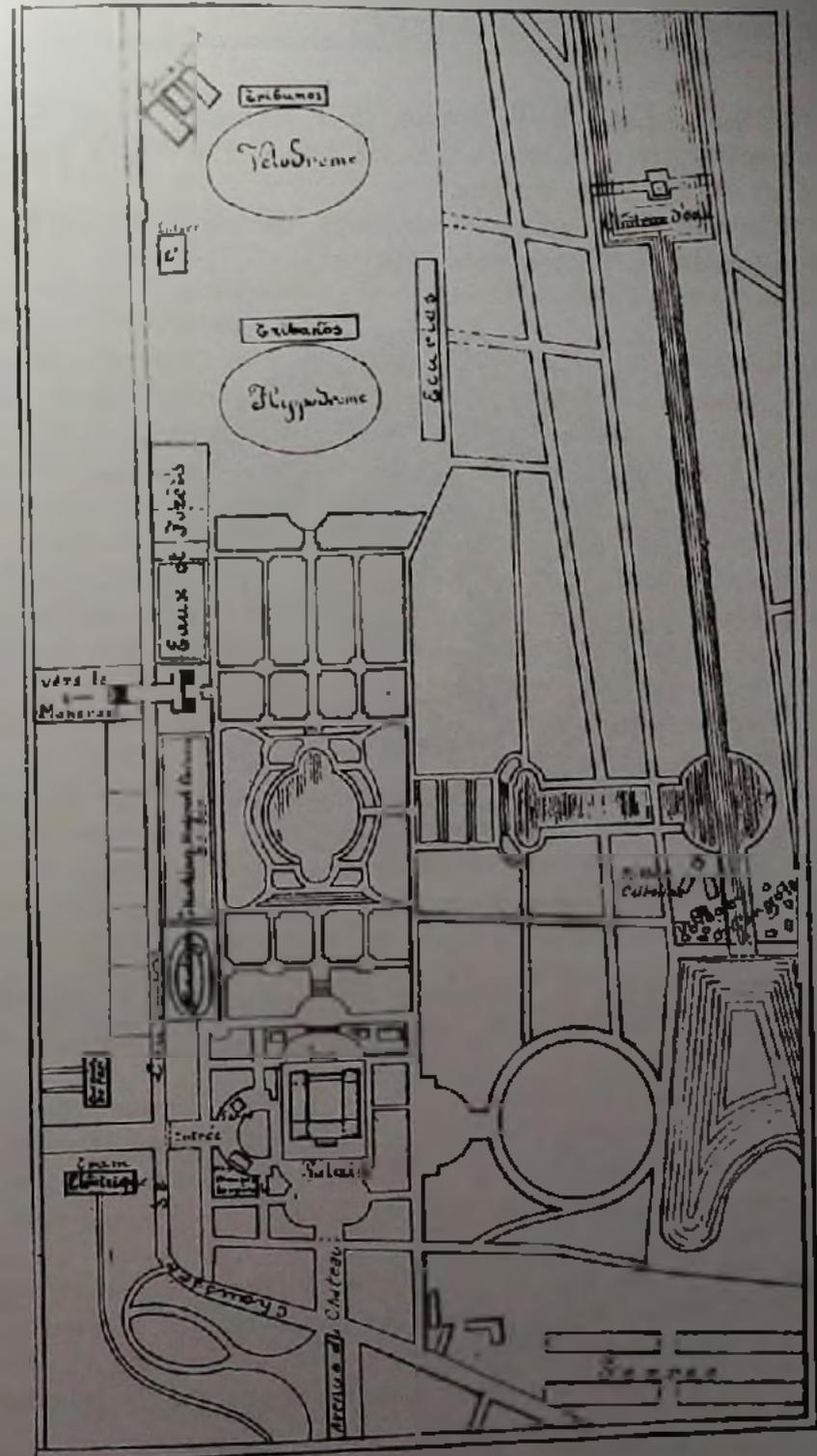
Sept Congolais — sur les 250 venus pour l'Exposition de 1897 (dont un chef Bangala) — sont morts, loin de leur pays, au cours de cette même année. Leurs tombes ont été déplacées et sont maintenant adossées à l'église de Tervueren. L'inscription de l'une d'elles est totalement effacée et les autres, qui n'ont pas été notées, doivent être sauvées.

« L'Etoile Belge », dans une édition spéciale publiée en 1897, parle des Congolais de Tervueren, origine du Musée Colonial. Le roi Léopold II n'a pu voir le couronnement de son œuvre, et c'est le roi Albert qui inaugura le Musée en 1910.

A Anvers, en 1894, on avait déjà présenté cent cinquante Noirs environ, des types les plus divers.

A Tervueren, il y avait un détachement de la Force Publique, des Mayombés et des Bangalas.

(3) En 1905, devant soixante mille personnes, Léopold II posa la première pierre de l'Institut Colonial, qui fut transféré à Anvers par la suite.



Plan de l'Exposition Universelle de Bruxelles (1897)
partie se trouvant sur Tervueren.

Dans le parc de Tervueren, le « Monorail » qui faisait des expériences de vitesse allant de 100 à 150 Km à l'heure existait déjà à cette époque.

On fit de nombreux souvenirs de cette Exposition : pipes, cendriers, photos, médailles, etc.



Cendrier en fonte avec tête de Noir.

L'orthographe de Tervueren ou Vueren (4) a changé. J'ai interrogé des Flamands, des Bruxellois et des Wallons et beaucoup regrettent ce changement.

Etant donné l'étymologie « Voer » généralement admise, la graphie « Tervueren » se justifie. Ce mot étant plus flamand que français, je suis étonné qu'il soit resté Tervueren pour les francophones alors que, déjà au XVIII^e siècle, on écrivait « Ter-Vuren » en français.

« Ter-Vuren, dans la maieurie de Vilvorde, est un bourg et château célèbre depuis le temps des Normans, que Marguerite fille d'Edward I roy d'Angleterre et femme de Jean II, duc de la Basse Lorraine, a, avec de grands frais et par de superbes

(4) On trouve également *Fura castrum*, *Furae ducum*, *Vuere Vuene* et *Levure*.

batimens, changé de forteresse qu'il estoit, en un très beau palais accompagné de promenades, de jardins, et d'un parc à bestes fauves. »

Pour le bon sens, il faut s'arrêter à une orthographe unique : Tervueren ou Tervuren. Comme les Tervueriens, surnommés les « Coloniaux », je suis partisan de l'ancienne orthographe : Tervueren.

En partant, en voiture, du Cinquantenaire et en suivant l'avenue de Tervueren, on arrive rapidement à Tervueren, par une route magnifique.

Récemment — et sans que l'on sache pourquoi — l'avenue s'est trouvée en danger du fait de l'urbanisation.

Nous lisons « Stockel — Stokkel » (hameau de Woluwe-St-Pierre). Pourquoi, au carrefour des Quatre-Bras, la plaque indicatrice marque-t-elle « Namen », alors que tout le monde connaît Namur et que c'est la direction de Waterloo ?

Plus loin, une autre plaque indique : Tervuren Centrum; plus loin encore : Museum, et enfin, le mot : Tramways.

A la fin de 1957, est sorti le timbre-poste reproduisant un sujet folklorique brabançon « Infanta Isabella »; l'Atomium sera le clou de l'Exposition 1958...

Il existe plusieurs casernes à Tervueren. Irons-nous à la Caserne du Colonel Lempereur ou à celle du Fer à Cheval (5) ? Non ! Aujourd'hui, nous nous promènerons aux étangs de Vossem, qui sont cependant sur Tervueren.

Beaucoup de Belges ignorent les beaux coins de leur pays.

Il n'est pas possible de parler de Tervueren sans y associer Léopold II et son œuvre grandiose. C'est l'architecte français Girault qui est l'auteur du Musée Colonial, mondialement connu. Sa construction est des plus riches : granit des Vosges, etc.

Ce musée, parfaitement tenu, abrite des collections de folklore, d'art, de produits, d'histoire, de flore et de faune congolais. On peut s'y faire une idée exacte de la grandeur de notre Congo et des langues qu'on y parle.

Léopold II fit de Tervueren, un lieu de repos et aussi une de ses promenades favorites.

(5) Caserne du Fer à Cheval, parce qu'elle a la forme d'un fer à cheval et devant laquelle eurent lieu bien des manifestations hippiques.



« Vacheries ».

La statue en bronze de Charles de Lorraine (sans inscription) qui se dresse devant la Bibliothèque Royale à Bruxelles, est due au ciseau du sculpteur Jehotte; elle fut fondue dans les ateliers des frères Lecherf, vers 1846.

Charles de Lorraine (6), ami des arts et protecteur des

(6) Le château Charles, démolé, est un second château de Charles de Lorraine.

lettres, mourut au château de Tervueren, aujourd'hui démoli.

Son Altesse Royale le duc Charles de Lorraine avait fait de ce château, le plus commode, le plus brillant et le plus somptueux des environs de Bruxelles. On pouvait y admirer des Van Dyck, des Breughel, etc. Un tableau de A. Sallaert représentait le sujet décrit dans un livre ancien, intitulé « Le Peintre amateur et curieux » !

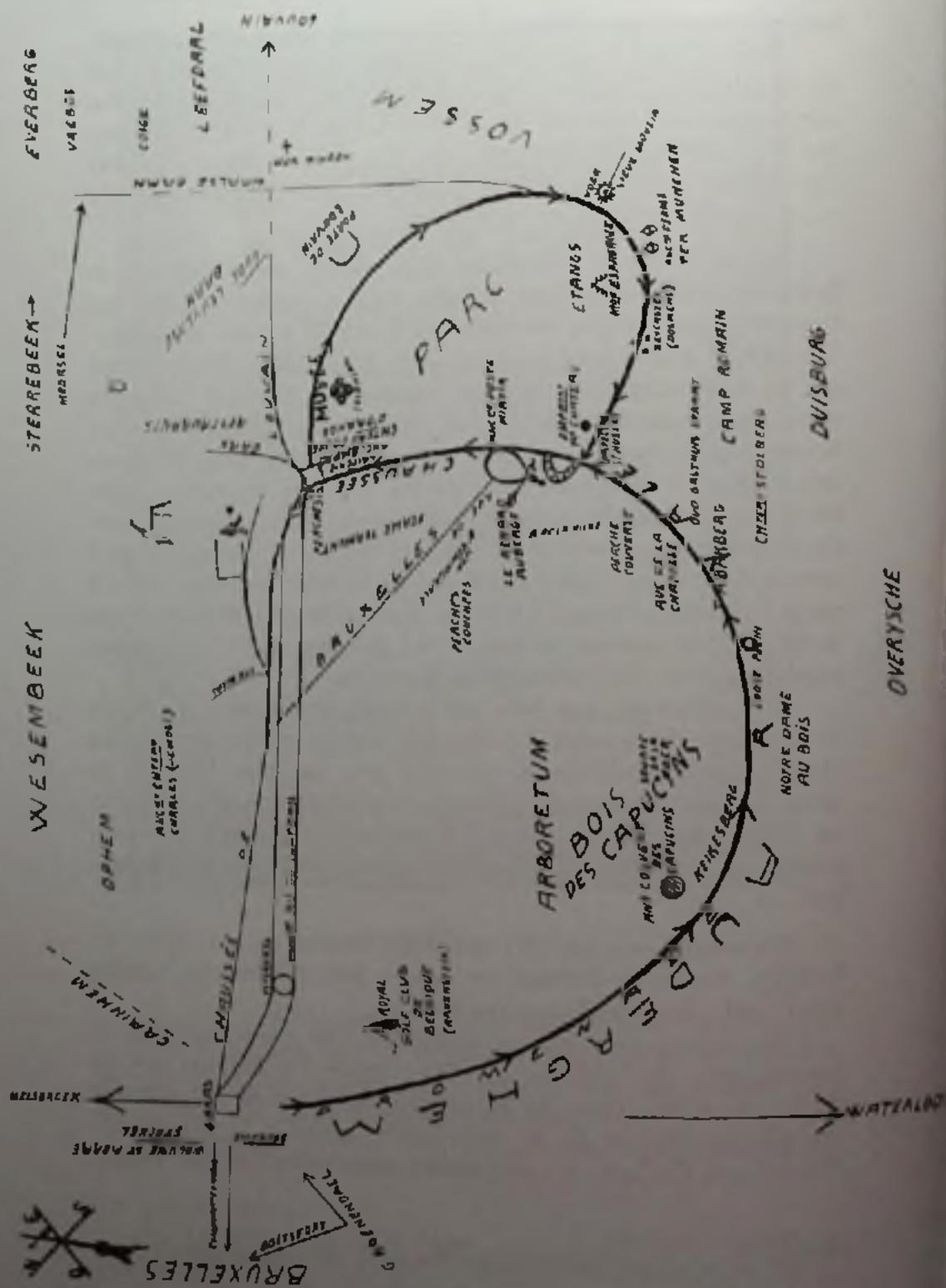
« Un brasseur d'Avergem (7), village entre Tervure et Bruxelles, ayant fait deux brassins d'assez mauvaise bière, sur lesquels il n'était pas douteux qu'il devait perdre considérablement, donna à connaître un jour cet incident à un homme qui était à boire chez lui; cet homme lui dit qu'il avait un secret inmanquable pour lui faire trouver le débit de ses deux brassins, mais qu'il lui fallait une récompense proportionnée aux peines et aux soins qu'il devait prendre pour y réussir; ils firent accord du prix. Peu de jours après, notre homme fit distribuer partout des billets, par lesquels il annonçait qu'à certain jour fixé, l'on verrait un particulier marcher sur les eaux du grand étang d'Avergem, singulièrement équipé. Tout le monde fut curieux de voir un tel prodige; il y vint, dit-on, plus d'un tiers des habitants de Bruxelles.

» Le brasseur, qui était sur le bord de l'étang avec toute sa bière, eut de la peine à rafraîchir tout le monde qui entraît chez lui en grande foule, de sorte que ses deux brassins de bière furent bientôt consommés. Mais l'homme en question ne parut pas sur les eaux, il s'esquiva furtivement et laissa tout le monde dans une surprise telle qu'on peut se l'imaginer... »

Tervueren — qui fut résidence royale — est riche en histoire. Napoléon désirant s'y rendre plus facilement, voulut créer une chaussée Tervueren-Laeken.

Sur proposition du roi Guillaume, les Etats votèrent la construction du château en 1815 pour l'offrir au prince d'Orange « en raison de la défense opiniâtre de la position des Quatre-Bras et de la part louable prise à la bataille de Waterloo ». Cet acte de courtoisie nous coûta 749.000 francs

(7) A Tervueren, on dit encore Avergoem pour Auderghem.



or. Le château, d'une architecture banale, était luxueux (8).

La femme du prince d'Orange, Anna Pawlona, était russe et possédait de superbes attelages et notamment un traîneau magnifique que tout le monde admirait quand la princesse venait à Bruxelles pour participer au service religieux orthodoxe.

En 1830, le domaine du prince d'Orange fut placé sous séquestre. Quelques années plus tard, on y installa un haras qui existait déjà sous les régimes français et hollandais et Tervueren devint célèbre pour ses concours hippiques.

En avril 1834 des troubles éclatèrent à Bruxelles, suivis de pillages. Les chevaux du haras de Tervueren venaient d'être vendus depuis quelques jours lorsque le journal « Le Lynx » publia dans son numéro du 2 avril une première liste de souscription avec des noms très connus, pour le rachat des chevaux dont les signataires se proposaient de faire hommage au Prince d'Orange. Ceci déclancha un mouvement populaire : on joua « La Muette de Portici » à la Monnaie, on chanta partout « La Brabançonne », on parvint à voler trois livres avec les noms des Orangistes et on trouva des révolutionnaires ivres morts dans les caves où l'on but beaucoup. Finalement la Cour d'Assises de la province jugea septante-huit inculpés.

A l'endroit dit « des Quatre Vents » (Vier Winden), où il y avait l'auberge des « Quatre Vents », un monument rappelle un accident qui fit beaucoup parler à l'époque et dont le procès fut gagné contre « le tram ».

A Tervueren, l'arbre de la Liberté — au fait, l'arbre de l'Indépendance — est toujours debout ainsi qu'un autre arbre, planté cent ans après, en 1930, près du château de Stolberg, ancienne demeure du Taciturne, d'où partirent les Gueux des bois, qui incendièrent, pour commencer, l'église de Tervueren.

Le long de la Voer, dans le domaine des comtes de Robiano, la drève des Charmes, que fit connaître le tableau d'Hyppolite Boulenger, au Musée d'Art Moderne, n'existe plus.

Le magnifique parc de Tervueren et la forêt de Soignes ont, heureusement, résisté au temps et les enfants de cette

(8) Une carte hollandaise du Brabant en 1843 indique « Het Paleis ».

région peuvent encore profiter de cette belle nature qui présente tant de tableaux brabançons charmants et pleins de vie.

Le Tournaisien Hyppolite Boulenger s'installa, en 1863, à l'Auberge du Renard (9), et son grand talent put s'épanouir à Tervueren, au contact de la forêt et de la campagne au ciel tourmenté.

Il est le maître de l'École de Tervueren (10) qui n'est, au fait, que le titre d'un groupe de peintres.



Il peignit, naturellement, des paysages, la messe de St-Hubert, l'allée des Charmes où s'exerçaient les tireurs à l'arc et à l'arbalète. Tervueren fut, dans le temps, le théâtre de compétitions fameuses entre Bruxelles et Louvain. Deux sociétés de tireurs à l'arc existent encore dans la commune : la Société de Saint-Hubert et la Société de Saint-Martin. La hauteur de la perche de Tervueren était renommée. Il y a 4 sociétés de tir à la perche couchée.

Une légende tourne autour des trois dolmens du parc. On appelle cet endroit « Zevenster ». Pourtant, douze chemins aboutissent à cette pierre qui, dit-on, serait tombée du ciel dans un bruit de tonnerre et se serait cassée en trois morceaux.

Nous irons voir la Maison « espagnole », l'ancien moulin Gordael...

(9) Parmi les anciennes auberges de Tervueren, citons : Le Renard, L'Empereur et Le Miroir.

(10) D'après Reffenberg, l'archiduc Albert fut le premier qui classa sa grande collection de tableaux par écoles.

La « Colonie Henri Jaspar » dite sur Tervueren, se trouve sur Crainhem. Un panneau indique le « Royal Golf Club de Belgique » (11), où se trouvait le château-ferme de Ravenstein.

De là, poursuivant la promenade dans le bois, près de l'Arboretum — où l'on trouve des arbres de pays étrangers dont le climat est identique au nôtre — nous rencontrons un monument qui rappelle que Léopold II fit don à la Nation de ses domaines de Bruxelles, Laeken, Tervuren, Ardenne et Ostende, le 31 décembre 1903.

A côté de l'Arboretum, se trouve également le bois des Capucins qui, jadis, travaillèrent le sol à cet endroit. Ce fut le capucin d'Arenberg qui fit don de la relique de St-Hubert à Tervueren. Le cor fut offert par les archiducs Albert et Isabelle.

Tervueren comptait, anciennement, plusieurs importantes sociétés de musique. Citons les trois harmonies :

1. Het Koper (Koninklijke Harmonie),
2. Het Vlek (Koninklijke Harmonie « Concordia »),
3. De Briebroecken (Koninklijke Harmonie St-Hubert).

Il y avait également les fameux chœurs de St-Hubert, ainsi que d'autres sociétés. Je ne puis oublier la Société du « Schuppenboer » dont le grand jour était le premier lundi de janvier (lundi perdu).

Au revers du veston, du côté gauche, les sociétaires portaient une carte à jouer représentant le valet de pique. Ils étaient vêtus du sarrau bleu, de la casquette bleue et du mouchoir rouge.

Il existe un tableau de Boulenger peint pour leur société. Il peignit également des enseignes à Tervueren, ainsi que le drapeau des « Artisans Réunis ».

Faut-il nommer toutes les sociétés, celle de l'Op is op, celle de jacquet, la société très actuelle de football, le ping-pong Club et les fameux Klocke Rookers ?

On aperçoit Tervueren, sur les tapisseries « Les chasses de Maximilien », qui se trouvent au Musée du Louvre.

Moorsel, sur la Waalse baan, est un hameau de Tervueren,

(11) Le golf serait un sport d'origine belge.

où, dans l'église dédiée à saint Joseph, est pratiqué un culte à saint Corneille, à cause des fermes environnantes.

La Waalse baan est une route romaine qui coupe la chaussée de Louvain, aux « Vier Winden ». Plus loin, la Waalse baan devient un chemin de terre très agréable, où se trouve une chapelle rustique, qui fut dédiée à la Vierge en 1882.

On arrive ainsi au Vieux Moulin, à Vossem, d'où l'on voit très bien la Voer. Sur la façade du restaurant, une pierre rappelle que l'abbaye du Parc possédait des fermes dans les environs.

Wesembeek est la commune de Belgique où l'on construit le plus.

La rue de la Limite, dite sur Tervueren, où se trouvent les restaurants : La Vignette, Le Chalet vert et Le Petit Moulin (cocktail Sputnik, spécialités suisses) et la gare de Tervueren, qui date de l'exposition de 1897, sont sur Wesembeek qui vient jusqu'à la chaussée de Louvain.

Il a été question d'échanger cette enclave, mais comme Wesembeek fait partie de l'arrondissement de Bruxelles et Tervueren, de celui de Louvain, les chômeurs touchent davantage dans le premier arrondissement que dans le second, concluez...

Pour nous rendre à Notre-Dame-au-Bois, nous irons par la Looseplein (peut-être loozen-loos), où certains prétendent voir un souvenir de Marie-Louise et donc... de Napoléon. Pour certains « Luizen plein » se rapporte aux petites bêtes que l'on voit sur les pissenlits.

J'ai connu le corso fleuri de Tervueren qui avait lieu fin juillet; c'est à cette occasion que le 29 juillet 1951 furent créés les deux géants « Pie » et « Wanne » que l'on peut encore voir notamment à la grande foire annuelle.

Il y a déjà plusieurs années qu'on lutte contre la pollution des étangs de Tervueren; problème d'assainissement nécessaire qui intéresse les communes de Tervueren, Kraainem, Vossem, Duisburg, Sterrebeek et Wezembeek-Oppem.

Tervueren, qui fut chef-lieu de canton, à 19 Km de Louvain et à 10 Km à l'est de Bruxelles, s'avance jusqu'au Rouge-Cloître.

Et voici que nous rencontrons un magnifique chien de garde de la race des bergers de Tervueren.

Nous irons visiter les vieilles chapelles ainsi que les modernes : l'ancienne chapelle Cooremans, chaussée de Bruxelles; la chapelle du Dr Desenfans, rue du Chaudron, dédiée à N.-D. de Hal, et le Christ abîmé, près du chemin des promeneurs. La rue de la Chapelle est une rue au tracé compliqué. On y trouvait une chapelle St-Jean-Baptiste, dont la statue a été transférée à l'église.

Un arrêté de 1825 avait établi à Tervueren, une foire aux chevaux qui avait lieu le jeudi après la Pentecôte. Cette institution ne fit que prospérer, surtout lorsqu'elle fut accompagnée de courses organisées par la Société Belge pour l'Élevage du Cheval croisé. Le Gouvernement maintint la Société pour l'Encouragement du Cheval belge jusqu'en 1890, date à laquelle elle partit pour Gembloux. Chaque année, un cheval figurait comme prix d'une loterie.

Au Fer à Cheval se trouvait l'ancienne perche du tir à l'arc, que Léopold II déplaça à ses frais.

La Laiterie est un établissement où l'on danse en été.

Depuis longtemps, le Gouvernement voudrait récupérer ce local qui est loué au dynamique concessionnaire du buffet de la Chambre, des Wagons-lits et de la Malle Ostende-Douvres.

Parmi les hôtels de Tervueren, notons l'Hôtel Colonial, le Beau Soleil, celui du Musée, le Point de Vue, le Beau Séjour qui possède une piscine connue. Connaissez-vous le café « Sputnik » ? Ceux du Casino, du Cercle et In de Vier Smoelen.

Le café-brasserie « Au Gendarme » rappelle la Gendarmerie à Tervueren de 1890 à 1900.

Il y eut des briqueteries et de la céramique à Tervueren. Le sculpteur Rude, l'un des grands maîtres de l'école française, travailla au Palais.

Il serait urgent de restaurer l'ancienne poste (L'Auberge du Miroir), d'où partait l'omnibus pour Bruxelles, et un second bâtiment, la ferme Ter Munt ou Melijn, et on pourrait y aménager un musée local pour exposer les pierres du musée d'archéologie ... et tant de souvenirs de cette charmante localité.

Pourquoi veut-on créer une nouvelle route qui viendrait du parc et qui couperait le village ?

On raconte souvent à Tervueren que Léopold II (à qui certains veulent élever une grande statue, inutile, à mon avis, car il y a mieux à faire avec cet argent) voulait que l'avenue de Tervueren passât par le centre de Tervueren.

Dans la chapelle Saint-Hubert, se trouvaient trois tableaux qui sont actuellement au Musée, à Bruxelles. Ce vide est ressenti quand on visite cette chapelle.

Par grand vent, la girouette de la perche couverte, qui est un arc avec une flèche indique où va le vent...

Il existe encore des fours à bois, 1 Vanderachterstraat, et 1 Oudgasthuijsstraat. Qu'ils étaient bons les cramiques de trois kilos que l'on y cuisait le mardi et le vendredi ! Je connais encore des fours à bois dans le Brabant, mais il est temps de songer à les défendre.

Il y a une promenade à faire près du terrain de football, jusqu'au chemin ducal, ancien chemin de Tervueren vers Bruxelles.

Je souhaite que les visiteurs du Musée Colonial visitent également Tervueren, qui a une si forte personnalité à conserver.

Il est intéressant de noter que le bon sens des gens de Tervueren a laissé les plaques de rues bilingues.

Beaucoup de coins pittoresques ont disparu ; il en est ainsi du Vlaandershaek (vlönder = petite planche), que tant de peintres ont reproduit, et de la chapelle du Wolfegracht... On dansait, autrefois, « Op t' eike ».

Tervueren représente une des plus jolies excursions des environs de Bruxelles. Ses perspectives sont variées et reposantes.

Jean COPIN.

Dans un prochain article, nous ouvrirons le dossier du plus célèbre petit bonhomme du Brabant.

REVUES BELGES

LES AMIS
DE LA FORET DE SOIGNES
59^e année - N° 1 (janvier-février 1958).

INDEX TOPOGRAPHIQUE

Très intéressante nomenclature des œuvres artistiques à voir en Belgique. Esquisse géographique permettant au voyageur de voir sans recherches inutiles, les œuvres capitales constituant le patrimoine artistique de la nation.

La participation de la ligne aux manifestations de l'Exposition 1958. Bref rappel du fastueux passé historique de la Forêt de Soignes et projet du cortège et des fêtes qui se dérouleront à l'hippodrome de Boisfort le 10 août 1958.

LES CAHIERS BRUXELLOIS
par Octave Le Maître.
Tome II - Fasc. II - Avril-juin 1957 - N° 6.

Description du triptyque de Colin de Coter offert par une Bruxelloise à l'église St-Denis à St-Omer (France). Biographie de la donatrice Barbe van Coudenberg et de sa famille. Biographie d'Antoine I d'Averhoul, premier mari de Barbe van Coudenberg et de ses descendants.

JACQUES-FRANÇOIS ROSART,
GRAVEUR ET FONDEUR
TYPOGRAPHIQUE BELGE
par F. Baudin.

Très intéressante biographie d'un des premiers fondeurs de caractères d'imprimerie belge, né à Namur le 9 août 1714.

CHRONIQUE
D'HISTOIRE URBAINE
par Ph. Godding.

Aperçu sur la variété des recherches effectuées dans les ouvrages consacrés à l'histoire de nos villes. Détails repris dans différentes revues historiques.

Tome II - Fasc. III - Juillet-septembre 1957 - N° 7.

Note sur le domaine de l'Abbaye du Saint-Sépulchre de Cambrai à Bruxelles au XII^e siècle. Etude de certains documents datant du XII^e siècle et donnant le relevé des cens dus à l'église de la Chapelle.

LES REGISTRES
DU LIGNAGE SERHUYCIS
par Anne Libois.

Admissions et résolutions. Suite de l'étude commencée dans les numéros précédents.

LE CARMEL ROYAL
DE BRUXELLES
par le Vicomte Ch. Terlinde.

Histoire du dit Carmel depuis sa création en 1606 par les Archiducs Albert et Isabelle jusqu'à nos jours.

LES TRAQUES EN BRABANT
DANS LA SECONDE MOITIÉ
DU XVIII^e SIECLE
par Armand Deroisy.

Moyens employés pour lutter contre la mendicité et le vagabondage. La traque intervient lorsque les moyens ordi

naires employés par les forces de police locales s'avèrent insuffisants. Historique de plusieurs grandes traves organisées dans les Pays-Bas et le Pays de Liège à cette époque.

DOCUMENTS

par Octave Le Marc.

Découverte d'un document de 1516 décrivant les 43 vernères du cloître de la Chartreuse de Scheut.

L'INTERMEDIARE DES GENEALOGISTES

N° 73 - Jean Gruwel, alias Spelleken, prévôt du duc d'Albe par le Dr E. Spelkens.

Histoire du personnage, de l'état de ses biens, de la famille Gruwel - Historique succinct de la « Spellekens huys » située près de la porte de Schaebeek.

Un intéressant fonds d'archives à consulter les papiers van Reynegan de Buzet, par Anne de Mohna.

Chartes, testaments, contrats de mariages, journaux de voyage, livres de comptes, etc. tous très précis et dont le plus ancien date de 1198.

EX-LIBRIS

LES EX-LIBRIS DU XVII^e S.

Description des ex-libris connus du XVII^e siècle classés par province. Chronique de nos provinces.

REVUE DE L'INSTITUT DE SOCIOLOGIE 1957

N° 2 - RÔLE SOCIAL ET POLITIQUE DE L'HUMOUR - par Alfred Sany.

LE PATERNALISME

Une doctrine belge de politique indigène (1908-1933) par G.E. J.B. Brausch.

LE PAYSANNAT AFRICAIN DEVANT LE PROBLEME DES CULTURES INDUSTRIELLES

L'exemple des Oubi (Côte d'Ivoire) par B. Holas.

Étude sur les réactions parfois considérables occasionnées par l'introduction des plantes industrielles.

LE PLAN D'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE FRANÇAIS

par Willy Degryse

Lou-Pan Wei, philosophe syncrétique et homme d'État par Benedikt Grypas. Biographie complète de ce philosophe chinois de l'antiquité.

LA REVUE NATIONALE

Octobre, novembre et décembre 1957 - Janvier 1958.

N° 290 - Octobre 1957 - Grande-Bretagne et Belgique

N° 291 consacré à nos rapports avec la Grande-Bretagne.

N° 291 - Novembre 1957 - L'Amérique latine et la Belgique.

Évocation restreinte des relations amicales existant entre les pays d'Amérique latine et la Belgique.

N° 292 - Décembre 1957

Georges Rodenbach - poète de l'eau.

André Baillar - épistolier.

Napoléon au bivouac - premier des volumes de la collection « Au cœur de l'histoire » éditée par Brépols.

Jean de Marix, sire de Toulouse, par E.M. Brackman (brève biographie d'un des premiers promoteurs du Compromis des Nobles).

Vivès, précurseur de la sociologie moderne, par Albert de Burbure, courte biographie et critique de ses œuvres.

François-Xavier Merjai (1722-1794), par Joseph Sosson, brève étude sur ses ancêtres et sa vie.

N° 293 - Janvier 1958

Les États-Unis et la Belgique - par Joseph Delmelle.

Article relatant les courants littéraires existant entre les deux pays.

Le Capitaine américain John Moulston, libérateur de notre Escout en 1792, par Albert de Burbure.

Charles Houzeau de Lehave - par Emile Proumon.

Biographie captivante de cet ardent défenseur des noirs américains.

L'odisseée d'un exploitant belge - par Albert de Burbure.

Vie et aventures du Père Henneguin, athos de naissance qui découvrit le Mississippi.

LE TIYRSE

Revue d'art et de littérature.

N° 11-12 - Novembre et décembre 1957 - N° 1-2 - Janvier et février 1958.

BULLETIN DE LA SOCIETE ROYALE « LE VIEUX LIEGE »

N° 117-118 (Tome V) avril-septembre 1957 et N° 119 (Tome V) octobre-décembre 1957.

Dans le n° 117-118 Tome V.

Les résidences princières à Maastricht - par M. Wouters.

Bref aperçu de l'histoire de la ville de Maastricht de 1204 à 1587.

Controverse sur l'origine du théâtre liégeois des marionnettes - par Maurice Piron.

La ferme abbatiale de St Laurent à Glons - par Jos. Lesire.

Description et histoire d'une ferme hesbignonne au XVIII^e siècle, classée par la Commission des Monuments et des Sites en 1952.

Un nouveau traité sur les noms de familles belges. Suite des articles parus dans les numéros précédents.

Dans le n° 119 - Tome V. La tour, l'Évêque de Visé et le Sanglier d'Ardenne - par John Kuacpen.

Histoire de cette tour érigée semble-t-il grâce à l'aide du Chapitre cathédral. L'Évêque pouvait y mettre garnison.

Une altercation d'origine politique entre voisins à Liège en 1641 - par Maurice Gans.

L'Église de Notre-Dame des Lumières en Glons - par Ch. Bury.

LA VIE WALLONNE

Tome XXXI - 4^e trimestre 1957.

Gardes wallonnes au service de l'Espagne et Esclaves liégeois en Alger - par Étienne Hélin.

Lettres de Félicien Rops à Armand Ras-senlesse - par Maurice Kuncl.

Cornille Stevens: Un Maquisard - par Étienne Hélin.

Mélange d'enfants du XVIII^e siècle - par Maurice Gans.

REVUES ETRANGERES

OSTERREICHISCHE ZEITSCHRIFT FUR VOLKSKUNDE

Heft 4 - 1957.

Leopold Kretzenbacher, Eine Krippen-legende aus Admont Zur Frage der Sinnbezüge von Einzelmotiven in der abendländischen Krippenkunst.

E. K. Blumml und Gustave Gugitz. Die Lichtputzschere und ihre Volkstümlichkeit.

Ellen Ettliger, Bayerische und oster-reichische Amulette der Sammlung Hild-burgh im Welcome Historical Medical Museum (Mit 9 Abb.).

Barbara Fischel, Polarität volkstüm-licher Denk- und Glaubensvorstellungen (anhand von Karten des Atlas der deut-schen Volkskunde).

Ivan Balassa, Quellen, Methoden und Ergebnisse der ungarischen Arbeitsge-rätforschung.

Richard Pittioni, Zur Verbreitung des Rauchstubehauses in Nordtirol.

Erwin Mehl, Die angebliche Rang-gelurkunde von 1518.

Nachrichten aus dem Archiv der österreichischen Volkskunde.

5. Leopold Schmidt, Erfahrungen und Beobachtungen bei den Geräteumfragen des Archivs.

Chronik der Volkskunde.

BOLETIM ALAGOANO DE FOLCLORE

N° 2 - Maceio, Junho de 1957 - Ano II.

Revue du folklore brésilien éditée en portugais sous les auspices de l'U.N.E.S.C.O. avec le sommaire suivant: O Sida Jodo nas Alagoas - Redação. O Boletim Alagoano de Folclore - Renato Almeida.

Festejos Juninos em São Miguel dos Campos - Padre Julio de Albuquerque.
O São João em Conimbe - Lima Castro.
O São João em Maceio - J. Silveira.
As Festas de S. João em Maceio há 35 anos - E. Salles Cunha.
Festejos Juninos em Maceio de Outrora - Félix Lima Junot.
Devocões e Festas Juninas Alagoanas - Abelardo Duarte.
Adivinhações e Superstições Joanas - Theo Brandão.
Fogos de São João - Paulino Santiago.
A Culminaria Joana em Alagoas - Edilberto Trigueiros.
Rodas de São João - Theo Brandão.

ARTS ET TRADITIONS POPULAIRES

Janvier-mars 1957 - Année V - N° 1.
Revue trimestrielle publiée avec le concours du Centre National de la Recherche scientifique éditée par P.U.F. avec un sommaire:
La « St-Marcel » de Barjols, par Claude Marcel-Dubois.
Publication très attrayante sur Barjols et ses fêtes folkloriques du mois de janvier : fête St-Marcel et sacrifice du bœuf rituel.
L'information à la fin de XV^e siècle - Pièces d'actualité imprimées sous le règne de Charles VIII, par Jean-Pierre Seguin.
Description et reproduction des premiers documents imprimés à la fin du XV^e siècle.

REVUE DU NORD

Tome XXXIX - N° 154 - Avril-juin 1957.
Une mentalité du XII^e siècle: Gilbert de Bruges - par Jean Dhondt.
Biographie de ce « notaire » brugeois.
Aux origines de la première convention d'Arras - par Marcel Gillet.
Donne un aperçu de la façon dont s'est développé et a prospéré le bassin houiller du Nord et du Pas-de-Calais de 1880 à 1891.
Le Comte Dubois, premier préfet de police (1758-1847), par Jean Arvengas.
Biographie assez fournie de ce préfet de police de Paris qui fut peut-être moins célèbre que son homonyme actuel. La part en Flandre pendant la 1^{re} croisade - par Bonnaud Delamare.

Petit résumé de l'histoire de la Flandre durant le XI^e siècle.
La crise économique de 1810-1811 à St-Omer - par L. Gaillard O.S.B.
Donne une idée de la façon dont cette crise est arrivée et comment la culture de la betterave à sucre y apporta un remède partiel.
Société d'histoire du droit des pays flamands, picards et wallons.
Compte rendu des journées internationales de Louvain (31 mai - 4 juin 1956).

REVUE DU NORD

Tome XXXIX - N° 155 - Juillet-septembre 1957.
Activités de l'Institut de Géographie de Lille - par J. Beaujeu-Garnier.
La voie ferrée Valenciennes-Thionville et l'expansion économique du Nord - par J.P. Truin.
Détaille les raisons qui ont permis l'extension de ce réseau ferroviaire.
Les industries de l'agglomération dunkerquoise - par F. Thelliez.
Enquête sommaire mais excellente sur les industries de cette région.
Le paysage rural du Haut-Boulonnais - par Alain Blin.
Cet article, en plus de la géographie particulière à cette région, étudie le problème du morcellement des terres et de l'utilisation du sol.

BULLETIN FOLKLORIQUE D'ILE DE FRANCE

Janvier-mars 1957 - N° 33.
La confrérie du St-Sacrement à Puseaux (Loutet) en 1730 - par Marc Verdier.
Le centenaire de Gustave Fonju (1856-1956) - par C. Marcel-Robillard.
Une tradition qui tient: « La St-Vincent à Cergy » (Seine et Oise).
Saint-Cyr et le « God save the King » ? - par H. R. Philippeau.
Donne quelques précisions sur les origines du chant national anglais.
La pose du croq à Notre-Dame de Liesse - par Claude Bosset.
L'enseigne du compagnonnage du musée d'Étampes (Seine et Oise) - par Mme La Comtesse de Saint-Périer.
Avril-juin 1957 - N° 34.
Compte rendu du XV^e Congrès à Nemours le 30 mai 1957.
Cultes populaires en pays meldeois - par Jean Michel Desbordes.

Autour d'un feu de la St-Martin - par Claude Frits.
Inventaires des « trams » versaillais - par Roger Lecotté.
La Flore populaire de l'Ile de France - par André-Louis Mercier (suite).
Juillet-septembre 1957 - N° 35.
Quelques aspects de la dévotion à saint Mathurin de Larchant (Seine et Marne) aux XIV^e et XX^e siècles - par Marc Verdier.
Le cirque au village de Bussy-Mauvoisin (Seine et Oise) - par Jean Tassel, instituteur.
A Genève du XV^e siècle à nos jours - par Jacques Taguin.
La flore populaire de l'Ile de France - par André-Louis Mercier (suite).
Les bouteilles en verre moulé du Musée de St-Denis (Seine) - par Olga Fradisse, conservateur.
Octobre-décembre 1957 - N° 36.
Sur des variantes de Pantagruel - par le professeur Marcel François et Richard Fraulsch, à Harvard University (U.S.A.).
Cultes populaires en pays meldeois (II) - par Jean Michel Desbordes.
La Flore populaire de l'Ile de France - par André-Louis Mercier (suite).
Les « pots à boire » des fermes briardes - par Claude Boisset.

PRACE I MATERIALY

Muzeum archeologicznego i etnograficznego W. Lodzi.
Seria etnograficzna N° 1.
Revue polonaise contenant des articles divers consacrés à:
La société rurale de Jasien.

L'agriculture à Jasien.
Rites et coutumes liées à l'économie rurale de Jasien.
Les forgerons de Jasien.
La production céramique de Mazowiecka.
La production céramique de Tuszyn.
Nouvelle collection d'œufs peints au Musée archéologique et ethnographique de Lodz.

REVISTA DE FOLCLOR

N° 3 - 1957 - Revue du folklore roumain éditée à Bucarest.

BERNER ZEITSCHRIFT FÜR GESCHICHTE UND HEIMATKUNDE

1958/I - Revue suisse éditée en allemand à Berne.

SMITHSONIAN INSTITUTION BUREAU OF AMERICAN ETHNOLOGY Bulletin 165 - 1957.

Music of acana, isleta, cochiti and zuni pueblos.
Donne une série de chants enregistrés en 1928, 1930 et 1940.

BOLETIN DEL INSTITUTO DE FOLKLORE

Novembre 1957 - Vol. II - N° 8.
Revue du folklore vénézuélien - Édité en espagnol à Caracas.